



**HAL**  
open science

# La contrebande d'ivoire au Nord-Est du Gabon (parc national de Minkébé) : cas pratique d'une zone grise liée à la criminalité environnementale

Stéphane Ondo Ze

## ► To cite this version:

Stéphane Ondo Ze. La contrebande d'ivoire au Nord-Est du Gabon (parc national de Minkébé) : cas pratique d'une zone grise liée à la criminalité environnementale . Géographie. 2016. dumas-01414375

**HAL Id: dumas-01414375**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01414375>**

Submitted on 23 Jan 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



**UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE-UFR Lettres et Sciences humaines**

**MEMOIRE**

Présenté en vue d'obtenir le

**Master 2 de Géopolitique**

# **La contrebande d'ivoire au Nord-Est du Gabon (parc national de Minkébé)**

**Cas pratique d'une zone grise liée à la criminalité environnementale**



**Stéphane ONDO ZE**

Sous la direction de : **M Jon-Marco CHURCH**, Maître de conférences à l'Université de Reims Champagne Ardenne

**JURY**

**MEMBRES :**

Jon-Marco Church  
Stéphane Rosière

Maître de conférences à l'Université de Reims  
Professeur es Lettres à l'Université de Reims

Soutenu le 11 Juillet 2016



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
Rappel et contexte .....	4
Localisation de la zone d'étude .....	8
Pertinence de l'étude .....	11
Notions et concepts .....	11
Méthodologie de l'enquête .....	18
Annonce du plan.....	21
<b>1. LE PARC NATIONAL DE MINKEBE .....</b>	<b>23</b>
1.1. Caractéristiques géographiques du parc national de Minkébé .....	24
1.2. Minkébé et ses éléphants .....	61
1.3. De la gestion du parc national de Minkébé .....	71
Conclusion de la première partie.....	77
<b>2. LES MODALITES DE LA CONTREBANDE D'IVOIRE DANS LE PARC NATIONAL DE MINKEBE .....</b>	<b>78</b>
2.1 Les facteurs de contingence de la contrebande d'ivoire dans le parc national de Minkébé.....	80
2.2. Les acteurs de la contrebande d'ivoire prélevé à Minkébé.....	94
2.3. La route de la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé .....	108
Conclusion de la deuxième partie .....	119
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>120</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>122</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>124</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>130</b>

# INTRODUCTION GENERALE

## Rappel et contexte

Avec près de 213 milliards de dollars générés par an, la criminalité environnementale est, en matière de profit, le 4<sup>ème</sup> marché illégal au monde (Steiner 2015)<sup>1</sup>. Son impact sur l'écosystème n'est plus à démontrer à l'heure où la liste des espèces animales et végétales en voie de disparition ne cesse de s'allonger. Chaque année, entre 7 et 23 milliards de dollars sont générés par le commerce illégal d'espèces sauvages.

Comme bon nombre d'espèces menacées d'extinction, l'éléphant est victime d'un braconnage intensif. L'éléphant d'Afrique a été mis, en octobre 1989, en annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dite « Convention de Washington », correspondant à l'interdiction totale du commerce de spécimens animal et de produits dérivés d'animaux menacés d'extinction<sup>2</sup>. Pourtant, force est de constater que sur une population de 1 300 000 individus dans les années 1970, le nombre des éléphants d'Afrique seraient réduit aux alentours de 500 000 au Sud du Sahara (Lowry 2013). L'ampleur du prélèvement illégal qui frappe 7,4% de la population connue de pachydermes de cette partie du monde chaque année est désormais plus important que le taux de renouvellement naturel de l'espèce autour 5 à 6% (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de la République Française 2016).

L'éléphant se décline en 3 familles sur le continent africain. Relativement épargnés, par rapport aux éléphants des savanes australes « *Loxodonta africana* » et l'éléphant nain « *Loxodonta pumilio* » habitants des milieux plus ouverts, l'éléphant de forêts est la dernière cible désignée des récentes vagues de braconnages qui déferlent depuis plus longtemps sur ces congénères. Mesurant 3,50m au garrot pour une masse de 5 tonnes en moyenne, il est physiquement de même proportion que les éléphants d'Asie, « *Elphas maximus* », seule famille d'éléphants à vivre hors d'Afrique. Le « *Loxodonta cyclotis* », éléphant de forêt, à l'instar de ses semblables continentaux, possède des défenses sans discrimination de sexe. La protection naturelle que lui

---

<sup>1</sup> La contrebande de l'ivoire étant devancée par le trafic de drogue, le trafic la fausse monnaie et la traite des êtres humains.

<sup>2</sup> En 1997, le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe ainsi que l'Afrique du Sud en 2000, ont vu, à leur demande leurs populations nationales d'éléphants transférées à l'Annexe II listant espèces, qui, n'étant « *nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé* » (CITES 2015).

octroie la formation végétale dans laquelle il réside, aurait semble-t-il, longtemps occultée le massacre dont ces bêtes étaient victimes.

Porté par la contrebande de l'ivoire, le braconnage des éléphants suit la tendance à la hausse des cours de l'ivoire initiée dans les années 1970 (Wittemyer et al. 2014). Au total, la CITES décompte plus de 20 000 éléphants d'Afrique tués illégalement en 2013 sur la fourchette de 472 269 à 689 671 éléphants que compterait l'Afrique (Cites 2014).

En 2013, le programme *Monitoring the illegal killing of elephant* (MIKE), révélera que le massif forestier d'Afrique centrale, supposé refuge pour ces animaux, voit sa population de pachydermes décliner dangereusement (Maisels et al. 2013). Selon, les différents rapports des brigades de douanes collaborant avec Interpol, l'Afrique centrale pourrait être considérée comme étant le plus important « *producteur d'ivoire dans le monde* » (Roudaut 2010). Le Programme de Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime à 12,2 millions de dollars par an les revenus engrangés par les entités participant au braconnage des éléphants en Afrique centrale (PNUE 2014).

La période coloniale marque l'apogée du négoce de défenses d'éléphants en Afrique centrale (Sournia 2000). Depuis, le braconnage en Afrique centrale s'est maintenue notamment par l'intermédiaire des différents conflits et de la pauvreté qui gangrènent la région. Le financement des organisations paramilitaires insurrectionnelles en lutte dans l'Afrique des Grands Lacs a redynamisé le braconnage des éléphants déjà favorisé par la corruption des administrations publiques et l'inadéquation du droit appliqué dans ces Etats aux problématiques environnementales actuelles (CITES 2013). Ainsi, la Centrafrique en proie à une instabilité politique chronique, a vu en 20 ans sa population d'éléphants passer de 70 000 individus à un peu moins de 15 000 aujourd'hui (Sournia 2000). Dans la même veine, le Tchad, la République du Congo et, de façon plus prononcée, le Cameroun et la République démocratique du Congo ont connu une hécatombe semblable, avec plus de 76% de la population d'éléphants des deux derniers pays cités disparu en 20 ans (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de la République Française 2016).

Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que les braconniers, avides d'ivoire, s'enfoncent plus profondément dans les forêts du bassin du Congo à la recherche de nouveaux troupeaux d'éléphants. S'affranchissant des contraintes liées à l'impénétrabilité du massif forestier et de la nature rigide des frontières interétatiques dans la sous-région, ils trouvent en la population des éléphants de forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) du nord-est du Gabon une ressource abondante favorable à la poursuite de leur activité.

La chute brutale de la population de pachydermes dans les forêts du bassin du Congo a fortement bouleversé la localisation géographique des éléphants dans cette région. En mars 2013, la revue PLoS One estima que 62% des éléphants de forêt avaient été abattus durant ces dix dernières années (Hoff 2013). De nos jours, le Gabon compte la plus grande population d'éléphants de forêt d'Afrique centrale. Avec une population d'éléphants d'environ 40 000 têtes, ce pays, traversé par l'équateur et ouvert sur l'océan Atlantique, contient 10% de la population d'éléphants d'Afrique (Jackson 2013). Couvert à 80% par un massif forestier, le Gabon a mis en place en 2002 un réseau de 13 parcs nationaux dans le but de préserver et de valoriser son patrimoine environnemental (Fig. 1). Ce réseau couvre une superficie de 28 371,28 km<sup>2</sup>, soit un peu plus de 10,6% de la superficie totale du pays. Mise en place par le Conseil national des parcs nationaux (CNPN) en 2002, ces aires protégées sont désormais sous la tutelle de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) depuis 2007.

Pourtant, malgré ce dispositif, entre 2004 à 2013, 11 000 pachydermes ont été tués dans le Parc national de Minkébé au Nord-est du pays (ANPN, WCS, et WWF 2013). Ce décompte macabre fait émerger deux types de discours : Le premier consisterait à réaffirmer la nécessité de protéger cet espace et les richesses qu'il renferme, le tout selon une logique propre à l'organisme de conservation. Le second discours pose la question de savoir pourquoi un espace sensé être sanctuarisé n'offre-t-il pas la protection prévues à cet effet ?

Ces deux discours sont, à mon sens, la clé de voute de ce travail. Il permet de lire la question de la contrebande de l'ivoire à Minkébé en partant du principe que cet espace est soumis à des pressions de divers ordres, eux-mêmes relevant souvent des conjonctures économiques multiscalaires, en total opposition avec les logiques normative et conversationniste des politiques environnementales promues par les autorités publiques et les organisations non gouvernementales.

Dès lors, je me propose de comprendre les tenants de la contrebande de l'ivoire dans le parc national de Minkébé en réfléchissant aussi bien aux contingences locales qui sous-tendent le phénomène qu'aux dynamiques transétatiques qu'induisent la mise en place de cette activité illégale au cœur d'un parc national.

**Figure 1 : Localisation des 13 parcs nationaux du Gabon**



Source : Agence Nationale des Parcs Nationaux URL : <http://www.parcsgabon.org/decouvrez-les-parcs/les-13-parcs-nationaux>

## Localisation de la zone d'étude

Le parc national de Minkébé est une aire protégée de 7 567 km<sup>2</sup>, abritant encore au troisième trimestre de 2004 entre 17 000 et 26 800 éléphants de forêts (WCS 2005). Le parc, par sa localisation et son potentiel biologique et minier, constitue un espace convoité. En plus de la pression qu'exercent à ses alentours, les concessions forestières et minières, le parc national de Minkébé est en proie à de nombreuses activités illicites comme la prospection clandestine des alluvions aurifères ou l'exploitation illégale du bois. La concomitance de ces activités accroît la pression anthropique sur le parc et favorise la structuration d'un réseau de contrebande d'ivoire dans cette marge territoriale gabonaise.

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale bordé à l'Ouest par l'océan Atlantique. Il est frontalier à la Guinée équatoriale au Nord-ouest, le Cameroun au Nord et le Congo sur ses façades Est et Sud. Drainé, selon l'axe Sud-est/ Est par le fleuve Ogooué, le pays est couvert à près de 80% de forêt et renferme 13% de la forêt tropicale du continent. La savane du Sud-ouest et les milieux de mangroves, quasi exclusivement sur la côte, restent des formations moins développées en superficie. Le Gabon a une superficie de 267 667 km<sup>2</sup> pour une population estimée à 1 687 673 habitants en 2014<sup>3</sup>.

Sur le plan administratif, le pays compte 9 provinces, subdivisées elles-mêmes en 47 départements. La population est essentiellement localisée sur le littoral où se situent également les capitales politique et économique que sont respectivement Libreville et Port-Gentil. Les plus grandes provinces, en superficie, se trouvent dans la partie Nord-est du territoire : L'Ogooué Ivindo (46 075 km<sup>2</sup>) et le Woleu-Ntem (38 465 km<sup>2</sup>). Ces provinces ont respectivement pour chefs-lieux les villes de Makokou (18 708 habitants en 2012) et d'Oyem (42 556 habitants en 2012). Un simple calcul des densités de population dans ces deux centres urbains, 0.41 habitant/km<sup>2</sup> pour Makokou et 1.11 habitants/km<sup>2</sup> pour Oyem, renseigne sur le désert humain dont est victime le septentrion gabonais. L'absence de population est encore plus prononcée dans le Nord-est à cause de la contrainte forestière et des différentes modifications du peuplement par l'administration coloniale.

Le bloc forestier de Minkébé (33 000 km<sup>2</sup>) et son parc national (0°25' et 2°25' nord et 11°50 et 13°30 est) sont justement à cheval sur ces deux provinces. Le bloc est lui-même « *limité par la route Lalara-Makokou au sud, la route Lalara-Minvoul à l'ouest, la rivière Ayina au nord*

---

<sup>3</sup> Chiffres de la Banque Mondiale.

<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL/countries/GA?display=default>

*(formant la frontière entre le Gabon et le Cameroun) et la rivière Ivindo à l'est » qui fait office de frontière naturelle entre le Gabon et Congo (Obame Ondo 2011).*

Si, en parlant de la contrebande de l'ivoire au Nord-est du Gabon, il est coutume dans la presse et certaines publications scientifiques de faire explicitement référence au parc national de Minkébé, nous élargirons notre étude au bloc forestier en entier. Cela s'explique d'abord par le fait que les animaux ignorent la notion de frontière si ce n'est celle biogéographique, donc liée à une variation des conditions abiotiques, un obstacle naturel dans le cas de chaînes de montagne et de certains cours d'eau ou inhérente à un aménagement contraignant leur liberté de mouvement comme un barrage pourrait l'être pour des espèces aquatiques. En plus de cela, l'occupation humaine pérenne étant interdite à l'intérieur du parc, l'étude sociopolitique du phénomène se cantonnera à la population vivant à la périphérie du parc national de Minkébé (Fig. 2).

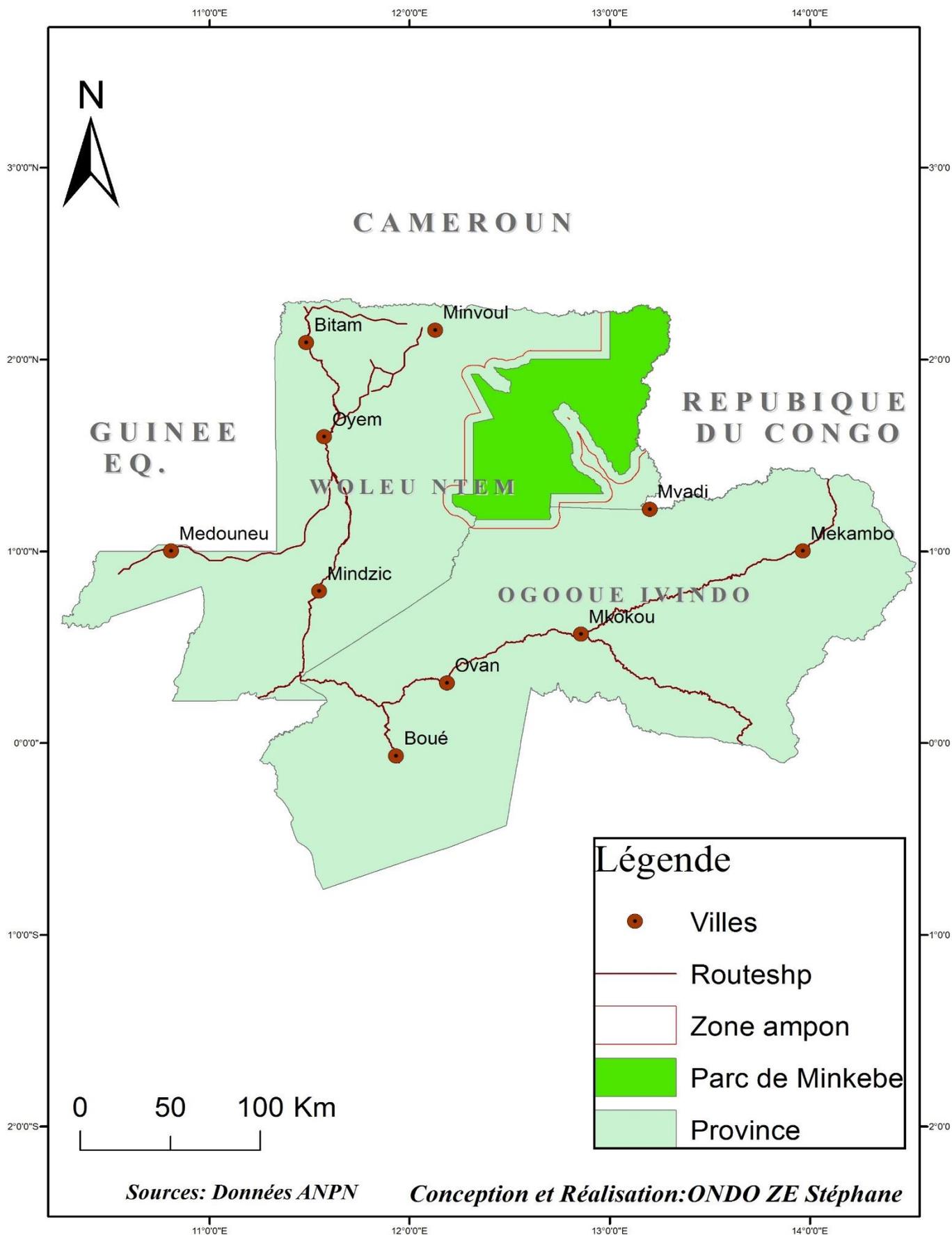
Voilà qui nous invite à ne pas cantonner l'étude du phénomène aux limites du parc mais à étendre notre réflexion à l'ensemble forestier de Minkébé. Notons que le parc est entouré, pour ce qui est de son territoire ne donnant pas sur les Etats voisins du Cameroun et du Congo, d'une zone tampon de 5 Km de largeur. La zone tampon est un espace géographique contiguë à un parc national. Elle fait partie de la zone périphérique du parc et à une fonction protectrice pour le parc et ce qu'il renferme (Fig. 3).

### **Figure 2 : Localisation du bloc forestier de Minkébé et du parc national de Minkébé.**

**FIGURE NON REPRODUITE EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LA CONCERNANT**

**Source: MIKE, 2005**

**Figure 3: Localisation du parc national de Minkébé**



## **Pertinence de l'étude**

L'étude de la contrebande d'ivoire dans le Parc national de Minkébé permet de considérer la gestion du patrimoine naturel comme un enjeu. Cet enjeu est d'autant plus prisant qu'il fait intervenir une grande variété d'acteurs dont l'Etat qui voit, en l'espèce, sa compétence limitée par des spécificités géographiques, administratives, structurelles et financières notables.

Le bloc forestier de Minkébé est une périphérie en marge des pôles politico-économiques du pays. Cette difficile intégration de Minkébé au territoire gabonais se conjugue avec la grande porosité des frontières pour favoriser la contrebande de l'ivoire dans un espace historiquement tourné vers les Etats voisins (Loungou 1999).

Ainsi, à défaut d'être approprié par l'Etat gabonais, le bloc s'est individualisé du reste du territoire, préservant de fait, la biodiversité que lui confère la pluralité des écosystèmes qu'il renferme. D'ailleurs, la mise en place d'un parc national semble arriver comme un énième supplétif à l'aménagement et à l'administration de cette marge territoriale convoité pour ces richesses fauniques, minières et en essences forestières. De même, ce qui apparaît comme des conflits entre les organismes en charge de l'administration du Parc et les communautés villageois, semble participer à accroître la distance entre la lutte contre la contrebande de l'ivoire et les populations concernées.

## **Notions et concepts**

Pour comprendre la complexité que donne à voir la logique de la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé, il conviendrait d'orienter notre étude autour de concepts et thématiques nous permettant de trouver des axes de réflexion nécessaires à la compréhension du sujet. Il s'agit des concepts de : contrebande, braconnage, criminalité environnementale, zone grise et aires protégées.

### **Contrebande et braconnage**

La contrebande est une problématique inhérente aux questions se rapportant aux flux transfrontaliers. Le choix du terme « contrebande » fait ici référence à la présence de filières transétatiques de négoce de l'ivoire partant de la zone de prélèvement que serait Minkébé.

La contrebande est une contingence des marchés transétatiques illégaux. Elle désigne « *le transport illégal de marchandises ou de personnes, en particulier au travers de frontières, ceci*

*aux fins d'éviter de payer les taxes ou de faire entrer des produits interdits dans un pays ou, inversement, d'en faire sortir malgré l'interdit* » (Verna 1993). Cette définition de Gérard Verna fait expressément référence au fait de sortir des marchandises malgré une interdiction et pointe le côté global de l'activité. En effet, l'ivoire est une denrée d'exportation au Gabon car le marché de local de l'ivoire au Gabon est inexistant. Le massif forestier de Minkébé s'inscrit donc en amont d'un circuit induisant un dépassement de frontières afin de satisfaire une demande située dans un autre Etat. C'est la globalisation des marchés criminels, qui s'appuie sur la mondialisation des flux. Aussi, à l'instar de n'importe quelle autre denrée ou marchandise, l'ivoire respecte les fondamentaux du libéralisme économique. Il existe de fait une demande ou un marché de consommation situé en Asie du Sud-est surfant sur l'émergence d'une classe moyenne avide de produits laissant paraître une certaine ascension sociale car, jadis, hors de prix. D'un autre côté, l'offre trouve un terrain favorable au travers de « *la pauvreté et aux insuffisances de la gouvernance dans les pays de l'aire de répartition de l'éléphant* » (UICN, CITES, et TRAFFIC 2013).

Le circuit puise son caractère illégal dans le non-respect de réglementations nationales et d'accords internationaux ratifiés par les Etats et les territoires traversés par les contrebandiers sur lesquelles se trace la « route de l'ivoire » prélevé à Minkébé. Référons-nous d'abord à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction qui interdit en son article III « *tout commerce de spécimens d'une espèce inscrite à l'Annexe I* ». Par « commerce », la Convention de Washington comprend : « *l'exportation, la réexportation, l'importation et l'introduction en provenance de la mer* » (CITES 1973). Au Gabon, le code forestier, relatif à la loi n°16-01 du 31 décembre 2001, interdit autant la chasse dans des espaces protégés, que sont les parcs nationaux, que la capture, la détention, le transport et la commercialisation d'espèces figurant à l'annexe I de la CITES comme l'est l'éléphant au Gabon. Dès lors, le négoce de l'ivoire prélevé au Gabon s'inscrit dans le champ de la criminalité environnementale.

Le franchissement de la frontière avec des produits interdits de négoce explique le choix du terme « contrebande » plutôt que celui de « trafic » largement diffusé par les médias et souvent remobilisé par la communauté scientifique pour comprendre le phénomène. Le trafic, de l'anglicisme « Traffic », lui-même de l'italien « traffico », fait référence au commerce illégal mais, de prime abord, ne me permettrait pas de faire apparaître l'idée de marchandise exportée et non consommée sur place.

Dans son article « La contrebande et ses acteurs : un essai de classification » paru dans le numéro 14 de Les cahiers du CEDIMES, Gérard Verna retient six étapes dans l'acte de contrebande : « *la fourniture, la vente, le conditionnement, le transport, l'achat et la distribution* » (Verna 1993). Certaines de ces étapes pourraient nous permettre de mieux appréhender quelques objectifs du travail que nous effectuerons tout au long de ce mémoire. Il s'agira de réfléchir sur chacune des étapes de la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé, afin de faire ressortir la route du négoce illégal de l'or blanc à partir du Nord du Gabon. Entre autres étapes, il faudra s'intéresser aux moyens utilisés par les réseaux de contrebandiers pour se fournir en ivoire, le recours au braconnage des éléphants étant le moyen préférentiellement employé par les acteurs illégaux.

Déjà, prenons le temps de distinguer deux actions différentes pouvant être réalisées par un même individu et intervenant dans la filière du négoce illégal d'ivoire transétatique : braconner et contrebander. Le contrebandier franchit la frontière frauduleusement avec des objets interdits de commerce et d'exportation en dépit de tout cadre légal. Mais il n'est pas toujours à l'origine de la filière. Effectivement, le braconnier est le premier maillon de la chaîne qui ne peut avoir de prolongement hors du pays de prélèvement sans la transgression de la frontière par le contrebandier.

Par braconnage, on entend le fait « *d'abattre des espèces protégées, de chasser ou de pêcher en dehors de certaines périodes, sur des domaines privés ou réservés, ou encore avec des moyens non autorisés* » (Van Schuylenbergh 2009). Précisons que dans les textes réglementaires suivants : Loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise, le décret n°0164/PR/MEF du 19 janvier réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales, Loi 3/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux gabonais et Loi 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement en terre gabonaise ; il n'est pas fait mention du terme « braconnage » qui est au Gabon une notion héritée de la période coloniale. On utilise plutôt les termes « chasse » et « abattage » rendu illégale par le non-respect de directives comme celles relatives à la Convention de Washington de 1973 interdisant la chasse d'espèces animales intégralement protégées<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Dans l'article 278 de la Loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise est tout de même mentionné « lutte anti-braconnage » : « *Article 278.- Les saisies de gibiers issues des missions de lutte anti-braconnage sont, après contrôle sanitaire dans un laboratoire agréé par l'Etat, détruites ou déposées dans des établissements à caractère public, à la fin de chaque opération, en présence des agents de police judiciaire à compétence générale.* »

La contrebande de l'ivoire s'inscrit dans le registre de l'économie criminelle. « *Sous le terme général d' "économies criminelles", on rassemble usuellement des activités qui visent la production, la circulation, la commercialisation de produits interdits d'un point de vue moral ou légal dans des conditions de totale ou de relative clandestinité* » (Peraldi 2007). C'est un commerce qui bien que s'affranchissant du cadre légal du commerce vertueux use de ces infrastructures et de ces circuits d'échange. De même, il profite de la faiblesse des Etats et de la marginalisation de certains territoires pour développer son activité. C'est un comportement parasitaire et opportuniste « *propre à brouiller les frontières entre monde licite et illicite* » (Maccaglia et Matard-Bonucci 2014).

Il serait difficile dans le cadre de ce travail d'être exhaustif sur l'organisation et la structuration de ce réseau criminel. Néanmoins, nous pourrions envisager à partir des informations mises à notre disposition de faire ressortir une géographie du transit de l'ivoire illégal au départ de notre zone d'étude.

### **Zone grise**

La contrebande de l'ivoire dans le parc de Minkébé induit des répercussions sécuritaires. Si les contrebandiers ne sont pas ouvertement opposés à l'autorité locale dans une logique de guérilla, comme en République démocratique du Congo par exemple, ils y défient néanmoins l'autorité de l'Etat (LRA Crisis Tracker, Invisible Children, et Resolve 2016). Dans le cas présent, la contrebande de l'ivoire se nourrit d'une zone difficilement appropriée par l'Etat et où l'isolement et la situation frontalière accentuent les disfonctionnements dus à l'enracinement d'activités criminelles. Cela reviendrait à faire correspondre cet espace à une zone économique-environnementale grise.

Gaïdz Minassian, dans son ouvrage Zones grises, quand les Etats perdent le contrôle, définit une zone grise comme « *Un espace de régulation sociale, de nature politique ou socio-économique de taille variable [...] dépendant d'un Etat souverain dont les institutions ne parviennent pas, par puissance ou par abandon, à y pénétrer pour affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives.* » (Minissian 2011). La dimension économique qu'apporte cette définition, permet une mise en perspective d'une notion parfois trop souvent liée à des espaces de crises diffuses et durables d'ordre stratégique-politique (Cattaruzza 2012).

Le lien entre zone grise et environnement pourrait permettre d'identifier les zones chaudes de criminalité environnementale dont ferait partie Minkébé. En effet, la contrebande de l'ivoire semble intégrer un réseau de zones sensibles. Zones, qui, de par leurs potentiels économique et

environnemental, seraient victimes d'un renforcement de la demande internationale du marché de l'ivoire.

La difficulté à gérer et à véritablement intégrer cet espace au reste du corps territorial, par le biais de voies de communication notamment, contraste fortement avec la reprise en main du bloc forestier par des organisations criminelles transétatiques, fruits de la mondialisation. C'est sans doute partant de cette lecture que Stéphane Rosière qualifie les zones grises d' « *espaces mal ou plus contrôlés par le pouvoir central [et qui soulignent] les grands paradoxes de la mondialisation qui génère insécurité et perte de contrôle dans de nombreuses périphéries du système-monde* » (Rosière 2008).

En revanche, Serge Loungou, suggère une hiérarchisation dans le processus de mise en déliquescence de l'autorité de l'Etat sur un espace. Selon lui, l'un des stades auxquels se rapprocherait Minkébé, et qui aboutirait, à moyen ou long terme, à une véritable zone grise, serait le « déficit de gouvernabilité ». En effet, le constat est que dans les pays en développement et au régime politique unitaire et centralisé, l'Etat voit son autorité s'étioler au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre-capital. En 1994, Daniel Van Eeuwen dans La Transformation de l'Etat en Amérique latine : légitimation et intégration, paru aux éditions Khartala-CREALC, s'appuie sur l'analyse du déficit de gouvernabilité pour justifier l'existence de poches, en Amérique du Sud. où l'Etat de droit peine à se concrétiser du fait de l'incapacité des autorités publiques à contraindre ces territoires « *se rendre aux exigences de l'intégration* » (Van Eeuwen 1994).

L'Etat gabonais montrerait donc une certaine incapacité à asseoir son autorité dans ces marges territoriales que le massif forestier, sa situation géographique ainsi que les problèmes de bonne gouvernance rendent difficilement administrable<sup>5</sup>.

### **Gouvernance des aires protégées**

La Loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux en république gabonaise définit un parc national comme étant « *une aire protégée établie sur une portion du territoire où des écosystèmes terrestres ou marins, des sites géomorphologiques, historiques et autres formes de paysage, jouissent d'une protection particulière avec l'objectif de maintenir la diversité biologique et les processus de régulation écologique naturels en y autorisant des*

---

<sup>5</sup>Cette situation se retrouverait dans une certaine mesure avec le cas du Brésil et le problème d'administration de son plus grand Etat l'Amazonas en pleine Forêt du Bassin de l'Amazone. Dans cet Etat de 1 564 500 km<sup>2</sup>, la faible présence administrative et la difficulté à maîtriser le territoire justifie la persistance d'activités interlopes telles que le déboisement illégal, l'exploitation illicite d'espèces protégées et l'orpaillage artisanal sauvage.

*activités réglementées d'écotourisme, de recherche scientifique et d'éducation tout en contribuant au développement économique et social des communautés locales* » (Rép. Gabon 2007)

La mise en place des 13 parcs nationaux s'inscrirait donc dans une logique de conservation de l'environnement dans l'intérêt de la planète et au profit du développement d'une économie touristique au Gabon. Seulement voilà, l'initiative étatique, appuyée par de nombreuses organisations non-gouvernementales, souffre de la non-intégration des parcs nationaux au tissu économique et social du pays. Dans Guide des parcs nationaux d'Afrique, Bernard Bousquet part du principe que « *soustraites aux activités humaines ordinaires* [les parcs nationaux] *ne sont pas en général bien admis comme tels par les populations et font l'objet de multiples convoitises qui se concrétisent dès lors que la protection est insuffisante* [par] *la chasse, l'exploitation minière, le délit essentiel étant le braconnage très largement pratiqué et impossible à enrayer étant donné l'étendue de surface à surveiller et le nombre restreint de gardes* » (Bousquet 1992). Cette analyse décrit assez bien la situation dans le parc national de Minkébé. L'enclavement du parc semble nourrir le sentiment de distance et la faible mobilisation de la population locale envers les initiatives rentrant dans le cadre du programme de lutte contre la contrebande. Pareillement, il n'est pas exclu que les discordes qui naissent entre la population aux alentours de certains parcs du Gabon et les autorités trouvent leurs origines dans les dégâts causés par les pachydermes allant jusqu'à des pertes en vie humaine.

Au total, ces nouvelles productions territoriales créent des situations complexes qui mobilisent différents types d'acteurs. L'ensemble tend à former un « front écologique » que Sylvain Guyot et Frédéric Richard définissent comme l'« *appropriation écologisante d'espaces dont la valeur écologique et esthétique est très forte* ». De fait, la défense de ces enclaves de nature pour la conservation est rendue difficile dans un environnement social où les représentations des acteurs sont « *discordantes et contradictoires* » (Guyot et Richard 2009). Le paradigme nature/société permettrait ainsi de cerner un pan du problème que suggère la contrebande de l'ivoire au Nord-est du Gabon.

La manifestation ultime de cette appropriation écologisante semble être la mise en place du parc Tridom. Le Parc Tridom est un ensemble formé des parcs nationaux de Minkébé, de l'Ivindo et de Mwagna au Gabon, du parc national d'Odzala-Koukoua au Congo et des parcs nationaux de Nki, Boumba bek ainsi que de la réserve Dja au Cameroun. L'idée est de promouvoir la conservation de la biodiversité à l'échelle de ces trois pays avec le soutien financier et matériel d'autres Etats et l'expertise des organismes de conservation. Cette initiative va dans le sens de

la réflexion du chercheur américain Kennet Conca. Pour lui : « *le niveau régional serait l'échelle la plus pertinente pour la gestion des ressources communes et la diffusion des normes.* » (Conca 2012). Néanmoins, malgré la pertinence de cette démarche, l'emprise du réseau de contrebande sur ce territoire demande à se renseigner sur l'adéquation entre les décisions prises à l'échelle régionale et les moyens tangibles mobilisés pour la lutte contre le négoce illégal d'ivoire. C'est ce que J.-M. Church nomme : « *l'efficacité de la gouvernance environnementale régionale* » (Church 2016).

## **Problématique**

L'étude de la contrebande de l'ivoire au Gabon nous permet donc de mobiliser un certain nombre de concepts et de grilles de lecture justifiant de la complexité du sujet. Elle invite à s'interroger sur l'organisation territoriale qu'induit la contrebande de l'ivoire au Gabon ainsi que le contexte socio-politique qui lui est associé. La compréhension de ces aspects pourrait nous permettre de répondre à la question suivante : Comment se structure, dans l'espace, la contrebande de l'ivoire à partir de Minkébé ?

La réponse à cette interrogation nécessite une approche assez globale et pluridisciplinaire qui invite à réfléchir sur les contingences géographiques, économiques et socio-politiques de la contrebande de l'ivoire. In fine, l'objectif est de réfléchir sur les caractéristiques du bloc forestier de Minkébé et la gestion du bien « ivoire » qui favoriseraient le braconnage des éléphants pour aboutir à l'itinéraire de la route de la contrebande de l'ivoire à partir de Minkébé.

Ainsi, nous pouvons émettre deux hypothèses ; la première étant que le complexe situation/site géographique et la difficulté à intégrer Minkébé à l'ensemble du territoire participerait à l'isolement du parc.

La deuxième consisterait à prendre le tronçon de frontière sur lequel s'adosse le parc comme un élément structurant du négoce illégal d'ivoire favorisant sa dimension transnationale. En conséquence, la contrebande de l'ivoire à Minkébé s'inscrirait dans une logique régionale au gré de la déliquescence de l'autorité des entités nationales et régionales.

## Méthodologie de l'enquête

La première phase de l'enquête fut axée sur une recherche bibliographique. Il s'agissait de consulter la bibliographie en rapport avec les thématiques que fait intervenir le sujet du mémoire et les concepts correspondants. Il était nécessaire de pouvoir balayer la littérature scientifique sur les questions relatives aux parcs nationaux, aux crimes et infractions sur la faune notamment le braconnage des éléphants, aux marchés transnationaux illégaux, aux zones grises ainsi qu'à la gestion des biens communs.

Une étude des médias locaux et internationaux semblait ensuite nécessaire pour mieux appréhender les discours et les représentations liées au phénomène de la contrebande d'ivoire au Gabon. Je me suis à cet effet focalisé sur la presse écrite et les articles disponibles en ligne. Ces organes de presse présentent l'intérêt de faire état des circonstances et des discours en rapport avec la problématique de ce mémoire de façon plus ou moins continue dans le temps. Seulement l'aspect général de leurs informations nécessitait un complément d'analyses. Aussi, ces données ont été traitées et commentées à partir des concepts présentés plus haut et en tenant compte de la part de subjectivité contenues dans leurs lignes éditoriales.

La seconde phase de notre recherche fait référence à la première partie de l'enquête de terrain effectuée entre du 7 mars au 27 juin 2016 au Gabon. Cette phase consistait en la réalisation d'entretiens. Il était question de discuter des hypothèses énoncées en conclusion du pré-mémoire de M1<sup>6</sup> avec des individus intervenant à divers niveaux dans la lutte contre la contrebande de l'ivoire. Ces entretiens, sollicités auprès des agents d'organismes étatiques et de représentants de la société civile locale et internationale avaient aussi pour but d'avoir accès à des données et informations de premier ordre difficilement disponible dans l'espace public.

Les rencontres étaient décidées sur la base de rendez-vous dans des lieux et à des moments retenus par la personne à interviewer. La plupart des entretiens était effectué dans les lieux de travail de mes interlocuteurs.

Ces entretiens étaient effectués à partir des grilles d'entretien réalisées en fonction de l'organisme ou du corps administratif d'appartenance du sondé. Il était question d'interroger la personne source sur le cadre général de la contrebande de l'ivoire à Minkébé.

---

<sup>6</sup> Mémoire de master 1 intitulé La contrebande d'ivoire au Nord-Est du Gabon (Parc National de Minkébé) : Cas pratique d'une zone grise liée à la criminalité environnementale, dirigé par Mme Catherine FOURNET-GUERIN et soutenu le 02 Juillet 2015 à l'Université de Reims Champagne Ardenne (60 pages).

Les grilles d'entretien s'articulaient autour des objectifs suivants : vérifier de la pertinence de l'action de l'organisme de l'interviewé dans la question du braconnage des éléphants et de la contrebande de l'ivoire, juger niveau de connaissance de l'interviewé qui est fonction de l'intérêt qu'il porte à la question ou de son champs d'action, dégager le portrait-robot du contrebandier et du braconnier ordinaire, comprendre le type d'organisation dans lequel s'ancrent les acteurs de la contrebande et enfin faire ressortir la route de la contrebande de l'ivoire. En outre, un accent particulier était mis aussi sur la gestion de la « ressource ». Il s'agissait de se renseigner sur le nombre réel d'éléphants à Minkébé et des outils et méthodes de gestion de ces animaux, ainsi que la gestion du stock d'ivoire au Gabon.

### **Récapitulatif des entretiens réalisés du 23 mars et le 20 Avril 2016 au Gabon**

<b>Date et lieux</b>	<b>Heure</b>	<b>Organisme</b>	<b>Représentant</b>	<b>Fonction</b>	<b>Notes</b>
<b>23/03/16 Libreville</b>	9h35	Conservation Justice	<b>Ngalekassaga Rosny</b>	Juriste et coordinateur technique	Enregistrements et prise de notes + documents
<b>30/03/16 Libreville</b>	19h52	Agence Nationale des parcs nationaux	<b>Ndong Allogho Hervé</b>	Ancien conservateur du parc national de Minkébé/ Chef de service investigation, surveillance et protection des parcs nationaux	Enregistrements et prise de notes + documents
<b>25/03/16 Libreville</b>	13h59	Ministère des Eaux et forêts	<b>Mekui Allogho Aimée</b>	Directrice du programme de lutte contre le braconnage	Prise de notes (Enregistrement corrompu) + Documents
<b>31/03/16 Libreville</b>	10h07	World Wild Fund	<b>De Wachter Pauwel</b>	Coordinateur du projet Tridom	Enregistrements et prise de notes + Documents
<b>05/04/16 Libreville</b>	11h22	Agence Nationale des parcs nationaux	<b>Okouyi Joseph</b>	Conservateur sénior	Enregistrement et prise de notes
<b>13/04/16 Libreville</b>	10h25	Agence Nationale des parcs nationaux/ Institut de recherche en écologie tropicale	<b>Bourgeois Stéphanie</b>	Expert projet de marquage génétique des ivoires	Enregistrement et prise de notes + Documents
<b>15/04/16 Makokou</b>	12h24	Parc national de Minkébé	<b>Sohonambongo Jean Joslin</b>	Ecogarde	Prise de notes (Enregistrement corrompu) + Documents
<b>17/04/16 Makokou</b>	10h35	WWF section Minkébé	<b>Mbina Edan Pythèr Claude</b>	Agent de terrain antenne de Makokou	Enregistrement et Prise de notes
<b>20/04/16 Libreville</b>	9h47	Ministère des Mines	<b>Abouma Simba</b>	Directeur générale adjoint des mines	Prise de notes
<b>20/04/16 Libreville</b>	17h53	Tribunal d'Oyem	<b>Allogho Laïla</b>	Ex Vice-présidente du Tribunal de Première instance d'Oyem	Prise de notes

Hormis les deux derniers entretiens durant lesquels les sondés n'ont pas souhaité que leurs propos soient enregistrés, les entretiens ont tous été enregistrés avec le consentement des personnes interviewées. Cette précaution avait un double intérêt: respecter le droit de réserve et ne pas interrompre le fil du dialogue. Les entretiens débouchaient dans la plupart des cas par des consultations de documents, rapports, chiffres officiels en possession de l'interviewé. Ceci permettait d'étayer leur argumentaire et d'asseoir ma rédaction sur des données officielles, fiables et récentes.

La troisième et dernière partie de notre enquête consistait en une observation *in-situ* de la périphérie du parc à travers un déplacement dans un des deux plus importants centres urbains et administratifs jouxtant le parc. Mon choix s'est porté sur la ville de Makokou, au Sud du parc. La ville de Makokou est la capitale de la province de l'Ogooué Ivindo. Elle constitue la porte d'entrée au Gabon de toutes les expéditions à destination du parc National de Minkébé. Le tribunal de première instance de la ville de Makokou est régulièrement saisi pour des infractions liées aux crimes sur la faune et plus singulièrement au trafic d'ivoire provenant du braconnage d'éléphants de Minkébé. Makokou est aussi la base logistique de plusieurs organismes à vocation environnementale effectuant des missions dans le parc de Minkébé. Ainsi, le *World Wildlife Fund* (WWF) y a installé, depuis la fin des années 1990, une antenne dans le but de posséder une base logistique aux abords du parc.

La ville fut également la base arrière du chantier d'orpaillage artisanal jouxtant le parc de Minkébé. Il semblerait que l'orpaillage ait favorisé la pression sur les éléphants de Minkébé. Après la fermeture des concessions d'exploitation artisanales d'or par les autorités gabonaise, une partie de la population des puits d'or de Minkébé vint s'installer définitivement dans la ville qui est, aujourd'hui, une photographie assez fidèle de la population vivant dans ces concessions d'orpaillage. J'ai jugé intéressant de faire une immersion dans cette population ayant fréquenté pour la plupart les chantiers d'or de Minkébé. Nombreux parmi eux ont vu se développer le braconnage des éléphants et côtoyé les trafiquants d'ivoire.

L'immersion à la périphérie Sud du terrain d'étude a eu lieu du 14 au 19 avril 2016. Elle avait pour finalités: d'apprécier « in situ » certaines caractéristiques physiques, géographiques et sociologiques du terrain d'étude, de vérifier l'efficacité de la gouvernance étatique dans ce territoire, d'analyser les échanges qu'entretient le Sud du parc avec les pays limitrophes et d'observer la prégnance de l'activité de contrebande sur le Nord-est du Gabon.

Dans cette immersion, j'avais pour guide un ancien agent de la section de recherches, enquêtes et investigations de la brigade de gendarmerie de la ville, M. Ndo Beka Junot. Sa connaissance

du terrain et ses habitants furent un atout précieux. Elle m'a permis de rencontrer un agent de terrain du WWF, un écogarde de l'ANPN et des personnalités diverses dont un individu condamné à de multiples reprises pour des infractions liées au trafic de l'ivoire. Une entrevue avec le président du tribunal de première instance de la ville, bien que convenue de longue date, a malheureusement été annulée. En outre, n'ayant pas reçu de l'ANPN, les accréditations nécessaires, je n'ai pas eu la possibilité de me rendre dans l'enceinte du parc désormais militarisé.

L'enquête visait à interroger d'éventuels liens entre le trafic d'ivoire et l'orpaillage à Minkébé. Un des objectifs était aussi de dresser un portrait-robot du trafiquant d'ivoire de Minkébé à partir des informations obtenues. Enfin, il était question d'observer, si possible, la prégnance du trafic d'ivoire provenant de Minkébé sur la ville de Makokou.

## **Annonce du plan**

Les conclusions de cette enquête seront organisées en deux parties dans ce travail : Dans la première partie nous reviendrons sur le site et la situation du parc national de Minkébé. Nous présenterons le cadre sociétal ayant cours à Minkébé afin de mieux comprendre l'importance de certains acteurs dans l'activité de contrebande nous intéressant. Enfin, nous évoquerons l'action de l'Agence nationale des parcs nationaux en insistant sur ses missions au sein du parc national de Minkébé.

Dans la deuxième partie, il sera question de mettre en lumière une géographie du réseau de contrebande à partir de données collectées durant notre enquête, ainsi que celles obtenues dans des rapports d'ONG et autres organismes internationaux. Ces informations seront ensuite mises en relation avec d'autres travaux en rapport avec la contrebande d'ivoire dans la région et plus globalement avec la criminalité transétatique mondiale.



## 1. LE PARC NATIONAL DE MINKEBE

Cette première partie pose le cadre de notre enquête. Nous nous intéresserons au site du parc par l'intermédiaire de l'étude de l'unité paysagère structurant le bloc forestier et justifiant paradoxalement autant l'impénétrabilité du massif par l'Etat que l'accessibilité des braconniers à son potentiel faunistique. Il s'agit de le « *considérer du point de vue de ses caractéristiques particulières, de ses attributs et qualités qui le différencient des autres lieux et font qu'il représente un intérêt spécifique.* » (Hugonie 2006). De même, la situation du bloc sera abordée. La situation fait référence à la position géographique d'un lieu dans l'espace. Elle induit une polarisation de l'espace qui singularise un objet par son emplacement par rapport à d'autres entités géographiques. En fait, le parc de Minkébé est un cas typique d'espace frontalier ayant développé des échanges avec les pays limitrophes afin de compenser le faible niveau de connectivité avec les principaux pôles de croissance gabonais.

La question du nombre d'éléphants à Minkébé pose le problème de l'évaluation de l'impact réel du braconnage sur cette population. Combien y a-t-il d'éléphants dans l'ensemble forestier de Minkébé ? Quelle est la tendance actuelle concernant l'abattage des éléphants au sein du bloc ?

Enfin, nous nous focaliserons sur les organes étatiques en charge de la gestion de ce bloc forestier. L'accent sera tout particulièrement mis sur l'ANPN à qui incombe l'administration du parc de Minkébé. C'est ainsi que nous analyserons leur organisation, les moyens mis à leur disposition pour veiller à l'« intégrité » du parc. Cette partie sera naturellement axée sur leur action à Minkébé et plus particulièrement sur leur stratégie de conservation dans cet espace.

## **1.1. Caractéristiques géographiques du parc national de Minkébé**

Le parc national de Minkébé fait partie de l'ensemble des forêts domaniales classées selon la loi 016/01 du 31 décembre 2001 du Code forestier en République gabonaise. Ce pan du massif forestier du bassin du Congo couvre les basses collines des plateaux intérieurs Nord et Nord-est du relief gabonais.

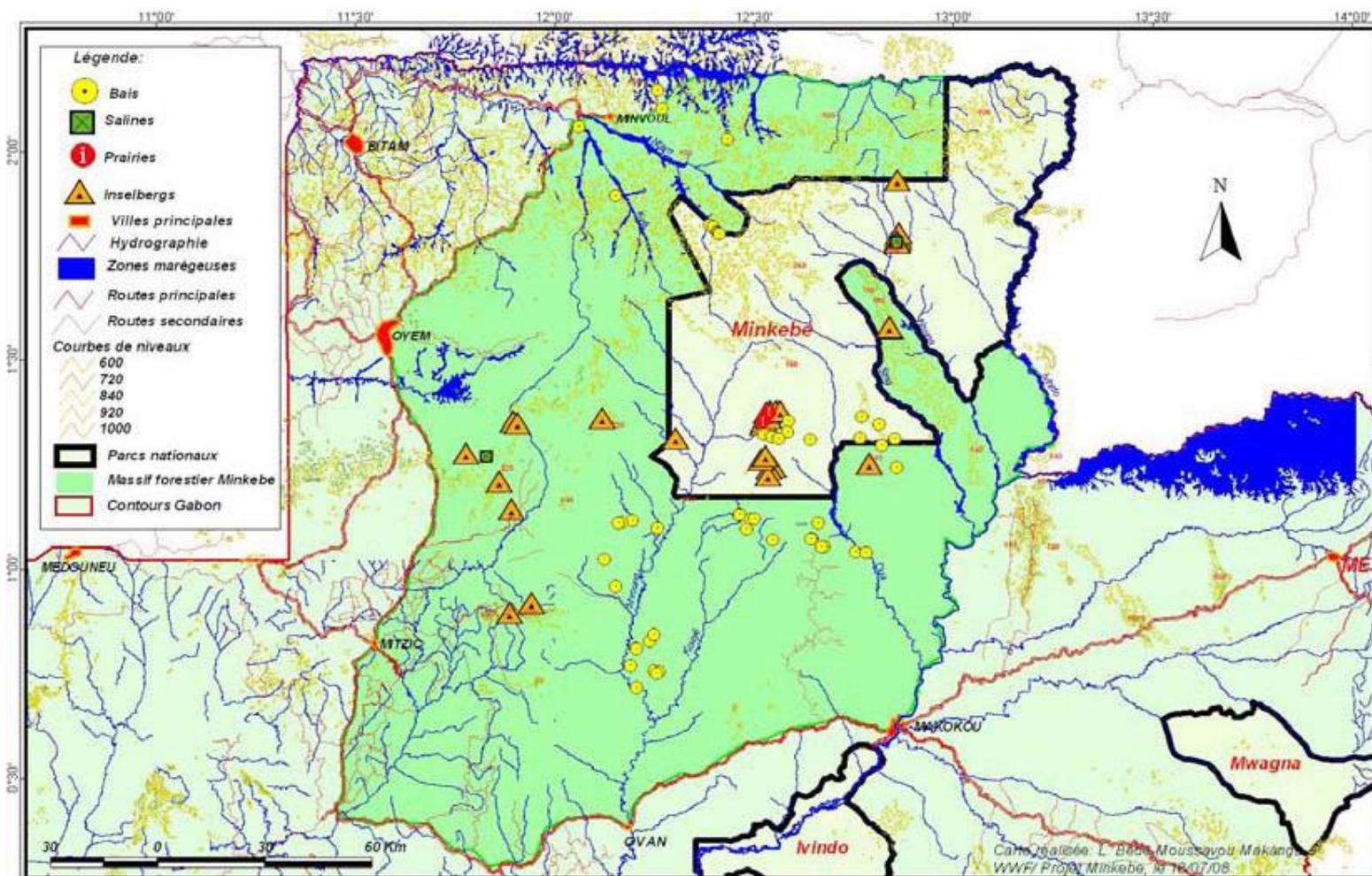
Le bloc présente d'ailleurs un paysage très hétéroclite avec, au Nord-est le mont Kokaméguel dont l'altitude sommitale est de 938m et au Sud-est du bloc forestier, la chaîne de montagnes Minkébé. Cette dernière sert d'interfluve aux rivières Nouna et Sing. Longue de près de 60 km pour une largeur autour de 10 à de 20 km, elle culmine à plus de 967 m d'altitude (Vande Weghe 2013). La chaîne de montagnes a été exclue du tracé du parc du fait du potentiel minier (or et surtout fer) qui s'y trouve et qui pourrait faire l'objet de prospection et d'exploitation industrielle. Au Sud-ouest du parc, plusieurs inselbergs témoignent de l'activité érosive du temps sur le socle archéen du Nord du Gabon.

L'ensemble géomorphologique, posé sur un plateau s'élevant à un peu plus de 600m est drainé par la rivière Ntem au Nord-ouest ainsi que l'Ivindo et ses affluents sur la rive droite du cours moyen du fleuve Ogooué. Ces affluents de l'Ivindo sont d'autant plus importants à mentionner qu'ils constituent les principales voies d'accès au parc à ce jour (Fig. 4). Sur un axe Est/Ouest, les rivières Ayina, qui fait frontière avec le Congo, Bemvoula, Nouna, Sing, Oua et Mvoung irriguent les parties Est et Sud du parc (Fig. 5). C'est d'ailleurs sous l'action érosive de ce système hydrologique que sont formés les vallées à fonds larges aux profondeurs allant jusqu'à 200m sous le niveau le plus élevé des plateaux (Vande Weghe 2013).

Les 7 567 km<sup>2</sup> de forêts tropicales humides du parc national de Minkébé sont inclus dans les 32 260 km<sup>2</sup> du bloc forestier du même nom. Pourtant, ce qui pourrait paraître un ensemble végétal homogène est au final un conglomerat de forêts dont la diversité repose essentiellement sur les conditions édaphiques disparate de la région.

Du fait de cette diversité de formation végétale, le territoire foisonne d'une riche biodiversité animale. De fait, le relatif bon état de conservation de cette forêt constitue le principal argument des promoteurs de la destination Minkébé dans un potentiel futur circuit touristique gabonais. En effet, vendu, pour des besoins touristiques et patrimoniaux, comme un espace vierge d'hommes et éloigné de tout, le parc de Minkébé dispose des caractéristiques d'un espace potentiellement difficile à administrer, à contrôler et à protéger.

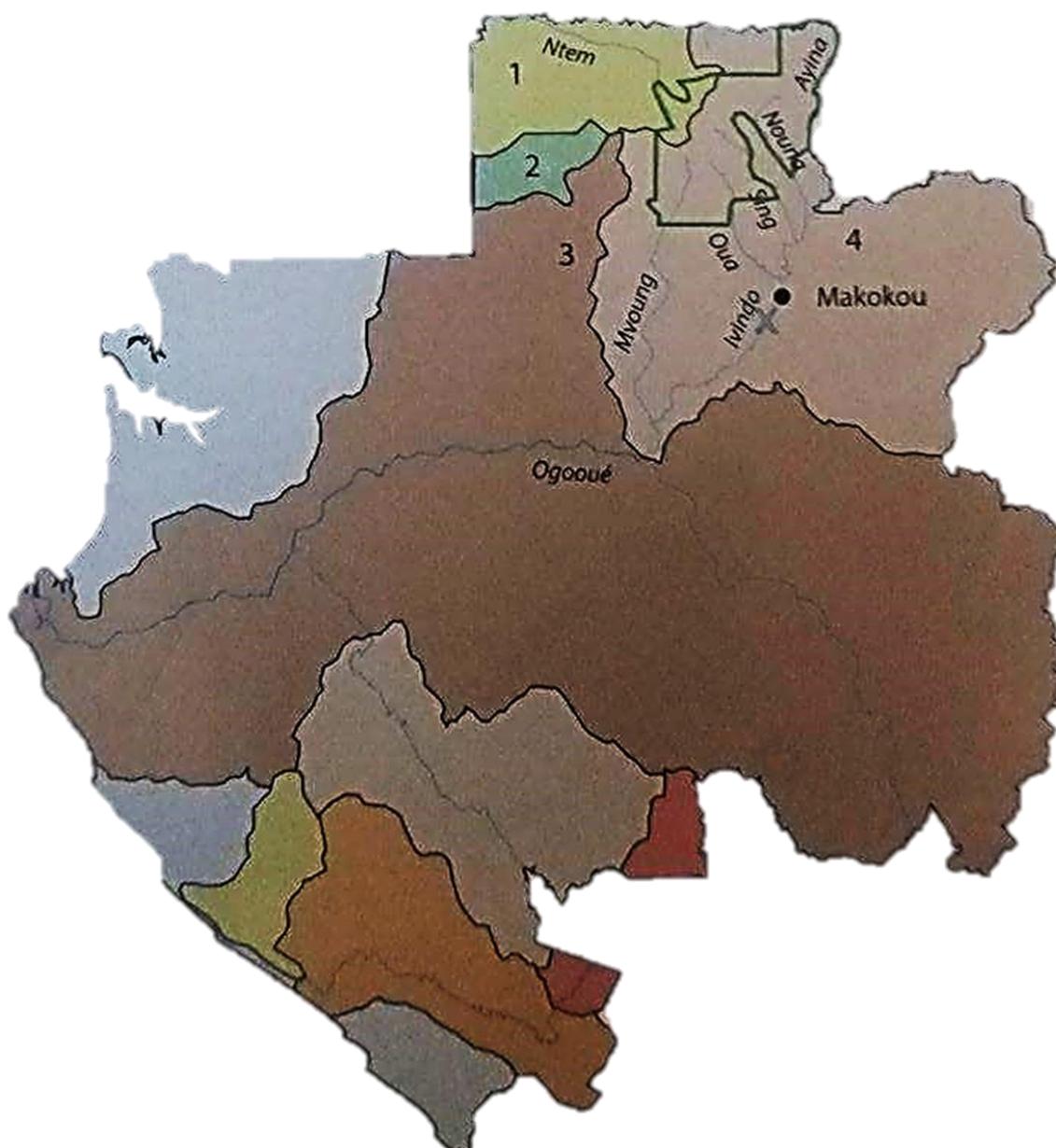
**Figure 4: Carte des caractéristiques physique et hydrographique du bloc forestier de Minkébé.**



Source : OBAME ONDO, 2011.

La marginalisation de la forêt du Nord-est du Gabon et de la population qui y vit s’oppose à la dynamique transfrontalière entre cet espace et les autres pays limitrophes. Par ailleurs, le capital environnemental et la richesse du sous-sol, entretiennent la pression exercée par des opérateurs économiques sur la périphérie du parc. Au total, la correspondance entre la situation marginale du parc national de Minkébé et l’intérêt dont fait l’objet son site pourrait permettre de cerner dans un premier temps les causes du déficit de gouvernabilité observé à Minkébé.

**Figure 5 : Les principaux bassins fluviaux du Nord-est du Gabon**



Source : Vande Weghe Jean Pierre et ANPN, 2013.

### 1.1.1. Minkébé, une périphérie enclavée

La superposition sur une carte du réseau de communication et des principaux foyers de peuplement sur le territoire gabonais ferait apparaître le bloc forestier de Minkébé comme un véritable « no man's land ». La densité du couvert végétal conditionne fortement le milieu que les famines du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les différents regroupements de population et les épidémies d'Ébola fréquentes en ce lieu ont fini par vider de sa population humaine. Cette vacance humaine a sans doute induit l'absence d'infrastructures d'aménagement favorisant l'ouverture de cet espace au reste du corps territorial gabonais.

#### La forêt

Le parc national de Minkébé et sa périphérie font partie du bloc des forêts guinéo-congolaises à dominante congolaises occidentales (Obame Ondo 2011). Ce type de forêt est caractérisé dans le bassin du Congo par une importante densité de faune et une grande diversité botanique. Il se différencie des types avoisinant grâce aux groupes taxonomiques qu'on y retrouve et qui, surtout dans le cas de mammifères, ne peuvent étendre leur aire de peuplement au-delà de certains cours d'eau infranchissables pour eux délimitant les types de formation forestière. De même, les conditions édaphiques variées justifient la diversité des formations végétales de Minkébé. En effet, le type de forêts et la faune qui s'y développent varie selon que l'on soit dans des zones inondables, sur des plateaux, sur les pentes d'une montagne, au sommet d'un « pain de sucre » ou même en fonction de l'action de l'homme et des aléas atmosphériques. Aussi, recense-t-on à Minkébé des forêts primaires mixtes ; des forêts à monodominance de limbali *Gilbertiodendron dewevrei*, grand arbre de la famille des légumineuses ; des forêts secondaires ou secondarisées<sup>7</sup>, des forêts de montagnes, des forêts ripicoles et des forêts marécageuses (Vande Weghe 2013).

Tout cet ensemble laisse émerger un complexe écosystémique où subsiste une riche biodiversité, la plus importante sur le plan faunistique pour ce qui est des 13 parcs nationaux gabonais. Il y est recensé près de 64 espèces faunistiques représentant 19 familles et 11 ordres animales dont 16 espèces de primates<sup>8</sup>. La diversité de formations végétales participe à la mise

---

<sup>7</sup> Ce type de formations se retrouve en bordure du parc, dans les zones tampons et dans certains secteurs du parc, notamment au Sud-ouest. Les forêts secondaires sont d'anciens villages, campements ou cultures recolonisées par la forêt. Elles peuvent aussi découler de trouées provoquées par de violentes tornades courantes dans la région. Quant aux forêts secondarisées, elles sont le résultat du « jardinage » du peuple pygmée Baka. S'il y a bien déchiffrement, les grands arbres sont laissés en l'état contrairement au sous-bois qui est dégagé (Vande Weghe 2013).

<sup>8</sup> Par ailleurs, ce décompte n'est pas définitif et le nombre d'espèces animales et végétales pourrait croître. Ceci est dû à l'absence de travaux scientifiques dans de nombreux secteurs du parc, notamment en sa partie Nord-est.

en place de ce foisonnement d'espèces dans lequel se retrouvent les éléphants des forêts. Ces derniers trouvent au sein de cette forêt un habitat dans lequel ils participent à façonner le paysage.

Enfin, Les forêts de Minkébé font partie des forêts les plus intactes d'Afrique <sup>9</sup> (Kock 2008). La diversité de grands mammifères que l'on y recense fit désigner ce bloc forestier comme site prioritaire par le WWF en 1997. Soumise, le 18 avril 2003, au titre de patrimoine mixte mondial en tant qu'Ecosystème et paysage culturel pygmée du massif de Minkébé, le parc national de Minkébé, et plus globalement le bloc forestier de Minkébé, « *constituent un remarquable exemple d'environnement préservé en dépit de sa fonction de lieu de vie pour les peuples de forêt qui y ont résidé* » (UNESCO 2003).

### **Le peuplement**

Le couvert forestier et les regroupements de villages entre 1928 et 1953 ont fini d'annihiler une meilleure distribution du peuplement sur la partie nord du territoire gabonais. Pourtant, loin de l'imaginaire collectif, la forêt n'est pas impénétrable (Pourtier 1989). Si le cœur du parc national de Minkébé est, en principe, soustrait de toutes présences humaines permanentes, de nombreux villages et campements colonisent les périphéries du parc (Obame Ondo, 2011).

Trois facteurs expliquent la faible présence humaine sur ce territoire. Le premier découle de paramètres sociodémographiques. En effet, l'espace gabonais constitue, avec celui de son voisin congolais, une aire de sous-peuplement à l'échelle de l'Afrique. Le second facteur s'appuie sur des événements d'ordre politico-démographique avec les regroupements de villages le long des voies de communication. Enfin, le dernier de ces facteurs est d'ordre biogéographique avec la présence d'une forêt dense.

Malgré la faible densité de population, on distingue diverses sortes d'occupation anthropique de l'espace dans le bloc forestier de Minkébé. Les premiers sont des villages à l'extérieur du parc. Ils sont peu nombreux et isolés. On y retrouve d'anciens habitants de Minkébé revenu habité le bloc forestier quelques années après la phase de regroupement de population à l'Est et au Sud-ouest. Seulement le nombre de personnes y vivant est si faible que ces forêts sont volontairement classées comme « vide d'hommes ». Les campements représentent le second mode d'occupation de l'espace. Les populations déguerpies durant les regroupements de la

---

<sup>9</sup> « Une forêt intacte est un écosystème naturel présent dans une région forestière, essentiellement non perturbée par l'homme et suffisamment grande pour être résiliente, de sorte à pouvoir faire face à la plupart des grandes perturbations naturelles » (GREENPEACE 2008)

première moitié du XXe Siècle auraient gardé mémoire de leur secteur de chasse dans la zone de Minkébé. Aussi, afin de pouvoir continuer à profiter des gibiers foisonnant ce terroir dorénavant loin de tout, ces populations, résidents aujourd'hui dans les centres urbains voisins montèrent des campements qu'ils n'occupent toutefois que sporadiquement durant les campagnes de chasse. Ensuite viennent les camps où se localisent essentiellement des ressortissants étrangers travaillant dans les exploitations minières, les concessions forestières ou sur des sites d'exploitation d'or.

### ***Lecture sociétale de Minkébé***

#### *Les Fangs*

Le Woleu-Ntem, renferme l'essentiel de la superficie du parc national de Minkébé. La province septentrionale du Gabon est aussi le foyer de peuplement de l'ethnie bantou Fang au Gabon dont la population avoisinait les 450 000 individus en 2005 (Maquet 2008). L'aire socioculturelle de cette ethnie s'étend plus exactement jusque dans la Guinée Equatoriale continentale où les Mbini, de leur appellation locale, représentent le 8/ 10 de la population du pays. La région Sud du Cameroun complète cet espace socio-culturel avec un autre groupe Fang nommés Boulou. De fait, la répartition de cette communauté entre ces pays, procède du morcèlement occasionné par les frontières des empires coloniaux espagnol, allemand et français.

Cette aire socio-culturelle favorise les échanges humains, idéels et de marchandises de part et d'autres de la frontière nord du Gabon. L'homogénéité culturelle entretient une dynamique transfrontalière au-delà de la rigidité des frontières à l'intérieur de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Cela participe d'ailleurs à rendre encore plus floue la dyade que se partage le Gabon et le Cameroun. De même, les flux au travers de cette frontière se singularisent par des échanges de type informels, porte ouverte à l'exfiltration de produits de contrebande (Loungou 1999). Les très fortes relations ethnolinguistiques, sociales et économiques que la province du Woleu-Ntem entretient avec le Cameroun notamment, participeraient à la structuration de la contrebande d'ivoire à partir de Minkébé. On peut penser que la transfrontalité ethnique dans cet espace induit le passage à la frontière des pointes d'ivoire au bénéfice d'une organisation se servant d'une grande diversité d'intermédiaires.

Les Fangs chassent l'éléphant de façon ancestrale pour sa venaison. Ils avaient recours à des simples fosses, des fosses à pal ou des fosses à goulot pour piéger l'éléphant. Du Chaillu mentionne l'usage de sagaie durant la chasse à l'éléphant chez ce groupe (Du Chaillu 1863). Près de 400 sagaies étaient mobilisées pour une campagne et chaque chasseur en portait 5 ou 6

(GUILLAUME 2001). Les premiers contacts avec les Européens, au début du XIXe Siècle, marquèrent une nouvelle ère dans la chasse à l'éléphant chez les Fangs avec l'utilisation de fusils à traite<sup>10</sup>. Ces derniers seront d'autant plus efficaces qu'il est possible de tirer avec une lance à éléphant. Cela avait le bénéfice de réduire le nombre de personnes mobilisées pour une campagne tout en augmentant la distance entre les chasseurs et leur proie. Ces armes étaient notamment accessibles du fait de l'attrait des européens pour l'ivoire. Les Fangs acheminaient les précieuses défenses jusqu'aux comptoirs Européens sur la côte par l'intermédiaire de chaînes commerciales faisant intervenir les peuples Mpongwé, Séké et Kélé (Vande Weghe 2013).

Les Fangs sont-ils impliqués dans la contrebande de l'ivoire aujourd'hui ? La première partie de la réponse à cette question se trouve dans la monographie sur Minkébé de Jean-Pierre Vande Weghe. On y constate que les Fangs étaient les seuls à vraiment pouvoir arpenter le nord du Gabon du fait de la crainte qu'ils suscitaient auprès des Européens nourris aux douteux récits des peuples de la côte soucieux de garder leurs rôles lucratifs d'intermédiaires. De même, de nombreux écrits publiés par des Occidentaux « *traduisaient plus les fantasmes de leurs auteurs que la réalité* » (Vande Weghe 2013). Quoiqu'il en soit, les Fangs semblaient avoir le monopole de cette ressource. Cela leur a valu d'être connus comme pourvoyeurs d'ivoire. Seulement, rien n'interdit de croire qu'ils n'eurent été bien souvent que de simples intermédiaires entre d'autres chasseurs plus habiles à l'exercice, comme les pygmées Baka, et les Européens. Ce monopole est-il encore d'actualité ?

« *Le relèvement [par des colons européens] des principaux sentiers de commerce [dans le Nord du Gabon] par lesquels les Fangs allaient chercher l'ivoire* » a sonné le glas du monopole de ces derniers sur cette ressource (Mangongo-Nzambi 1969). Minkébé est dorénavant soumis à des flux humains assez continus liés à l'attraction de son potentiel minier et de sa position frontalière, ce qui contribue à « ouvrir » le bloc. La chasse illégale de l'éléphant à Minkébé est aujourd'hui, une activité cosmopolite, quoique cet espace reste le terroir du peuple Fang. De nombreux ressortissants ouest-africains et d'autres groupes ethnolinguistiques d'Afrique centrale peuplent les forêts de Minkébé et ces abords comme nous le verrons dans la suite de ce travail.

Au final, les Fangs ont perdu leur prédominance en tant que groupe exerçant le commerce de l'ivoire à Minkébé de façon monopolistique. En outre, associer un groupe ethnolinguistique à un phénomène illégal transétatique précis reviendrait à dire que ce dernier détient une

---

<sup>10</sup> Définir fusil à traite

compétence particulière ou une influence notable à certaines étapes du processus. Ce qui est le cas pour les pygmées Baka.

### *Les Baka*

Les Baka forment une population humaine semi-sédentaire. Ce sont des individus de petites tailles peuplant les forêts du Sud du Cameroun et du Nord du Gabon. Ce sont des chasseurs-cueilleurs qui trouvent dans la forêt la totalité de leurs moyens de subsistance. Au Gabon, où ils sont près de 600 personnes, les Baka sont un groupe marginalisé par la majorité Bantou. Ils subissent une discrimination et se voient confisquer les terres qu'ils occupent (depuis près de 75000 ans) par l'Etat au profit d'exploitations minières, de concessions forestières, ou encore par l'érection d'aires protégées.

Les Baka sont régulièrement employés dans des campagnes de braconnage pour leur connaissance de la forêt, de l'éthologie de l'éléphant et leur savoir-faire dans la cynégétique du géant. Le courage et l'habileté des membres de ce groupe sont reconnus par le biais de nombreux récits de chasses. La chasse de l'éléphant dans cette communauté est « *précédée de rituels nombreux et divers... [et] revêt une dimension sociale, surnaturelle et émotionnelle hors du commun* » (Guillaume 2001). Elle s'effectuait à l'aide de sagaies et de piégeage comme chez les Fangs.

Aujourd'hui, les Baka utilisent des fusils à l'instar des Bantous. Comme ces derniers, ils ont recours à des fusils armés de lances à éléphants qu'ils nomment « Essala » et qu'ils tirent dans l'abdomen du pachyderme. Pour tout cela, les Baka sont mis à contribution au sein des bandes de braconniers autant pour la traque des pachydermes au cœur du bloc forestier que pour sortir l'ivoire du pays. Pourtant, bien que l'on puisse difficilement se passer de leurs services, ils sont rétribués de manière dérisoire. Cela peut s'expliquer par le fait que les Bantous les utilisent comme main-d'œuvre corvéable sur qui ils auraient un certain ascendant. Leur rétribution dépend donc surtout du bon vouloir de leur employeur. D'un autre côté, les Baka sont peu insérés dans le système monétaire moderne. Fortement tributaire de la forêt, ils n'utilisent l'argent que pour se procurer des denrées et autres produits qu'ils ne sauraient trouver dans la forêt. D'ailleurs, loin du « mythe du bon pygmée » que certaines organisations de conservation aimeraient entretenir, de nombreux membres de ce groupe aspirent à une certaine modernité en pouvant accéder aux commodités de base en vigueur chez les bantous. Néanmoins, ils gardent un lien très étroit avec la nature dont profitent braconniers et autres contrebandiers.

### *Les Haoussa*

Autre groupe ethnolinguistique régulièrement cité dans les procédures judiciaires, le peuple Haoussa est lui aussi un peuple dont l'aire de peuplement s'étend aussi de part et d'autres de la

dyade Gabon-Cameroun et se prolonge dans le Nord du golfe de Guinée notamment au Nigéria. Mais contrairement aux peuples précédemment cités, cette dispersion géographique n'est pas la résultante d'une action coercitive des colons allemands et français mais d'une migration spontanée. Installés dans l'Ouest de la province septentrionale du Gabon, ils sont loués pour leur culture commerciale et leur esprit d'initiative. Très au fait des circuits économiques reliant le Nord du Gabon au Sud du Cameroun en particulier et au Nord du Golfe de Guinée en général, les Haoussa sont des négociants avisés et des contrebandiers reconnus dans le négoce illégal d'ivoire à partir de Minkébé.

Les flux migratoires des Haoussas vers le Nord du Gabon commencent en 1899. Installés au Cameroun, ils viennent faire du commerce dans le Woleu-Ntem. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, l'activité commerciale était encore essentiellement aux mains des maisons de commerces européennes et des sociétés concessionnaires comme la Société du Haut-Ogooué en charge d'administrer cette partie de la colonie française. Les maisons de commerces, françaises, anglaises et allemandes se spécialisaient dans l'achat de produits manufacturés et d'autres marchandises comme des étoffes, des fusils, les outils, du tabac, de l'alcool, du sel, du savon, etc.... En plus, ces factoreries<sup>11</sup> achetaient aux producteurs locaux leurs productions de café et de cacao réputées être d'excellente qualité. Quelques Africains possédaient des maisons de commerces : parmi eux, on comptait des Fangs mais aussi des Haoussas arrivés du Cameroun. Les immigrés Haoussa surent profiter des prix élevés dans les commerces européens et des mauvais traitements infligés par les colons pour se rapprocher de la population locale et élargir puis fidéliser leur clientèle en fixant des prix accessibles aux classes défavorisées (Mekui Mba 2004).

Leur implantation a contribué à dynamiser les échanges entre le Sud du Cameroun et le Woleu-Ntem, enclavé, faute de voies de communication le reliant au Sud du pays et tout particulièrement à Libreville. Grâce à sa production de cacao, de café, de caoutchouc et d'ivoire, les maisons de commerce tenues par des Haoussa alimentaient des échanges entre le Nord du Gabon et le monde via le port de Kribi au Sud-ouest du Cameroun (Mekui Mba 2004).

Certains Haoussa feront définitivement le choix de s'installer au Gabon après l'indépendance du Gabon en 1960. Les Haoussa profitèrent de leur assise économique pour diversifier leurs activités. Plus au fait des routes économiques reliant le Nord du Gabon et le Sud du Cameroun, les Haoussa s'orientèrent vers le transport qui constitue aujourd'hui l'une des principales activités de ce groupe. Leur prédominance dans le secteur du commerce au Nord du Gabon

---

<sup>11</sup> A définir

reste importante ce qui leur permet d'avoir connaissance, à défaut d'y participer, des différents circuits économiques légaux ou non.

#### *Les Kwélé et les Kota*

Parmi les peuples côtoyant les forêts de Minkébé, on compte encore les Kwélé à l'Est du massif forestier, sur les berges de l'Ivindo et les Kota essentiellement regroupés au Sud et au Sud-ouest. Les Kota sont reconnus pour leur intérêt pour l'orpaillage et sont majoritaires dans la région allant de Ovan, puis Makokou jusqu'à Mekambo pour une population totale de près de 40 000 individus au Gabon. Les Kwélé sont les « gens de la rivière ». Bien que pratiquants l'agriculture et la chasse, ils sont essentiellement tournés vers la pêche. Leur dextérité dans le maniement des pirogues et la navigation en font des interlocuteurs privilégiés pour quiconque souhaite remonter la rivière Ivindo de Makokou jusqu'au cœur de Minkébé. C'est ainsi qu'ils ont longtemps ravitaillé les camps d'orpaillage en denrées variées. Ce sont les « convoyeurs » de l'Ivindo.

#### *Les allochtones*

Il est important de mentionner les ressortissants étrangers établis dans la région de Minkébé. Ces colonies ont deux sortes d'origines : l'orpaillage ou les concessions forestières. L'orpaillage a attiré de nombreux Africains à Minkébé. Avant le démantèlement du principal site d'orpaillage en 2011 par l'armée gabonaise sous la demande expresse du Président de la République gabonaise, des estimations relevées au cours de notre enquête donnaient une population d'un peu plus de 15 000 personnes dans le camp d'orpaillage de Minkébé<sup>12</sup>. A titre d'exemple, la population de la ville de Makokou, au Sud du parc, capitale de la province de l'Ogooué Ivindo, était durant la même époque estimée à un peu plus de 12 000 âmes.

Peu d'études se sont penchées sur les orpailleurs de Minkébé. Pourtant, dans leurs publications, des organismes comme *World Wildlife Fund* et *Wildlife Conservation Society* (WCS) ainsi que l'ANPN, ne cessent de tirer la sonnette d'alarme quant à l'impact environnemental de ces puits d'exploitation d'or qui « affectent profondément l'écosystème » (Vande Weghe 2013). Seul un site d'orpaillage a été suivi tout au long de son développement, permettant d'obtenir des chiffres plus ou moins fiables mais utiles à cerner l'ampleur du phénomène migratoire observé. Il s'agit du site appelé *Minkébé chantier d'or*.

---

<sup>12</sup> Les origines de ce démantèlement seront énoncées dans la suite de notre développement dans la section dédiée à l'exploitation minière.

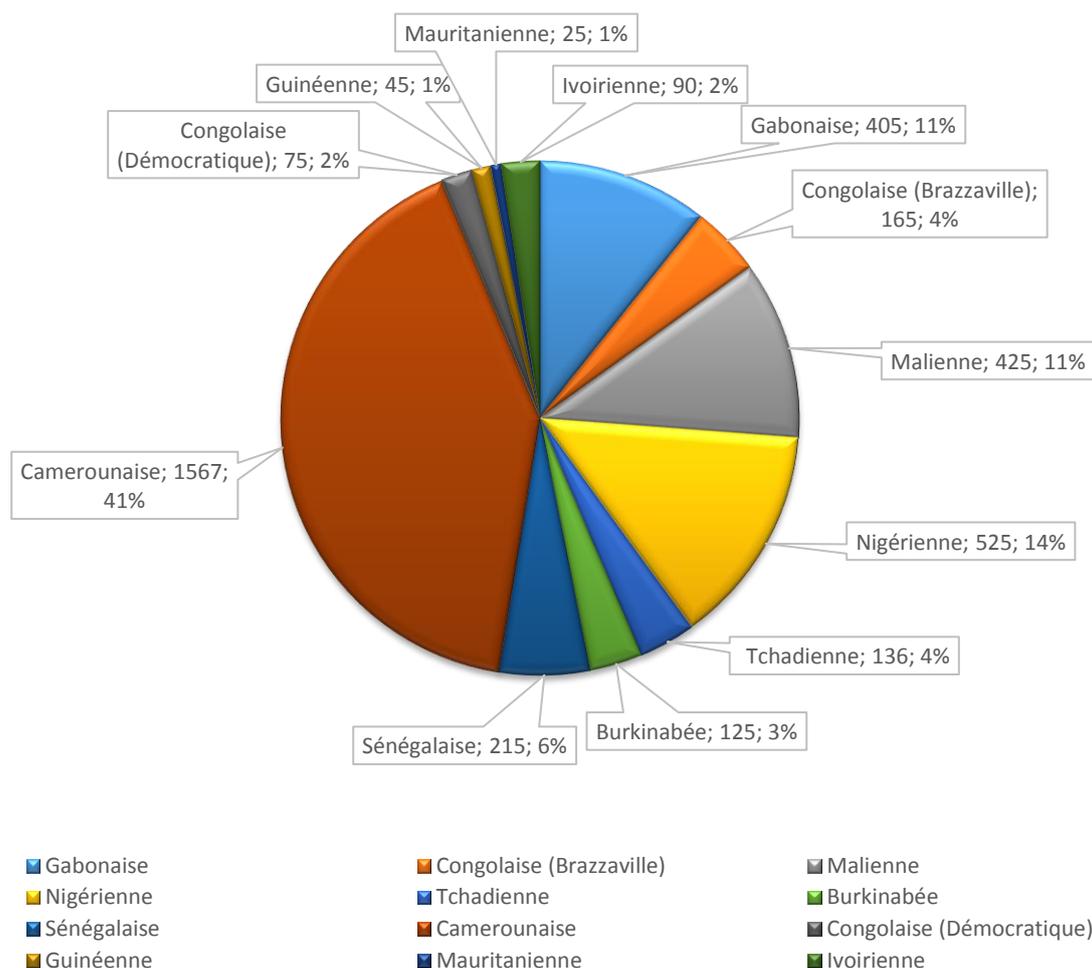
*Minkébé chantier d'or* fait partie, avec les sites de *Menkuka* et de *Ngutu*, d'un complexe d'orpaillage à la périphérie du parc national de Minkébé (Obame Ondo 2011). En 2011, le camp comptait près de 4356 personnes selon l'ANPN, soit, à la même époque, une population à peu près deux fois plus importante que celle de la capitale départementale Minvoul (2600 habitants) (Gabonnews 2011). « *Les nationalités qui composent ce no man's land sont des ressortissants de plusieurs nationalités dont les Camerounais, Nigériens, Maliens, Gabonais, Sénégalais, Tchadiens, Guinéens, Ghanéens et Burkinabés. Les Camerounais, suivis des Nigériens et des Maliens constituent les nationalités les plus importantes.* » (Obame Ondo 2011). La quasi-totalité de ces personnes est issue de filières d'immigration irrégulière qui franchissent la dyade Gabon-Cameroun venant tenter leur chance dans ce qu'ils appellent eux même « l'eldorado gabonais ».

La communauté camerounaise du bloc forestier est fortement associée à la contrebande d'ivoire à Minkébé. Selon les chiffres de l'ANPN, la population camerounaise atteignit à *Minkébé chantier d'or* jusqu'à 1567 individus en 2011. les Camerounais constituent la majorité des habitants dans le campement d'orpailleurs de *Minkébé chantier d'or* devant les Nigériens (525), les Maliens (425) et les Gabonais (405) (Fig.5). Ces mêmes chiffres indiquent que tous ces allochtones, hormis ceux de la République démocratique du Congo, proviennent de pays composant l'ancien empire colonial français. Francophones pour la plupart, ces individus semblent trouver dans le continuum linguistique un argument de plus motivant leur aventure à Minkébé. Néanmoins, je ne saurais développer cet aspect sans avoir, sur le plan qualitatif et quantitatif, des données permettant une analyse rigoureuse et objective. En outre, ces chiffres, qui ne concernent pas que les orpailleurs, donne une idée globale du peuplement à *Minkébé chantier d'or*. Outre des chercheurs d'or, il y avait de nombreux « actifs » qui se chargeaient de fournir les orpailleurs en services comme ce serait le cas dans n'importe quelle autre ville. Aussi, dans la fourmilière de *Minkébé chantier d'or* retrouvait-on des boutiquiers, des coiffeurs, des photographes, des restaurateurs, des tradipraticiens, des ministres du culte ou encore des revendeurs de stupéfiants, d'armes à feu diverses et de munitions<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Ces stupéfiants, provenant d'Afrique de l'Ouest, étaient essentiellement utilisés par les orpailleurs comme des produits dopants. La rudesse, l'exigence de l'exploitation artisanale de l'or nécessitait une condition physique optimale. La plupart des orpailleurs utilisaient ces substances (chanvre indien, cocaïne, drogue de synthèse) afin de tenir le rythme soutenu qu'exigeait d'eux cette activité.

**Figure 6: Répartition des nationalités de la population de Minkébé Chantier d'or en 2011**

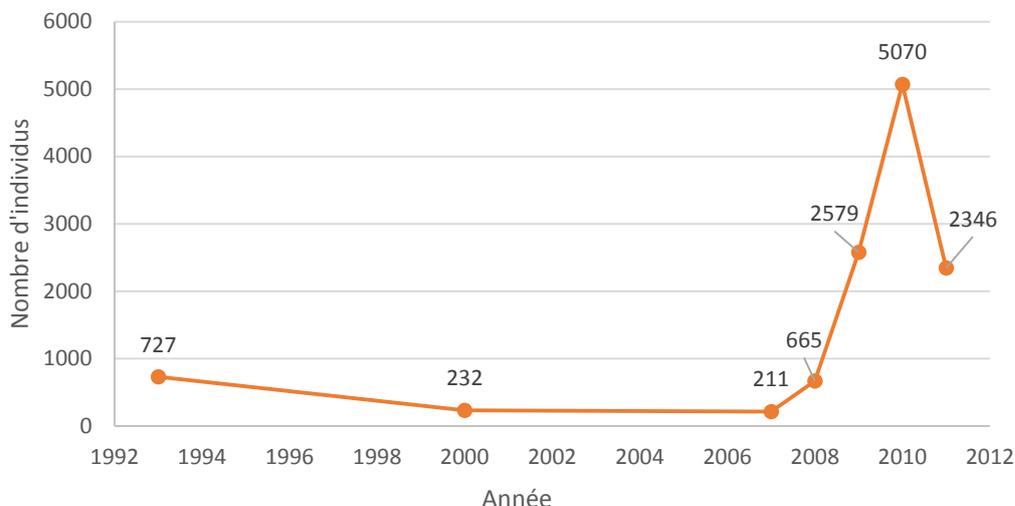


Source : Données ANPN, réalisation ONDO ZE Stéphane, 2016.

« *C’était une ville au cœur du bloc forestier* » m’a confié un agent de terrain de la section WWF de Makokou<sup>14</sup>. Le camp et son précieux minerai attiraient donc des individus au-delà des frontières du pays et entraîna une forte croissance démographique sur le site du fait de l’explosion du cours de l’or qui dépassa la barre des 700 USD l’once en 2007, puis 1000 USD en 2010 avant d’atteindre la barre de 1900 USD à la fin 2011 (Fig.6). C’est justement au cours de cette année qu’a été décidé le démantèlement du camp afin de permettre une reprise en main de l’exploitation par l’Etat gabonais. Près de 3500 personnes furent reconduites à la frontière camerounaise au motif d’entrée illégale sur le territoire gabonais. Ceux qui ne le furent pas prirent la route des grands centres urbains avoisinant le bloc forestier.

<sup>14</sup> Entretien avec MBINA EDAN Pyther Claude agent de terrain de la section WWF de Makokou le 17/04/16 à 10h35 dans la ville de Makokou.

**Figure 7: Evolution de la population de Minkébé chantier d'or de 1993 à 2011**



**Source : Données WWF, réalisation ONDO ZE Stéphane, 2016**

L'enquête menée à Makokou nous permet d'avoir un cliché de cette population allochtone. En effet, lors du démantèlement du camp de *Minkébé chantier d'or*, près de 500 ressortissants ouest-africains qui n'avaient pas été reconduits à la frontière camerounaise s'installèrent dans la ville de Makokou. Si aucun chiffre récent ne nous donne d'indication sur le nombre d'étrangers vivant dans la ville, la présence de ces derniers reste importante. A majorité, musulmane, plusieurs parmi eux se sont tournés vers le commerce et le secteur de service qu'ils pratiquaient généralement déjà à *Minkébé chantier d'or*. De fait, ils détiennent un quasi-monopole dans la prestation de services (restauration, transport, épicerie, vente de gros ou de détail, garage, salon de coiffure, librairie, etc.) nécessaires à la vie socio-économique de la capitale de la province de l'Ogooué Ivindo.

Après, cette brève présentation de la diversité des groupes socio-ethniques de notre zone d'étude, attachons-nous à une lecture plus géographique de l'occupation humaine autour du parc national de Minkébé.

#### Les types d'occupation humaine dans le bloc forestier de Minkébé

Comme nous le rappelions en amont de ce travail, il n'y pas d'installation anthropique pérenne au sein du parc national de Minkébé. Les principaux types d'occupation humaine dans le bloc

forestier de Minkébé sont de deux sortes dans le cas nous concernant : les villages et les campements de chasseurs.

### *Les villages*

Minkébé a été un poste administratif durant l'époque coloniale. Situé à près de 114 km au Sud de Minvoul, la capitale départementale du Haut-Ntem, le poste était relié à ce dernier ainsi qu'à Oyem, Makokou, le Nord Cameroun et Mvadi, à la frontière avec le Congo par des sentiers et pistes forestières. Dans la même veine, de nombreux villages étaient disséminés dans tout le bloc forestier. En 1927, les difficultés engendrées par la « grande famine » des années 1920 a conduit à la fermeture du poste. Après le regroupement des villages en 1931, la majeure partie des villages ont été abandonnés et leurs habitants essaimés en occupation linéaire de l'espace en résidant essentiellement le long des principaux axes de communication à l'Ouest de septentrion et au Sud du bloc forestier, soit à un peu plus de 30 km du parc national de Minkébé (Fig.7).

Pourtant, certains villages, dont les habitants auraient rebroussé chemin, se sont réinstallés dans ce qui deviendra 70 ans plus tard la proche périphérie du parc national de Minkébé.

L'état des lieux du parc par Armand Prosper Obame Ondo dans l'optique du programme de Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone de Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon nous renseigne assez bien sur la présence humaine autour du parc. On y découvre que « *les activités villageoises menées par les populations se situent souvent sur un rayon de 2 à 5 km le long de la route. Les activités de chasse et de pêche par contre vont largement au-delà et peuvent atteindre les 25 km.* » (Obame Ondo 2011). Les activités citées se pratiquent dans les périphéries villageoises ou dans des zones d'exploitations forestières dont les limites sont mal connues par les villageois.

**Figure 8: Répartition de la population dans le Nord du Gabon en 1911 et 1970.**

## FIGURES NON REPRODUITES EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LES CONCERNANT

Source : P. Poutrier, 1999. Clélia Gasquet, CIRMF\_Gabon, EST\_UPONLD.

Par ailleurs, les faibles niveaux de revenus et le coût élevé des biens et services en ville poussent de nombreux villageois à s'adonner à des activités illégales, comme l'orpaillage artisanal et l'exploitation forestière sans licence aux abords et dans l'enceinte du parc. Cela d'autant plus que la non-matérialisation des limites du parc participe grandement à semer la confusion auprès de ces communautés le plus souvent semi-analphabètes et pauvres.

Les contraintes des politiques environnementales telles que la lutte contre le braconnage et la stratégie économique du gouvernement gabonais qui multiplie l'octroi de concessions forestières à des opérateurs économiques, limitent grandement les modes de subsistance des peuples défavorisés comme le sont les pygmées par exemple. De sorte que « *affamés d'alternatives économiques et exploités pour leurs compétences en chasse et leurs connaissances de la forêt, certains Baka sont aujourd'hui impliqués dans le commerce de l'ivoire. Ainsi, les Baka expliquent que la lutte contre le braconnage, qui a inclus le rabattage et les incendies de camps forestiers, pénalise injustement leurs activités traditionnelles.* » (Rainforest fondation UK 2011).

Cette situation exacerbe les tensions entre les locaux et les organismes en charge de la défense de la faune dans cet espace. En effet, du fait de leur proximité avec le bloc forestier, les villageois sont parfois victimes de rencontres malheureuses avec des éléphants qui dévastent leurs cultures quand ils ne les blessent pas mortellement. En guise de riposte, certains parmi eux se font justice en abattant sans autorisation légale des éléphants et prélèvent l'ivoire afin d'éventuellement en tirer un bon prix auprès de contrebandiers. Il n'est pourtant pas non plus exclu que certains villageois se lancent dans le braconnage d'éléphants. « *Dans les villages de la contrée du Haut-Ntem incluant Minvoul, cette chasse est le fait des populations bantous qui y résident et se servent des pygmées avec lesquels ils cohabitent.* » (Obame Ondo 2011). Néanmoins, ces activités restent ponctuelles pour ces populations du fait de la dangerosité de l'entreprise et de la répression des gendarmes, officiers de police judiciaire collaborant avec l'ANPN et le Ministère des eaux et forêts (MEF). On pourrait penser que la faible densité du bloc rendrait occasionnels ce genre d'incidents s'agissant du Parc national de Minkébé. Seulement, la multiplication de procédures judiciaires à l'encontre de simples villageois indique que le phénomène tend à prendre de l'ampleur dans le bloc forestier.

#### *Les campements*

Les campements de chasse se localisent généralement le long des cours d'eau délimitant le parc au Nord et au Sud (Fig. 8). Ils sont, pour certains, devenus des villages du fait de la pérennisation de la présence humaine en leur sein. On y rencontre des migrants, arrivés par la frontière Gabon-Cameroun et des ressortissants locaux qui louent leurs forces vives aux exploitations minières et forestières et pratiquent entre autres activités illégales, le braconnage. Un type de braconnage parmi tant d'autres, celui ciblant des éléphants aux fins de prélèvement de défenses d'ivoire.

Pour Obame Ondo, « *le grand braconnage [celui de grands mammifères comme l'éléphant] est principalement circonscrit en périphérie du parc aux frontières Gabon-Cameroun. En effet, l'évaluation faite par le WWF montre que les prélèvements de la grande faune est faite le long*

*de la frontière des deux pays notamment dans la zone du corridor biologique Minkébé-Mégamé ainsi qu'à la périphérie ouest de Minkebe, qui subit également une forte pression de braconnage d'ivoire. Cette activité est particulièrement faite par des sujets camerounais qui traversent la frontière pour chasser dans le parc national de Minkébé car cette interzone n'est presque pas fréquentée par les gabonais.* » (Obame Ondo 2011).

**Figure 9: Campements et villages au Nord-ouest du bloc forestier.**

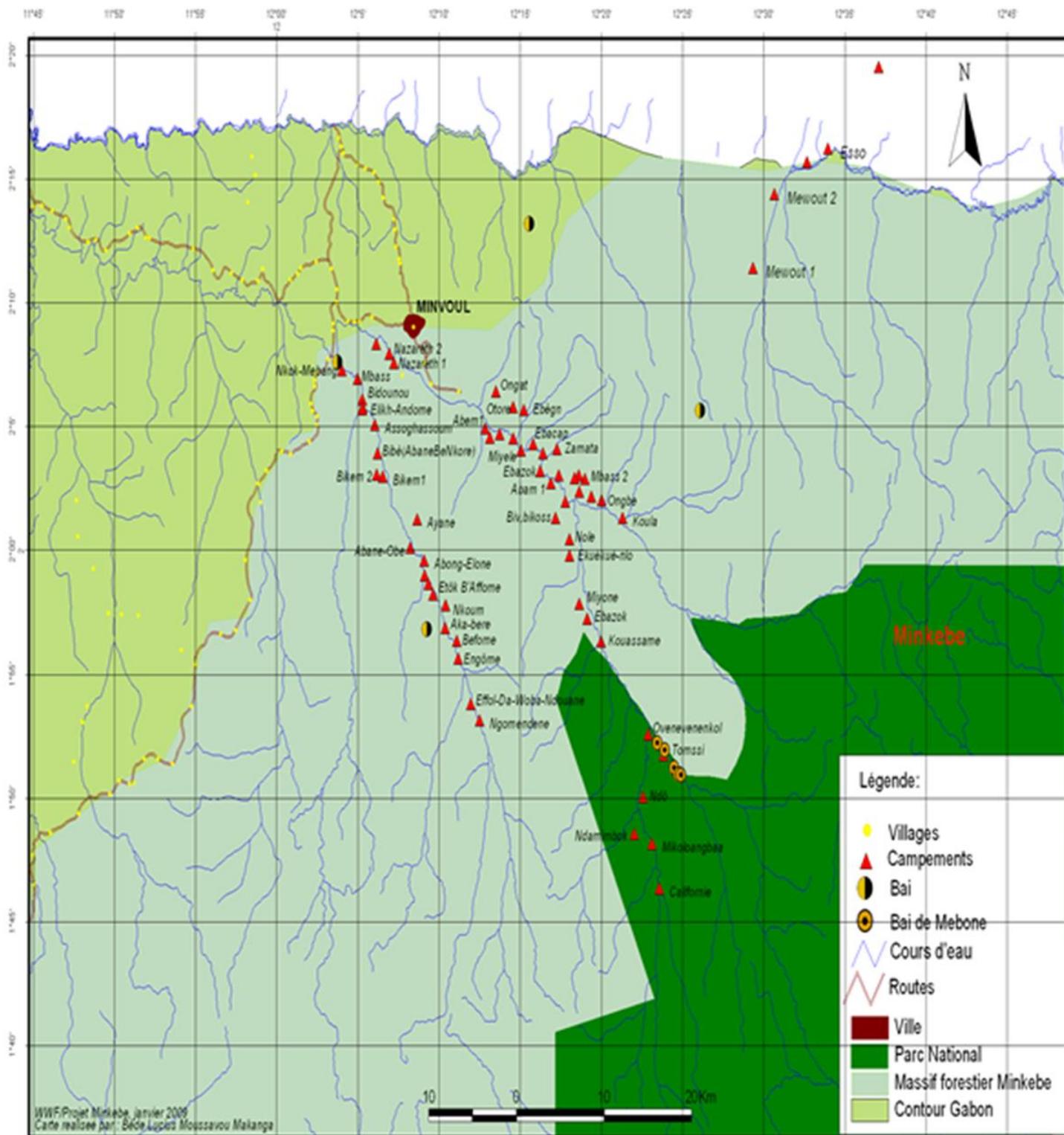


FIGURE NON REPRODUITE EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LA CONCERNANT

Source : B. L. MOUSSAVOU MAKANGA. ANPN, 2009

Par le caractère cosmopolite de Minkébé, nous retiendrons que le braconnage est, toutes proportions gardées, autant le fait de ressortissants locaux qu'étrangers. De même, il semble évident que la dyade Gabon-Cameroun intervient dans l'infiltration au Gabon de braconniers étrangers et l'exfiltration de pointes d'ivoire. Pourtant, la réalité transétatique du parc n'occulte pas la carence en infrastructures de communication nécessaire à l'intégration du parc au reste du corps territorial gabonais et pouvant contribuer aussi bien à une meilleure surveillance du parc qu'à accroître la pression autour de sa faune.

### **L'absence d'infrastructures de communication**

L'Etat gabonais a hérité d'un réseau de communication médiocre à l'issue de la décolonisation. L'amélioration de cette situation, nécessaire au désenclavement de certains territoires, peine à se mettre en place (Fig.9). Entre autres espaces, le parc national de Minkébé et sa périphérie sont isolés notamment du fait de l'absence de dessertes routières praticables en toutes saisons.

La réflexion sur l'absence d'infrastructures dans le bloc forestier de Minkébé nous permet de soutenir deux approches qui pourraient, à première vue, paraître contradictoires. D'abord, nous pourrions penser que l'extension d'un réseau routier dans cet espace sauvage augmenterait l'empreinte anthropique et affecterait gravement l'écosystème du parc. En effet, « *d'importantes études de reconnaissance entreprises à la fin des années 1990 ont mis en évidence le rapport constant entre l'abondance d'éléphants et la distance aux implantations humaines et aux routes* » (WCS 2005). A l'opposé, il nous serait impossible d'envisager la promotion d'un site touristique aussi difficile et coûteux à rallier.

Quoi qu'il en soit, l'absence d'infrastructures de communication autour du parc de Minkébé semble moins liée à un souci de préservation de l'environnement qu'à la grande difficulté à mettre en place un réseau de communication viable désenclavant Minkébé.

Cette infrastructure, permettrait la liaison du bloc forestier au reste du réseau de communication national ainsi qu'une meilleure navigabilité au sein la forêt du Nord-est. Le tracé du chemin de fer du Transgabonais qui, de nos jours, n'intègre pas cet espace a longtemps laissé envisager un tronçon desservant Belinga, dans le Sud-est du bloc forestier de Minkébé. Le projet initié en 1968 a cependant été abandonné en 1978.

Roland Pourtier impute cette carence en infrastructures routières à la présence du massif forestier qui exige des efforts considérables dans la mise en place et l'entretien des routes.

Ensuite, le géographe français retient le sous-peuplement comme un frein à d'éventuels investissements, car pourquoi est-ce que l'on ferait des routes si ce n'est pour mettre en relation des hommes ?

En effet, le sous-peuplement de cet espace donne à penser que la mise en place d'infrastructures de communication serait économiquement superflu. De plus, le financement du chantier nécessiterait des investissements colossaux du fait du massif forestier. (Pourtier, 1989).

**Figure 10: Les infrastructures de transport au Gabon.**

FIGURE NON REPRODUITE EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LA CONCERNANT

Source: Atlas du Gabon, Les éditions Jeune Afrique. 2004. Réalisation technique : NKOUMAKALI  
Bruno LAGRAC-UOB 2006.

Au final, hormis au moyen d'un hélicoptère, l'accès au parc à partir du Gabon, se fait au moyen de pirogues au départ Makokou ou Mayibout par le biais des rivières Ivindo, Oua, Sing, Nouna ou Mvoung qui irriguent la formation forestière (Fig.10). Cependant, la navigation des cours d'eau n'étant pas possible sur la totalité de leur longueur, de longues marches à pied sont nécessaires pour rejoindre le cœur du parc (Albert 2013). Par ailleurs, « *le Nord-ouest est accessible à pied au départ de Minvoul, en suivant l'ancienne piste Minvoul-Minkébé* » (Vande Weghe 2013).

En somme, une meilleure logistique pourrait s'avérer nécessaire dans l'optique d'un contrôle plus efficient du parc et des mouvements qui s'y observent. Mais, cela n'exclue pas les conséquences dramatiques qui pourraient en découler comme l'augmentation de l'empreinte anthropique dans le sanctuaire naturel du septentrion gabonais. En outre, la pratique illégale de la chasse des éléphants et la contrebande de l'ivoire semble autant profiter de la faible présence humaine qu'infère cet enclavement du parc que de l'accroissement démographique dans un territoire historiquement ouvert aux échanges transfrontaliers.

**Figure 11: Croquis du trajet de Jean Louis Albert (Jean Lou) de Makokou vers Minkébé en 2013.**

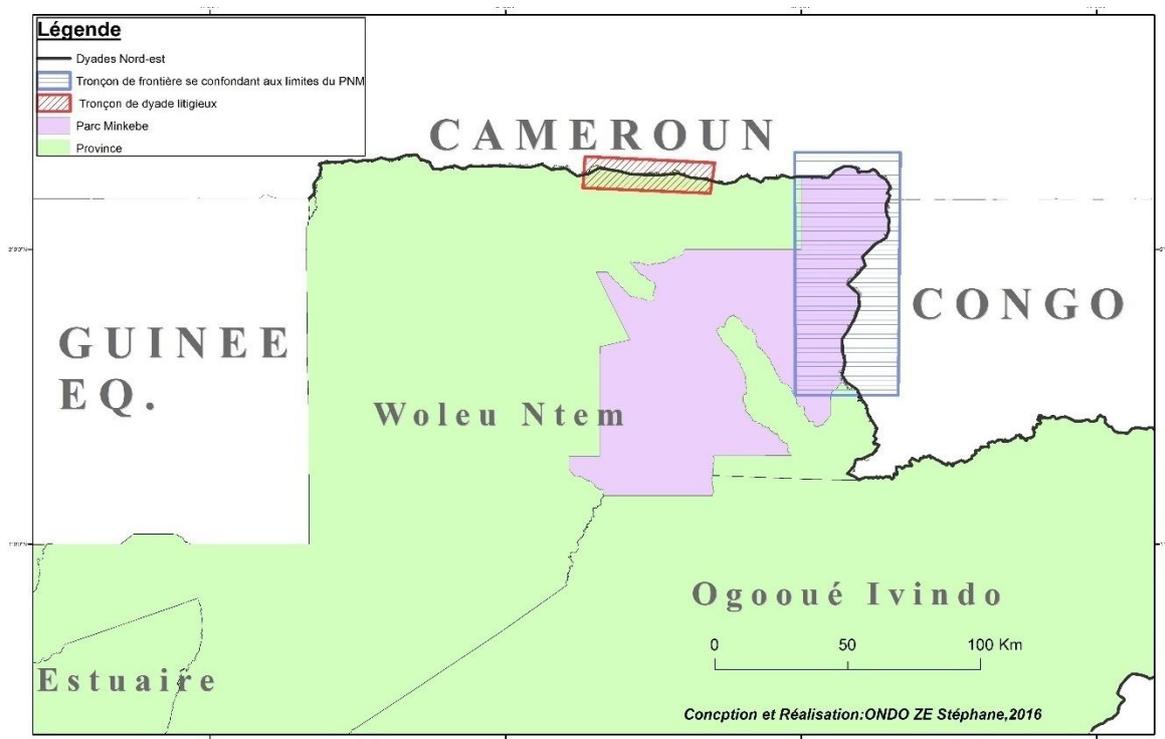
**FIGURE NON REPRODUITE EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LA CONCERNANT**

**Source : (ALBERT, 2013)**

## 1.1.2. Le contexte frontalier

Le parc national de Minkébé repose sur des portions de frontière que le Gabon partage avec les Républiques du Cameroun et du Congo. Cette singularité ne pouvait ne pas être étudiée dans notre travail car l'acte de contrebande, comme nous l'avons souligné en introduction, induit un franchissement de frontière que la position du parc favorise grandement. En réalité, il s'agirait de s'intéresser aux dyades Gabon-Cameroun et Gabon-Congo qui se confondent en certaines sections, respectivement aux limites Nord Nord-est et Est du parc (Fig. 11). Les dyades sont des « tronçons de frontière commun à deux Etats » (Foucher 1994).

**Figure 12: Le parc national de Minkébé et le tronçon Nord-est de la frontière du Gabon,**



Source : ONDO ZE Stéphane, 2016

Leur position précise et leur matérialisation sont des cas basiques de disputes territoriales entre Etats voisins (Rosiere 2007). C'est une dimension géopolitique que prend en compte Sylvain GUYOT dans « Géopolitique des parcs (trans) frontaliers en Afrique Australe ». Pour lui, un parc transfrontalier ne saurait être conçu et réfléchi que du point de vue environnemental. « *Le « parc frontalier », en tant qu'espace d'intersection entre une logique de protection de la nature et une logique de séparation frontalière, peut être alors considéré comme une aire exemplaire d'étude de la géographie politique environnementale.* » (Guyot 2006). Cette assertion, transposée à notre zone d'étude permet d'envisager le parc de Minkébé comme un

objet de conservation traduisant la politique que l'Etat gabonais adopte s'agissant de l'administration de ces marges territoriales que de la gestion de sa frontière.

La contrebande de l'ivoire à partir de Minkébé puise sa pertinence dans les flux incessants entre le bloc forestier et sa région et les confins Sud camerounais et Est congolais. Si cette partie de la frontière Nord-est du Gabon est dite « naturalisée » car matérialisée sur le terrain par la rivière Ayina, il n'en demeure pas moins que les contraintes du cadre forestier ne contribuent en rien à la gestion effective de ce tronçon de l'enveloppe externe du Gabon. Aussi, le parc semble intervenir, à certains égards, comme un outil au service du contrôle de ces dyades pour des objectifs autant liés à la protection du patrimoine environnemental du parc qu'à des idées d'exercices de contrôle social que Alain Beaulieu dans son ouvrage *Michel Foucault et le contrôle social* traduit par des modalités de contrôle de la frontière, de gestion des flux migratoires et donc d'enjeux sécuritaires (Beaulieu 2005).

Par ailleurs, le parc pourrait apparaître comme un élément participant au processus d'intégration de la sous-région. Il faut dire que, au-delà de l'absence de disputes majeures générées par ces dyades, la mise en place du parc, objet à faible potentiel belliqueux, concourrait à l'édification d'un espace régional apaisé et intégré.

### **Horogénèse de la section Nord-est de la frontière Gabonaise**

L'article de S. Loungou « La frontière nord du Gabon : une brève étude de géographie politique » décrit parfaitement le tracé de la section Nord-est de la frontière gabonaise. « *La frontière Gabon-Cameroun [...] se calque successivement sur les cours des rivières Kyè, Ntem et Ayina ; avec cependant un changement de principe de délimitation entre le Kom et l'Ayina : faute d'éléments naturels, la frontière est définie dans cette zone très marécageuse par une ligne conventionnelle. [II] trouve son terme au point-triple nord-est, soit exactement au niveau du coude formé par la rivière Ayina. Sa longueur est estimée à près de 300 km. Le point-triple nord-est marque également le point de départ de la frontière terrestre Gabon-Congo. De direction NE-SE-SO, celle-ci concerne côté gabonais les provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué-Ivindo, du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo, de la Ngounié et de la Nyanga ; soit un parcours de plus de 1700 km. Ainsi, de l'extrême nord-est du Woleu-Ntem au sud-est de la préfecture de Mékambo (province de l'Ogooué-Ivindo), la frontière se confond avec les deux branches-mères de la rivière Ivindo (Ayina et Djouah).* » (Loungou 1999). Ce tronçon de la frontière est donc fondé donc sur des éléments topographiques. Pourtant, ce tracé procède d'après négociations surtout en ce qui concerne la dyade Gabon-Cameroun.

Tout d'abord, il est important de souligner les origines différenciées des tracées des dyades Gabon-Cameroun d'une part et Gabon-Congo d'autre part. Ces différences se lisent essentiellement à travers la distinction entre une frontière inter-impériale qui séparait deux territoires appartenant à des empires coloniaux différents et une frontière intra-impériale séparant différentes colonies d'un même empire colonial en principe sujet à moins de tractation car calqué sur les découpages territoriaux précoloniaux (Foucher 1994). La dyade Gabon-Congo trouve son origine dans une portion de la frontière intra-impériale. Le Gabon et le Congo faisant alors partie de l'Afrique équatoriale française, avec le Tchad et l'Oubangui-Chari (actuelle République Centrafricaine). Par contre, la frontière Gabon-Cameroun est issue de la Convention du 18 avril 1908 délimitant la frontière entre les empires coloniaux allemand et français. « *A la France revenaient les territoires situés au sud de la ligne Ntem-Kom-Aïna* » (Mangongo-Nzambi 1969). Ce tracé délimite actuellement le Gabon et le Cameroun et n'a jusque-là jamais généré de disputes entre les deux Etats qui, à l'exemple de leurs anciens empires coloniaux respectifs se satisfont de la position de la frontière.

Seulement, ce découpage portera en lui-même les éléments aboutissant au phénomène que nous étudions. D'abord, l'ouvrage de Mangongo-Nzambi intitulé La délimitation des frontières du Gabon (1885-1911) nous rappelle les motifs de satisfaction côté français quant à la Convention de 1908 : « *...Si le pays [s']étendant du coude de Aïna [à] la frontière espagnole était moins riche en lianes caoutchouc il n'en était pas moins vrai que entre l'Aïna et le Ntem l'ivoire était abondant et que dans le bassin de ces deux rivières la population était dense et offrait de précieuses ressources en main d'œuvre autochtone. Les Allemands avaient justement attaché une réelle importance [à] cette considération fort intéressante dans un pays où le portage fut pour longtemps [l'] unique moyen de transport* » (Mangongo-Nzambi 1969). Cet extrait, entre autres choses, justifie du point de vue économique l'acquisition française de ce territoire par l'abondance en ivoire, ce qui pour le coup ne constituait pas un acte illégal. Cependant, il permet de lier le tracé de cette frontière au prélèvement de l'ivoire qui constitue depuis le début du XXe siècle un facteur d'attractivité important pour le Nord du Gabon.

Ensuite, l'article de Christian Bouquet paru dans *Cahiers d'Outre-Mer* sur « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne : Turbulences et fermentation sur les marges » complète notre argumentaire en critiquant le découpage arbitraire des frontières africaines. L'artificialité des frontières entre les pays d'Afrique, dans la mesure où celles-ci ne reposent sur aucune base sociologique, ethnographique et précoloniale, induit de fait une transgression de celles-ci par les populations. En 1994, Michel Foucher comptait 87% de la longueur des frontières africaines provenant de découpage coloniaux (Foucher 1994). Ces frontières ont, pour l'écrasante

majorité, survécus aux indépendances des Etats africains sur la base du principe d'*intangibilité des frontières* corroboré par la résolution de l'Organisation de l'unité Africaine signée au Caire en juillet 1964 et appelant à « *respecter les frontières existant au moment où les Etats ont accédé à l'Indépendance nationale* ». Pour C. Bouquet, ce choix est un évènement fondateur de la contrebande en Afrique, notamment dans les marges frontalières souffrant d'un déficit de gouvernabilité. « *S'il est vrai que les populations de l'Afrique subsaharienne n'ont pas été associées à la délimitation de leurs territoires nationaux, il est tout aussi vrai qu'elles ignorent superbement leurs frontières : au premier degré en les traversant avec des troupeaux à la recherche d'eau et de pâturages ; au second degré en y faisant transiter, dans tous les sens, des denrées et des produits de contrebande.* » (Bouquet 2003). Voici qui pourrait induire que la contrebande serait lié, entre autre chose, à une acculturation de la *frontière* par des populations habitant l'espace autrement que le suppose la norme en vigueur chez les colons. Aussi, cela explique que, durant des campagnes de chasse notamment, de nombreux transfrontaliers s'avancent jusqu'à plusieurs kilomètres sur le territoire de l'Etat voisin sans estimer avoir besoin de satisfaire aux conditions nécessaires aux droits d'entrée et de séjour sur le territoire qu'ils arpentent. Loin des revendications territoriales, il s'agit d'une pratique de l'espace socio-culturel qui pour ces populations surplombent les limites de l'espace étatique.

Et Christian Bouquet de poursuivre : « *Il s'agit de terres de fermentation, donnant lieu aussi bien à des trafics commerciaux ingénieux qu'à des contestations territoriales de nature politique* » (Bouquet 2003).

En somme, le choix du tracé de la frontière du Nord-est du Gabon trouve une justification dans le commerce colonial de l'ivoire. Reposant sur des principes virtuels pour les groupes humains colonisés, la dyade Gabon-Cameroun laisse circuler des flux et des échanges, le plus souvent informels, voire de contrebande loin du contrôle des Etats.

### **La porosité de la section Nord-est de la frontière gabonaise**

Nous avons démontré que l'hétérogénéité de la section Nord-est de la frontière participe à la mise en place d'une zone de chasse, aujourd'hui illégale, dans un espace qui fonde une partie de son attractivité sur l'ivoire y abondant. Désormais, analysons les éléments structurels de cette partie de la frontière favorisant le maintien d'échanges informels transfrontaliers dans cet espace.

Si de nombreuses portions de dyades sont sujettes à contentieux entre le Gabon et ses voisins, celles matérialisées par des éléments topographiques et naturels présentent l'avantage de ne

souffrir d'aucuns désaccords majeurs. Seulement, comme c'est le cas dans le Nord-est du Gabon, cette enveloppe frontalière fait preuve d'une grande porosité du fait notamment de la continuité socio-culturelle primant sur cette espace. Effectivement, certains détails limologiques nourrissent le débat sur l'importance de la section Nord-est de la frontière gabonaise dans le commerce de l'ivoire.

La porosité de la frontière renvoie à l'incapacité d'un Etat à canaliser et à contrôler les flux qui rentrent et sortent de son territoire. Aussi, faute de maîtriser des flux qui les traversent, les frontières en deviennent perméables. Cette dernière notion politico-juridique indique un disfonctionnement dans les fonctions de police et de douane que sont généralement censées remplir une frontière (Rosiere 2007b).

Les cours d'eau pérennes, comme l'Ayina, sont plus appropriés au tracé d'une frontière. Pourtant, sans la présence d'entités de contrôles des flux à ces endroits, ces éléments naturels, perçus comme commodes au tracé de frontières deviennent de véritables autoroutes transfrontalières.

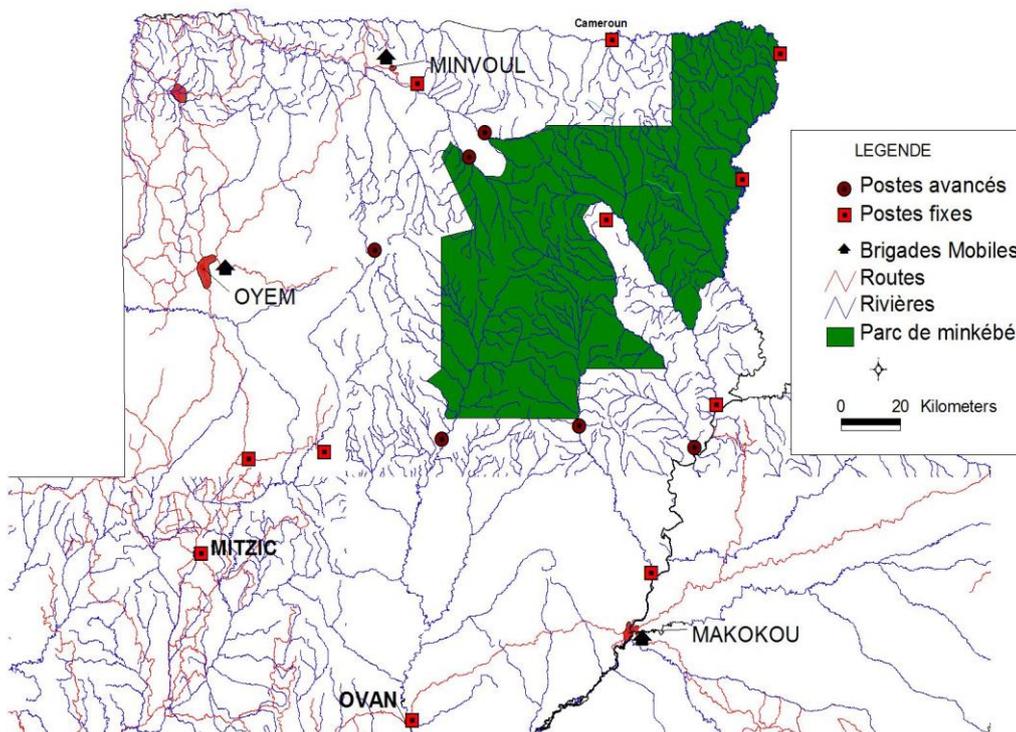
Le faible nombre de points de passage frontaliers favorise la porosité de la frontière gabonaise et intensifie les flux illégaux. On parle de porosité lorsque la « *fonction séparante* [d'une frontière] *demeure vivace mais à laquelle les structures de contrôle ne garantissent pas une totale étanchéité.* » (Loungou 1999). En effet, à l'échelle du Gabon « *on [en] dénombre dix-sept sur l'ensemble de l'enveloppe frontalière terrestre, soit en moyenne un tous les cent quarante kilomètres* » (Loungou 1998). Dans l'extrême Nord-est du Gabon, cette occupation lâche de la zone frontalière semble trouver son origine dans la faible présence humaine dans le bloc forestier et l'absence d'incidents majeurs entre les populations du Nord Gabon et du Sud Cameroun. Il faut dire que la mise en place de structures de contrôle est la conséquence d'une rupture à quelque niveau d'un espace frontalier. Qu'il s'agisse de disputes entre populations transfrontalières ou de contentieux entre Etats, le tracé de frontière que donne à voir la rivière Ayina n'a pas été l'objet de litiges obligeant les autorités à mettre en place des dispositifs de contrôle. Cet état de choses a permis de maintenir une certaine fluidité dans les échanges au travers de ce segment frontalier. Entre autres échanges, les flux migratoires clandestins et les passages de l'ivoire de Minkébé vers le Cameroun ou le Congo.

« *La mauvaise répartition territoriale des structures de contrôle constitue également un facteur majeur de la perméabilité des frontières gabonaises. D'une part, certains points de passage frontaliers sont sans surveillance ; c'est le cas des postes frontières d'Abam et de Djoum*

(Woleu-Ntem), respectivement situés en face de la Guinée Equatoriale et du Cameroun, qui sont dépourvus de brigade de gendarmerie et de douane.» (Loungou 1999).

Les différents points de passages des contrebandiers vers les principaux exutoires de l'ivoire de Minkébé que sont le Cameroun et à un degré moindre le Congo sont des lieux de traversée de l'Ayina au moyen d'embarcations légères comme des pirogues, avec ou sans moteurs ou des radeaux. Ces points sont connus par les locaux et largement fréquentés par les allochtones dans le cadre de réseaux d'immigration clandestine ou dans l'édification de routes de contrebande.

**Figure 13: Présence des forces de défenses à Minkébé**



Source : ANPN

Le faible nombre de points de passages frontaliers dans le segment Nord-est de la frontière gabonaise est une véritable lacune dans la mise en place de dispositifs de lutte contre la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé. Cette carence a donc été prise en compte dans le cadre de la *Coopération nationale et internationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages* du « Plan de lutte nationale de l'ivoire du Gabon 2015-2016 » de la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) et l'ANPN. Entre autres mesures prioritaires dans le cadre de cette coopération, le renforcement des contrôles frontaliers avec la collaboration de la police de frontière, les services de gendarmerie, de douane et d'immigration. La mise en place des trois premiers postes de contrôles fixes dans le bloc forestiers traduit cette dynamique. Les deux postes de surveillance, gardé par des unités de gendarmeries, sur la dyade

partagée avec le Congo et l'unique poste coté camerounais tentent de remédier à la porosité du segment Nord-est de la frontière gabonaise (Fig. 12).

La présence de nombreux camps de chasseurs du côté congolais donnant directement sur les berges de la rivière Ayina explique le choix d'y établir deux postes fixes contre un seul côté Cameroun où la vacuité humaine a fait considérer que seul un poste fixe suffirait. Ce poste est d'ailleurs positionné au niveau du « Campement d'Assok Alate » sur le point de passage connu de la « Trans-mikébiennne », principale route migratoire et de contrebande entre le Gabon et le Cameroun.

### **Une frontière litigieuse donnant sur un espace sous-régional mieux intégré**

Les dyades que le Gabon partage avec le Cameroun et le Congo sont en de nombreux tronçons sujets à contentieux. Néanmoins, aucune portion de la frontière se confondant aux limites du parc n'est source de différends. Cependant, à l'Est de ces segments, la rivière Kyè fut le théâtre d'un différend entre le Gabon et le Cameroun. En effet, en 1976, l'établissement par le Gabon d'un poste de gendarmerie du côté camerounais entraîna un contentieux entre les deux Etats. Le protocole d'accord adopté le 14 juin 1976 à Ngaoundéré au Cameroun mis fin au litige et fut à la base d'une commission ad hoc chargée de préciser le tracé de la dyade partout où celle-ci n'est pas constituée par une configuration naturelle. Soulignons par ailleurs que cette commission qui devait être convoquée par la partie gabonaise en 1998 ne s'est toujours pas réunie. Qu'est-ce qui permettrait de penser que ce tronçon, jadis litigieux, participe à l'entretien d'un réseau de contrebande ?

Tout d'abord, remarquons que c'est au cœur de ce segment, au niveau du « Campement d'Assok Alate » qu'est implanté le poste fixe de gendarmerie afin de stopper les flux empruntant la « Trans-mikébiennne ».

Cette zone frontalière a pour principale spécificité une absence totale de démarcation. Avec les années, les bornes de l'ancienne dyade coloniale entre les empires français et allemand ont été submergées par le couvert forestier. Ces éléments sont pourtant essentiels à l'abornement ou bornage de la dyade car ils contribuent à l'intervisibilité, définie comme le principe enjoignant que les deux bornes d'une frontière soient visibles de part et d'autre du segment qu'elles forment. J.C. Gay, dans son livre Les discontinuités spatiales, nous montre le cas où la limite entre l'Indonésie et la Papouasie Nouvelle Guinée ne possède que 14 bornes au niveau des routes exclusivement sur les 720km de frontière. En Afrique, plus de la moitié des frontières ne

sont pas démarquées (Gay 2004). Dans notre cas, cette situation est due au couvert végétal dense qui ne permettrait pas l'application la règle d'intervisibilité.

Pourtant la nécessité d'établir une véritable démarcation sur ce tronçon de la dyade Gabon-Cameroun reste d'actualité. Des travaux préliminaires à la mise en place de cet aménagement par la Commission ad hoc de la dyade Gabon-Cameroun se sont tenus à Libreville du 16 au 19 décembre 2015. La même Commission, s'est satisfaite de l'absence de contestations portant sur le tracé final de la dyade (Cameroun 24 2015) car la finalité est de maintenir un environnement régional apaisé et favorisant l'intégration sous-régionale. Il semble que ce soit une des missions assignées au parc de Minkébé ainsi qu'aux autres parcs transfrontaliers de la zone CEMAC.

La zone CEMAC regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République de Centrafrique et le Tchad. Instituée le 16 mars 1994, à N'Djamena au Tchad, la Communauté peine à mettre en place une dynamique d'intégration favorisant l'érection d'un véritable marché commun et de la libre circulation des biens et des personnes. Au Gabon, de nombreuses pesanteurs dont les « *mythes de l'invasion démographique, de la spoliation économique et de la perversion sociale associée à la délinquance d'origine étrangère* » freinent le processus d'intégration (Loungou 2012). Aussi, comme la Guinée Equatoriale plus récemment, le Gabon, riche producteur de pétrole, a longtemps été réticent à toute idée de libre circulation de personnes sur son territoire.

Bien qu'aucune altercation ne soit à déplorer sur la portion de frontière du Nord-est gabonais, le parc de Minkébé, peut être considéré comme un aménagement non belligène sur un espace à fort potentiel de conflictualité. La mise en place de ce type d'espace dans la sous-région contraste avec l'exploitation de matières premières qui pourraient être convoités au-delà de l'enveloppe frontalière du pays et susciter des contestations quant au tracé de dyade. L'objectif serait de promouvoir l'intégration de cet espace sous-régional par le biais de la conservation.

En fait, l'idée d'intégration semble avoir été reprise par les circuits de contrebande de l'ivoire qui gangrènent cet espace. Le Cameroun, le Congo et le Gabon rentrent ainsi dans une véritable zone de libre-échange illégal. C'est ainsi que la route de la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé s'inscrit d'un Etat à un autre en profitant des mailles lâches des dyades de chacun de ces pays qui peinent à collaborer à l'édification d'un contrôle efficace aux frontières.

### **1.1.3. L'exploitation des matières premières autour du parc national de Minkébé**

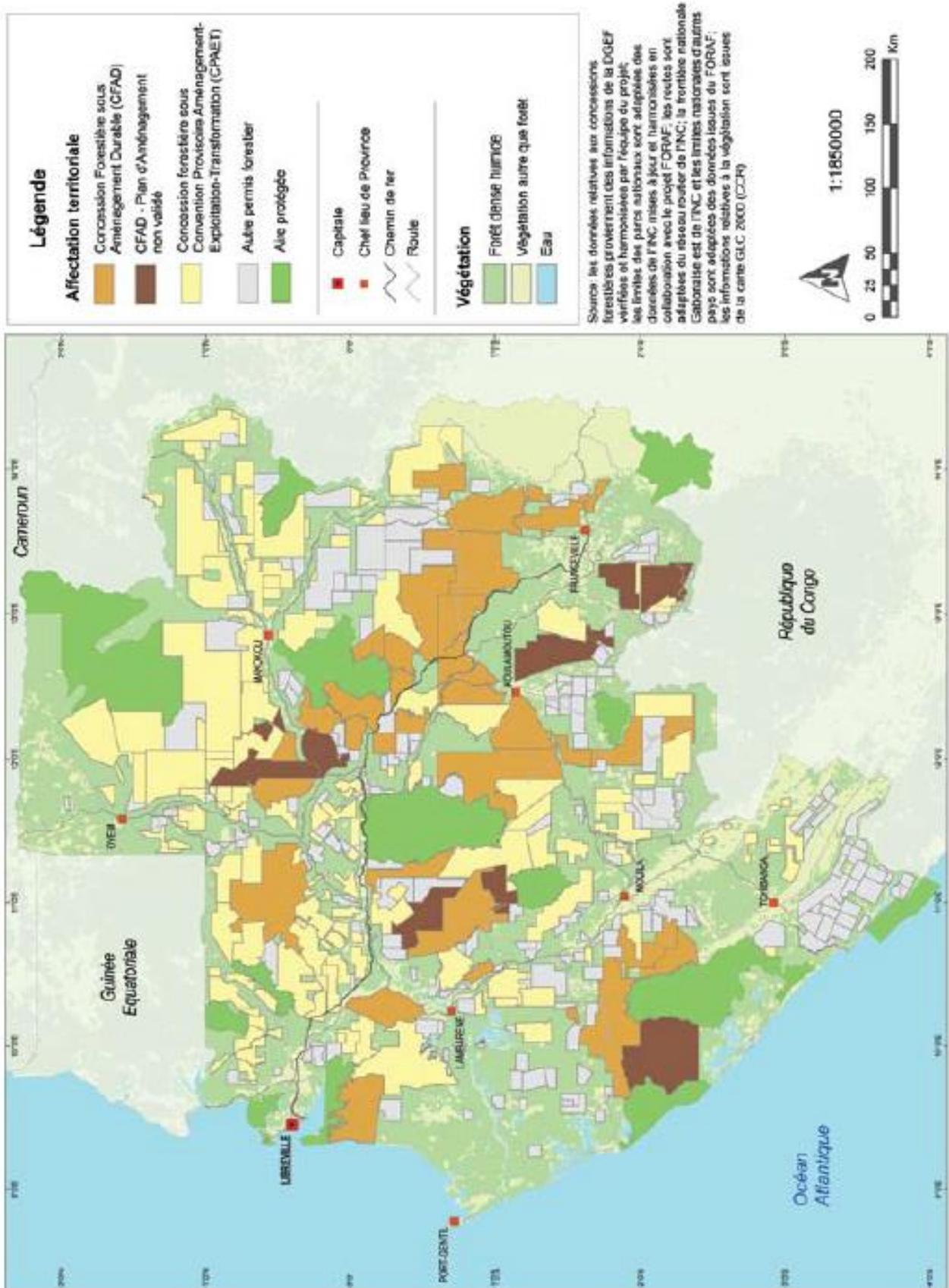
Sur l'ensemble de la superficie que couvre la forêt dense en Afrique centrale, 43% est exclusivement exploité à des fins économiques. Le bloc forestier de Minkébé n'échappe pas à cette logique. D'ailleurs, plus de 70% de la périphérie du parc national de Minkébé est déjà octroyé à des concessions forestières et minières. En dehors d'autres considérations qui peuvent découler de cette situation, l'explosion démographique que suggère l'implantation de ces activités, présente un réel risque d'augmentation du nombre de personnes impliquées dans le commerce illégal de l'ivoire.

#### **L'exploitation forestière à Minkébé**

L'Okoumé est étroitement associé à la forêt du Gabon où il constitue près de la moitié du volume de bois exploité (Edou 2006). Son exploitation et celle de bois dits divers reste un des principaux piliers de l'économie gabonaise.

Le code forestier en République gabonaise considère le parc national de Minkébé, à l'instar des autres parcs nationaux, comme une forêt domaniale classée appartenant au domaine forestier permanent de l'Etat. Ces aires classées au profit de la conservation de la biodiversité et des richesses naturelles, procèdent d'un régime différent des forêts domaniales productives consacrées à l'exploitation du bois par des opérateurs privés.

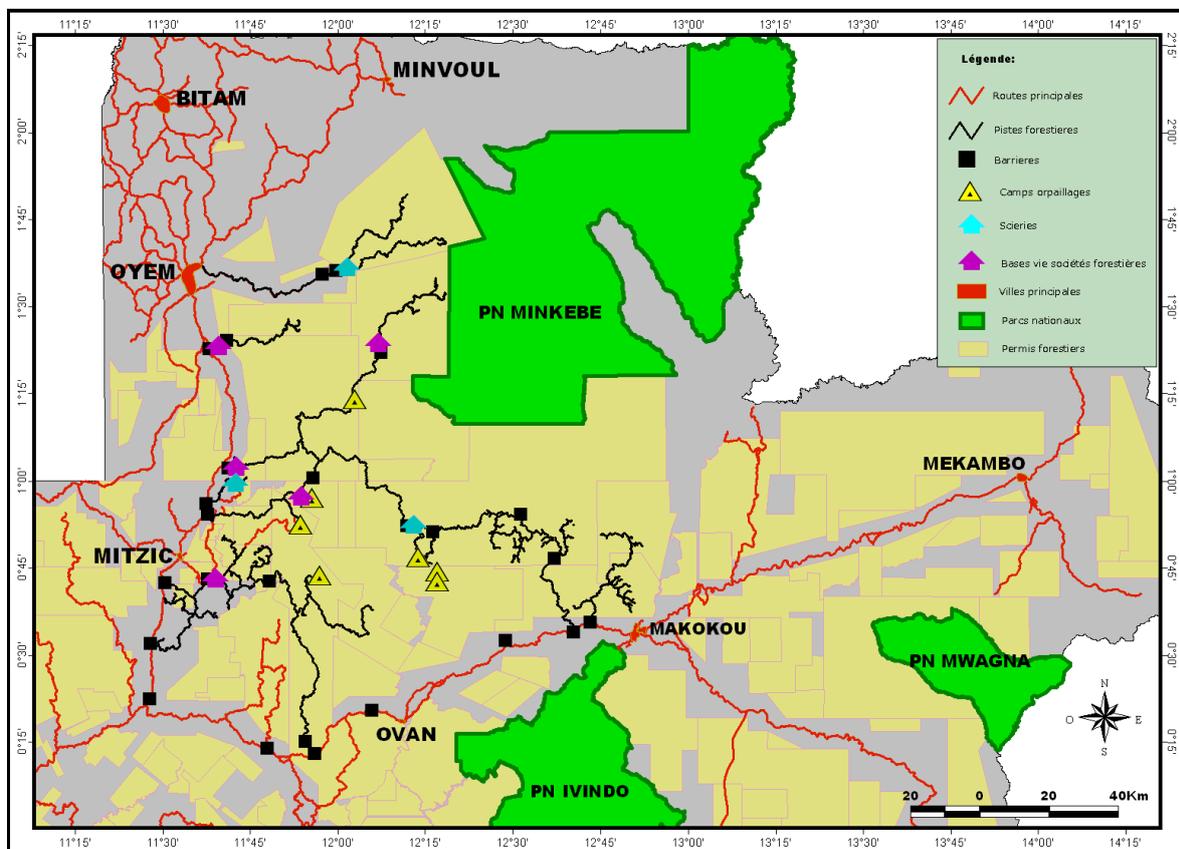
Figure 14: Situation des permis forestier en 2008.



Source: DGEF, INC, GLC 2000. (WORLD RESOURCES INSTITUTE, 2009)

Cette distinction indique un souci du capital environnemental par l'établissement d'îlots de préservation dans des sites à fort potentiel écologique. Pourtant, l'occupation des surfaces exploitées à l'échelle du territoire ne cesse de progresser (Fig. 13). A titre d'exemple, la périphérie immédiate du parc national de Minkébé était, en 2011, déjà couverte à 60% par des concessions privées exploitation forestière et minière. Cette situation transforme les aires protégées en enclaves à animaux, qui, comme l'éléphant, ont pourtant tendance à parcourir d'importantes distances sans tenir compte des démarcations d'origines anthropiques ne pouvant endiguer leur progression. De même, ces concessions facilitent la pénétration anthropique dans la forêt en ouvrant de nombreuses pistes dans le cadre de leurs activités, augmentant ainsi l'accessibilité de la biodiversité forestière.

**Figure 15: Piste des concessions forestières donnant au parc de Minkébé**



Source : ANPN

La mise en place de labels tels que la *Certification de bonne gestion forestière* ou du *Forest stewardship council*<sup>15</sup> semblent être des outils garantissant « la protection et la préservation de l'environnement forestier » (Rougier 2013). De fait, « Le code forestier en vigueur a intégré ces nouvelles exigences, de façon à concilier l'exploitation du bois avec l'objectif global d'aménagement durable des forêts. [Ces] concessions sous aménagement durable sont

<sup>15</sup>Traduction : Conseil d'Intendance Forestier

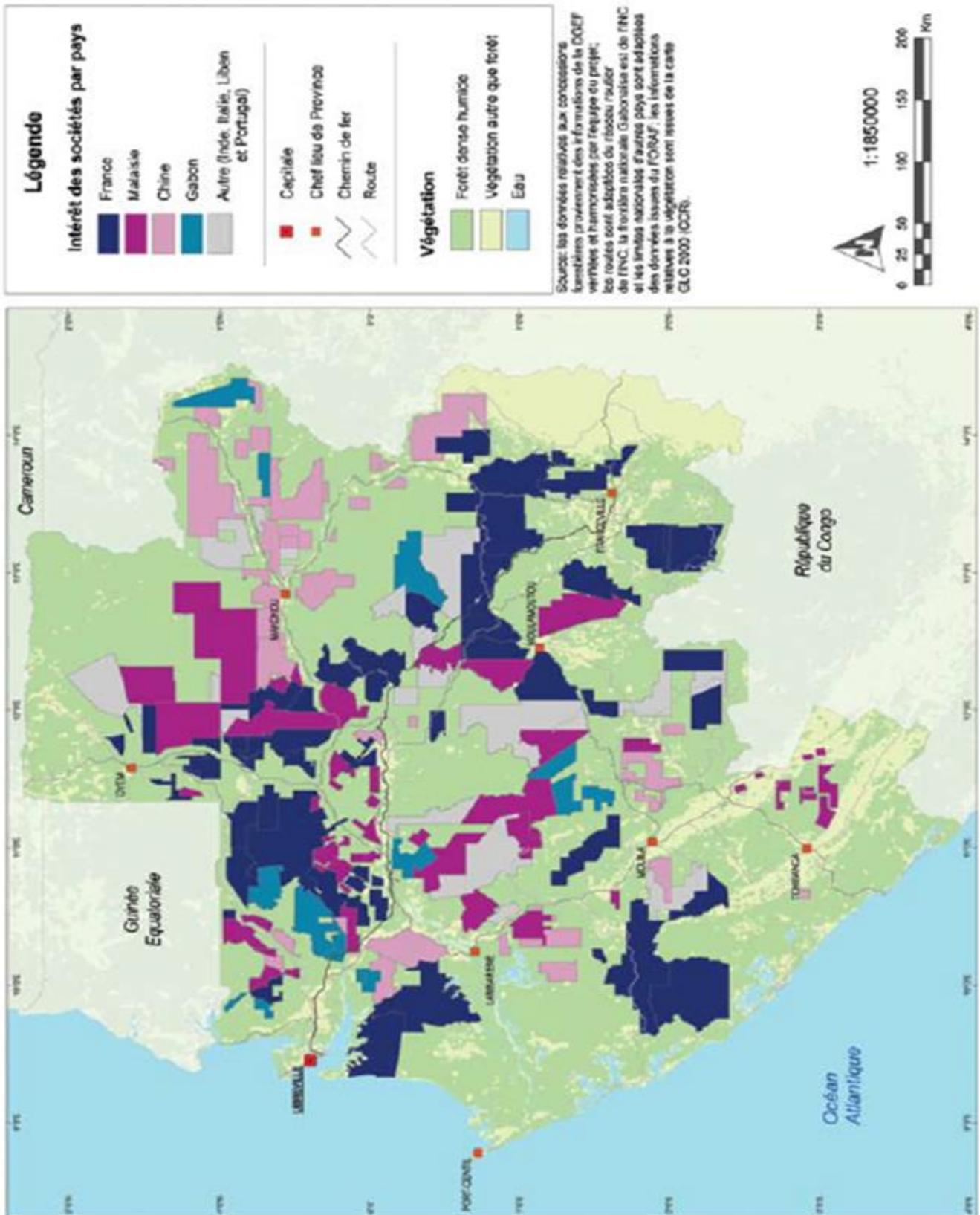
*soumises à un cahier des charges rigoureux* » (Pourtier 2011). Aussi, en y souscrivant, ces opérateurs privés, à qui l'Etat octroie des concessions, offrent de se substituer à ce dernier dans la gestion durable des forêts et la conservation des espèces qui s'y trouvent.

Il serait néanmoins intéressant de se pencher sur le suivi par les autorités gabonaises des engagements pris par ces opérateurs. En effet, la responsabilité des exploitations forestières dans le braconnage des éléphants est patente. Que ce soit par laxisme ou en toute clairvoyance, de nombreux concessionnaires rendent accessible les zones où abondent des cohortes d'éléphants (Fig. 14). C'est ainsi que, par un grand nombre de pistes forestières aménagées dans des concessions, circulent de nombreux groupes de braconniers notamment pour le transport du butin.

L'accord de conversion de dettes pour le développement durable d'un montant de 6 559 570 000 FCFA signé par la France au bénéfice du Gabon et portant sur l'adoption *du projet d'appui à la filière forêt bois dans le cadre de la lutte contre le trafic d'ivoire* témoigne de l'importance que revêt la mise en place d'outils veillant à la strict utilisation des installations des compagnies forestières dans le cadre de leurs activités (Infosgabon 2015a). Par ailleurs, cet outil intervient dans le cadre d'un accord plus large signé le 11 juin 2004 par le Gabon et ses créanciers du Club de Paris aux bénéfices de projets dans les domaines de la protection et du développement de la forêt gabonaise. Il est d'autant plus important que la filière bois du Gabon semble difficile à régler du fait de l'opacité de la gestion dans certaines concessions forestières. L'anarchie, le clientélisme et la corruption qui gangrènent la filière du bois au Gabon suscitent la vigilance des organismes de conservation au Gabon. De fait, l'interception de pointes d'ivoire dissimulées dans des billes d'okoumés, prêtes à être chargées dans des ports, démontre l'implication de certains forestiers dans la contrebande de l'ivoire (Ribadeau Dumas 2014).

Les exploitations aux abords des zones tampons du parc de Minkébé sont des concessions forestières sous convention provisoire Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET) octroyées par l'Etat entre 1997 et 2008. Elles sont gérées par des groupes Malais (Rimbunan Hijau) et Chinois (HTG) (World Resources Institute 2009) (Fig.15). La destination asiatique de l'ivoire et les soupçons sur d'éventuels commanditaires et acheteurs asiatique d'ivoire au Cameroun comme au Gabon donneraient à penser que la prise de responsabilités de certains partenaires forestiers souhaitée par les autorités locales souffrirait de quelques abus. Le cas de la compagnie Bordamur en est la parfaite illustration (Fig. 16).

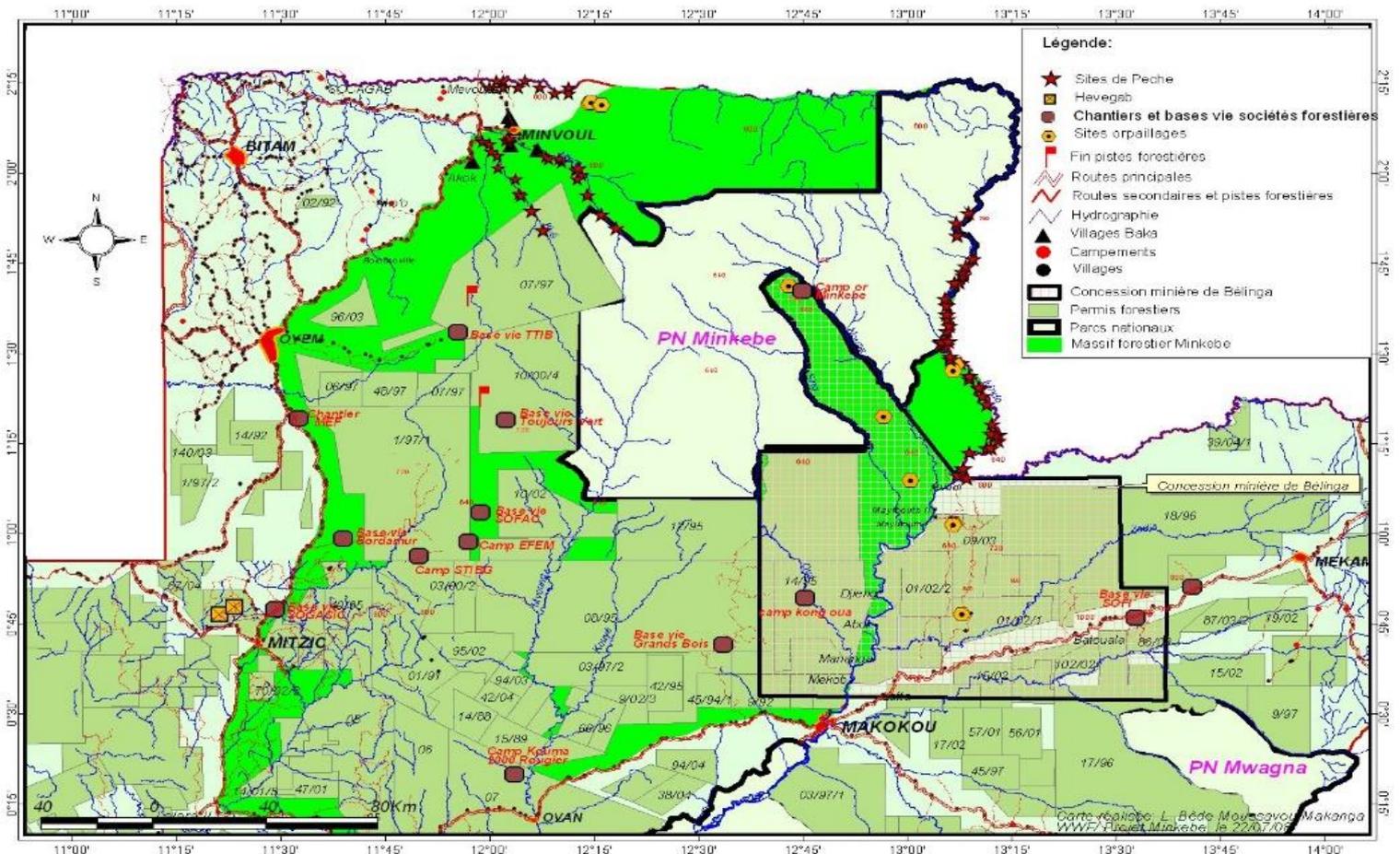
Figure 16: Intérêts des titulaires de concessions forestières sous aménagement durable et des concessions sous CPAET au Gabon en 2008.



Source: DGEF, INC, GLC 2000. (WORLD RESOURCES INSTITUTE, 2009)

Bordamur est une compagnie forestière détenue par le groupe Rimbunan Hijau. Couvrant plus d'un million d'hectares d'exploitation, toutes essentiellement dans le Nord-est du Gabon, la compagnie « est citée comme étant le plus grand concessionnaire du pays » (Dougueli 2011). La voirie de la concession exploitée par la compagnie sous capitaux malais a plusieurs fois été empruntée par des bandes de braconniers qui profitent autant des pistes forestières que d'autres pistes parallèles non homologuées reliant à la voirie interne de la concession au cœur du parc de Minkébé.

**Figure 17: Concessions forestières aux abords du parc national de Minkébé**



Source : ANPN

Le règlement de cette situation a nécessité la mise en place d'un Protocole d'entente réunissant le Gouvernorat du Woleu-Ntem, le Conseil départemental du Woleu, le Ministère des eaux et forêts, la population locale et la compagnie afin d'interdire l'utilisation de la voirie de la concession pour la chasse. Le protocole a été suivi de la mise en place de barrières faisant office de point de contrôle par lesquels les agents des Eaux et forêts veillaient à l'application du protocole et le cas échéant administraient de lourdes amendes.<sup>16</sup>

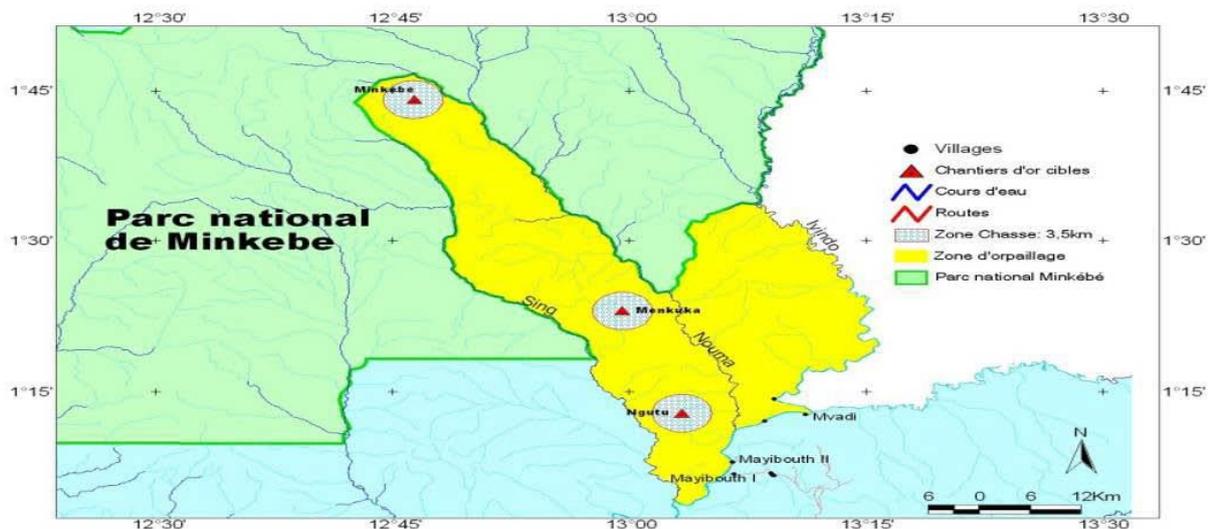
<sup>16</sup> Entretien avec De Wachter Pauwel, coordinateur du projet Tridom pour WWF le 31/03/16 à 10h00 à LBV

## L'exploitation minière

Les richesses du sous-sol du bloc forestier de Minkébé restent une des principales causes de l'occupation humaine aux abords du parc. La présence d'alluvions aurifères dans les lits des nombreuses rivières que drainent le parc a été, avec l'ivoire, à la base de la notoriété du bloc forestier. De même, le projet d'exploitation de l'important gisement de Fer à Belinga suscite un réel intérêt auprès des autorités gabonaises bien que celles-ci se heurtent aux contestations de la société civile. Quoiqu'il en soit, l'interfluve entre les rivières Nouna et Sing a été volontairement retiré du périmètre du parc du fait de la prochaine exploitation d'un important gisement de fer s'y trouvant et de la prospection d'or débutée sur la chaîne de montagne Minkébé dès 1945.

Pourtant, aujourd'hui encore, l'évaluation du potentiel minier de cet espace reste parcellaire. Cela n'empêche pas les sites de prospection artisanale d'or de perdurer dans le bloc de Minkébé, ce, malgré les campagnes, menées par l'armée gabonaise, d'expulsion de migrants prospecteurs au motif de séjour irrégulier en territoire gabonais. En outre, les orpailleurs sont peu impliqués dans le braconnage des éléphants et la contrebande de l'ivoire du fait de l'exigence physique que leur impose leur labeur et de la rentabilité de l'or. Seulement, les campements miniers offrent des points de relais et de ravitaillement aux braconniers sévissant dans le bloc. La situation du plus important site d'orpaillage de l'interfluve des rivières Nouna et Sing, *Minkébé chantier d'or*, illustre bien cet état de fait.

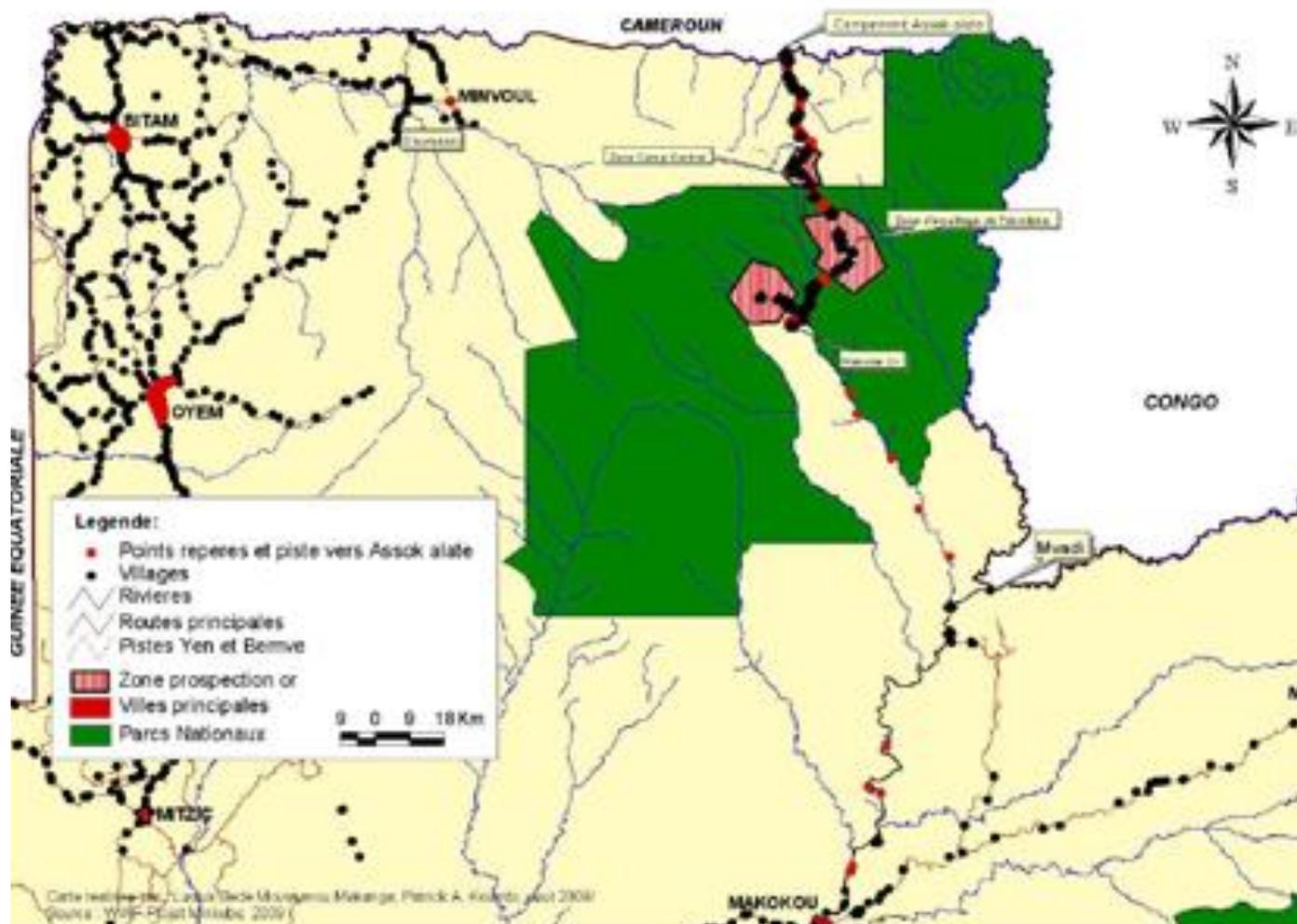
**Figure 18: Carte des principaux sites d'orpaillage en périphérie du parc national de Minkébé**



Source: ANPN 2011

*Minkébé chantier d'or* constitua un des points focaux la géographie de la contrebande d'ivoire. Avant son démantèlement par l'armée gabonaise en 2011, il faisait partie, avec les sites de Menkuka et de Ngutu, d'un complexe d'orpaillage à la périphérie du parc national de Minkébé (Obame Ondo 2011) (Fig.17). A l'instar des autres sites d'orpaillage, *Minkébé chantier d'or* est issu de l'octroi d'un permis d'exploitation artisanale de l'or à des particuliers, notamment le couple Zondo<sup>17</sup>. Bien des années plus tard, le site fut victime de son succès nécessitant une requalification du site en exploitation industrielle. Ce qui ne fut pas le cas. La négligence des autorités gouvernementales gabonaise et leur non coordination avec le Conseil départemental de l'Ivindo qui octroyait des licences commerciales et autres autorisations d'entrée en zone minières sont reconnues comme quelques une des causes de la croissance de *Minkébé chantier d'or*. Ces licences et permis favorisèrent l'accroissement démographique dans les abords immédiats du parc.

**Figure 19: Piste trans-mikébiennne**



Source ANPN 2011

<sup>17</sup>Entretien avec Abouma Simba, Directeur générale adjoint des mines le 20/04/16 à 9h47 à LBV

*Minkébé chantier d'or* devint une cité minière où orpailleurs et commerçants se côtoyaient. Cette situation a permis aux contrebandiers, non seulement d'utiliser les voies de ravitaillement des commerçants et des prospecteurs d'or mais aussi de trouver en certains détaillants du site des négociants d'ivoire.

De fait, *Minkébé chantier d'or* est un point de relai de la piste *trans-mikébienn*<sup>18</sup> à destination du Cameroun (Fig. 18). De ce site, s'organisera durant près d'une décennie le braconnage des éléphants au Sud du bloc forestier de Minkébé.

De nombreux camps jouxtent encore la périphérie du parc ce qui maintient une certaine densité de populations, des équipements et des services (pharmacopées, vente de munitions et d'armes) dans un espace considéré comme vierge de toute occupation humaine. Ces relais couvent des trafics divers et favorisent la colonisation du bloc. Leur présence est d'une importance notable pour les activités illégales qui s'y développent. En effet, ces sites constituent des camps gérés par des exploitants non soumis aux mêmes contraintes de gestion durable du patrimoine que les forestiers, et difficilement amendables du fait du caractère artisanal de leur activité. Ensuite, il est possible de considérer que le fait que les salariés soient considérés comme des travailleurs journaliers favoriserait la faible responsabilité des gérants de ces exploitations sur les actes répréhensibles commis par leurs salariés. Enfin, en considérant que les commerçants qui assurent le ravitaillement des journaliers en vivres comme des travailleurs indépendants, on pourrait comprendre que ceux-ci n'eussent jamais été inquiétés d'aucune sorte. Cela d'autant plus que l'autorisation de résider en zone minière n'était pas du ressort de l'exploitant mais du Conseil départemental et du Ministère des mines n'ayant aucune présence effective sur le site. Aujourd'hui, l'armée a procédé au déguerpissement de la plupart de ces sites et pris position en ces anciens points névralgiques de la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé.

En somme, la proximité d'exploitations forestières et minières avec le parc national de Minkébé, a une incidence sur la structuration de la contrebande d'ivoire dans cet espace. Plus exactement, au-delà de la création de véritables voies d'accès au patrimoine du parc, l'industrie forestière concourt à une modification en profondeur du territoire des éléphants de Minkébé. Les titulaires de baux forestiers, de par la police qu'ils sont tenus de faire au sein de leur concessions participent à l'efficacité de la surveillance et de la gestion du patrimoine du bloc forestier. Toutefois, le laxisme qui prévaut dans les exploitations artisanales d'or concourt à nourrir le circuit en points de ravitaillement et en comptoirs de négoce d'ivoire. Par ailleurs,

---

<sup>18</sup> Expression recueillie dans le rapport d'évaluation de 2011 sur le parc national de Minkébé D'Obame Ondo (Obame Ondo 2011)

l'accroissement démographique qu'induit la ruée vers l'or, couplé à la faible présence des autorités étatiques dans cette marge frontalière, profite à l'épanouissement de la contrebande d'ivoire à Minkébé.

## 1.2. Minkébé et ses éléphants

L'opacité qu'induit le couvert végétal du Bassin du Congo sur près de 2 700 000 Km<sup>2</sup> de surface rend les estimations sur le nombre d'éléphants peuplant le massif forestier sujets à de multiples contradictions dans la communauté scientifique. Ces incertitudes ne permettent pas d'établir l'impact réel de la contrebande sur la population des pachydermes. Malgré cela, et en dépit de ces débats, à la vue de l'origine des ivoires saisies par les brigades douanières, il ne fait aucun doute que l'éléphant de forêt, de son nom scientifique « *Loxodonta cyclotis* », fait aujourd'hui les frais des réseaux de contrebande d'ivoire.

Les forêts de Minkébé sont régulièrement identifiées comme possédant la plus importante population d'éléphants de forêts au monde. Aussi, la vague de braconnage qui déferle sur cette population réduit considérablement l'effectif de cette population. Seulement, il est délicat de prédire, nonobstant les informations lacunaires et désuètes sur l'effectif des éléphants de forêts, le devenir de cette espèce à court ou moyen terme. En effet, il est quasi impossible d'obtenir le chiffre réel de l'effectif des éléphants de Minkébé où d'avoir une estimation plus ou moins plausible sur leur nombre. Cela suggérerait que la communauté scientifique possède des données quant au taux de reproduction actuel de cette population animale ainsi qu'un décompte précis du nombre de décès par braconnage ou par mort naturelle. Enfin, il s'agirait de ne pas négliger les mouvements migratoires de ces bêtes qui à cause de la pression anthropique pourraient se déplacer vers des espaces moins anxiogènes. Point n'est question de remettre en question la pression subit par les pachydermes à Minkébé où nous avons démontré dans la première phase de notre développement que les cadres historique, politique et social favorisaient le braconnage de l'éléphant pour la contrebande de l'ivoire. Seulement, en l'absence d'estimations se rapprochant au plus près de la réalité des faits dans cet espace précis, il serait difficile d'émettre autre chose que des hypothèses.

Néanmoins, le constat sur le terrain est indéniable. Les éléphants de forêt de Minkébé sont régulièrement la proie de braconniers. Le braconnage alimente les réseaux de contrebande de l'ivoire qui trouve preneur sur le marché de consommation asiatique. Là-bas, le prix de l'ivoire

explose à la faveur de l'augmentation du niveau de vie, contribuant ainsi à l'enrichissement des contrebandiers et des nombreux intermédiaires de la filière.

Dans cette partie, nous nous intéresserons à la présence de l'éléphant dans les forêts de Minkébé. Pour ce faire, nous nous focaliserons sur les études sur les éléphants de Minkébé réalisées depuis les années 2000. Ensuite, nous réfléchirons à l'évolution du prix de l'ivoire dans l'espace régional de chalandise du massif de Minkébé.

### **1.2.1. Quelques généralités sur les éléphants de forêt à Minkébé**

Les éléphants *Cyclotis* façonnent le paysage forestier par le plein exercice de leurs activités quotidiennes ou saisonnières. A titre d'exemple, ils créent des clairières en plein cœur de la forêt au bénéfice de toute la faune locale. La consommation de l'eau non-infiltrée, stagnant à la surface dans ces espaces dégagés, permet à la faune locale de subvenir à leurs besoins en sels minéraux et en calcium.

Les *Cyclotis*, amateurs de fruits, participent aussi à la dissémination d'essences ligneuses par le biais de la zoochorie. Ainsi, en parcourant d'importantes distances, l'éléphant participe, à l'extension du couvert forestier tout en maintenant la diversification du patrimoine biologique de la flore locale.

L'éléphant des forêts africaines concourt encore à la mise en place de pistes forestières qu'empruntent les villageois dans leur pratique de la forêt. Cependant, ces mêmes pistes sont utilisées par les braconniers pour pister les éléphants. En effet, le passage des éléphants dans un milieu aussi dense et fermé ne va pas sans laisser de traces comme l'écrivait Roland Pourtier dans sa monographie du Gabon : « *La forêt permet la trace mais pas la carte* » (Pourtier 1989). D'ailleurs, « *Les éléphants de forêt sont des animaux de grande taille qui ont des densités de populations faibles, qui parcourent de vastes zones (au moins 2300 km<sup>2</sup>) et qui peuvent faire preuve de variations saisonnières considérables dans les patterns de territoires individuels et dans la distribution de la population* » (WCS 2005) (Blake 2002) .

« *Les marécages sont un habitat important pour les éléphants tout au long de l'année mais plus particulièrement durant les périodes sèches* » (Blake 2002). L'abondance en eaux, la diversité des aliments ainsi que le refuge que les éléphants peuvent obtenir dans ces zones en font des lieux névralgiques pour une population d'éléphants (Fig. 19).

A Minkébé, les zones de marécages se localisent au Nord-ouest du Parc non loin de la frontière camerounaise. Les animaux y trouvent le nécessaire mais ne s'interdisent pas d'arpenter le bloc sur des distances assez grandes. La diversité des formations forestières facilite néanmoins leur déplacement et leur évite des parcours assez importants les conduisant parfois près des installations anthropiques.

**Figure 20: Changements saisonniers dans la distribution en raison de la disponibilité en nourriture.**

**FIGURE NON REPRODUITE EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LA CONCERNANT**

**Source : (MIKE, 2005)**

Seulement, ces zones de marécages du Nord concentrent aussi une forte présence humaine notamment à cause du passage de la trans-mikébiennne débouchant sur de nombreux campements (Fig.20). Cette proximité des éléphants avec les zones de peuplement humain favorise le braconnage et la contrebande.

Les pachydermes, friands de fruits, migrent au cours de la saison des pluies au Sud du bloc. En allant dans la zone des Inselberg du Sud du Parc, ces grands mammifères se rapprochent dangereusement des concessions extractives et des quelques hameaux disséminés dans le bloc.

**Figure 21: Cartes d'interpolation des signes d'éléphants (vert) et d'humains (rouge)**

**FIGURE NON REPRODUITE EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LA CONCERNANT**

Source : (MIKE, 2005)

### 1.2.2. Les éléphants dans le Parc national de Minkébé

La récurrence des chiffres est une spécificité du traitement médiatique de la contrebande de l'ivoire. L'importance de rappeler des données alarmistes est l'apanage des organes de conservation voulant interpeler une certaine opinion publique sur la nécessité d'une prise de conscience de l'enjeu que représente le commerce illégal de l'ivoire.

En effet, le combat de ces organisations se veut, à bien des égards, fondamentalement médiatique. La campagne de sensibilisation ne se limite pas à la population locale, mais s'internationalise par le canal des organes de presse internationaux. Cette vulgarisation présente des avantages certains pour la cause servie par ces ONG, notamment dans la mobilisation de l'opinion internationale, le recrutement de militants internationaux aux compétences techniques et scientifiques ou la quête de fonds auprès de philanthropes. Parfois, ce flux contribue plus à la notoriété de certains organismes ou au besoin propre à ce dernier dans le cadre de son action qu'à renseigner les usagers sur la réalité du phénomène. De fait, l'étude de cette campagne médiatique est aussi l'occasion de mettre en évidence les incohérences des chiffres avancés pour ce qui est des effectifs d'éléphants à Minkébé.

Par exemple, selon le Secrétaire exécutif de l'ANPN, le Pr. Lee White : « *Au parc national de Minkébé, c'est 50 éléphants par jour qui sont abattus par les braconniers* » (Journal du Cameroun 2013). Ce ratio nous porte à 18 250 éléphants tués par an à Minkébé. Alors que dans le même temps, l'évaluation faite par la CITES, WWF et WCS en 2013 estimait à 11 000 éléphants tués de 2004 à 2012, soit sur 8 ans (ANPN, WCS, et WWF 2013). Cette exagération aurait pu être nuancée si dans les propos relayés par cet organe de presse il avait été question d'une période précise mais cela n'a pas été le cas. Dans, la même veine, la plupart des estimations sur la population d'éléphants de forêt rapportent des chiffres variant entre 41 000 et 50 000 éléphants à Minkébé. Pourtant, le rapport du programme MIKE dressé en 2005 par la CITES estimait à 20 000 le nombre de pachydermes que pourrait contenir le parc (MIKE, 2005).

Ce chiffre, régulièrement utilisé dans les médias, est issu des résultats du programme *Monitoring illegal killing of elephants* délivrés dans un rapport du World conservation society

(WCS) daté de mars 2005 et portant sur les relevés démographiques d'éléphants dans les forêts d'Afrique centrale de 2003 à 2004. L'objectif de l'organisme de conservation était de s'aider du programme MIKE afin d'aboutir à un inventaire et une surveillance de la population d'éléphants en utilisant « *les comptages de crottins sur transects linéaires largement admis comme la meilleure méthode pour recenser les éléphants de forêt en forêt* » (WCS 2005).<sup>19</sup> Ces résultats du traitement de données indiqua que le parc national de Minkébé *pourrait contenir quelque 20 000 éléphants* (ibid.)

En 2012, l'*Evaluation sur la faune et braconnage dans le Nord-est du Gabon* réalisée par l'ANPN en collaboration avec le WCS et WWF mis à jour l'estimation de 2004 en révélant que durant cette même période de 2004 à 2013, près de 11 000 pachydermes ont été tués dans le parc national de Minkébé au Nord-est du pays ; soit à peu près 1 000 par an. Cela réduirait la population totale à quelques 9 000 éléphants (ANPN, WCS, et WWF 2013). Ce nombre ne prend malheureusement pas en compte le solde naturel. C'est donc une opération arithmétique ne tenant compte que du nombre supposé d'éléphants tués.

Quoi qu'il en soit, la suite du décompte n'est possible qu'à partir des informations obtenues par des agents de terrain de l'ANPN et compilées dans les rapports annuels d'activités de surveillance et de lutte anti-braconnage dans les aires protégées du Gabon au cours des années 2013, 2014 et 2015.

Le graphique agrégeant le nombre de carcasses d'éléphants braconnés relevé sur le terrain entre 2012 et 2015 semble indiquer une diminution du braconnage dans le plus grand parc gabonais<sup>20</sup>. Rappelons toutefois que ces chiffres ne traduisent pas l'ampleur exacte du phénomène mais rendent compte des relevés effectués en certains endroits du parc et du bloc forestier dont la superficie est supérieure au territoire du Royaume de Belgique et difficile à sillonner du fait du massif forestier. Aussi les chiffres que nous avancerons tiendront lieu de tendances. Ceci pourrait nous permettre de réfléchir sur l'évolution du fait « braconnage » dans le parc de Minkébé.

La courbe de l'évolution du nombre de carcasses d'éléphants braconnés à Minkébé entre 2012 et 2015 traduit une nette réduction des éléphants braconnés (Fig. 21). En effet, de l'évaluation

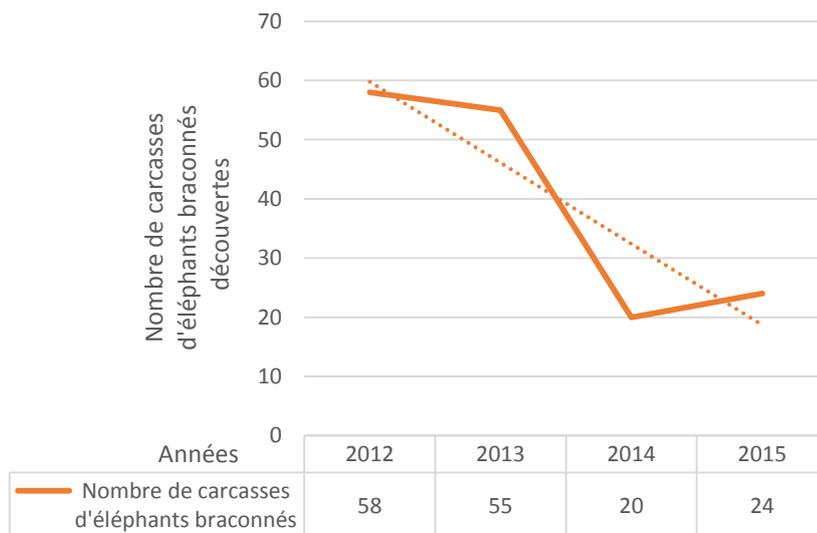
---

<sup>19</sup> « *Les transects linéaires sont des transects parcourus à pied à une vitesse d'environ 2 km/h. Une ligne droite appelée transect est parcourue par une équipe (1 pisteur, 1 releveur, 1 boussolier, 1 garde-chasse). La méthode des transects linéaires est une méthode probabiliste.* » (Tagueguim 2010)

<sup>20</sup>Les carcasses relevées des années précédant 2013 étaient comptées au même titre que les nouvelles carcasses. Cela peut expliquer des chiffres relativement proches en 2012 et 2013. Dès 2014, il a été convenu de marquer les carcasses comptées pour ne pas noter deux fois. Par ailleurs, il était dorénavant primordial de noter de manière précise l'âge des carcasses nouvellement rencontrées.

de 2012 on retient que près de 1375 éléphants été tués illégalement. Entre 2012 et 2014 on compte moins de 40 bêtes braconnées. L'écart est si important qu'il paraît invraisemblable de mettre cette donnée sur le compte d'une plus grande pression des braconniers dans la périphérie du massif. La décroissance de la courbe indique une baisse régulière des actes de braconnage dans le bloc de Minkébé qui passeront de 58 en 2012 à 24 en 2015.

**Figure 22: Evolution du nombre de carcasses d'éléphants braconnés découverts dans le bloc forestier de Minkébé de 2012 à 2015**



Source des données ANPN, Réalisation : ONDO ZE Stéphane, 2016

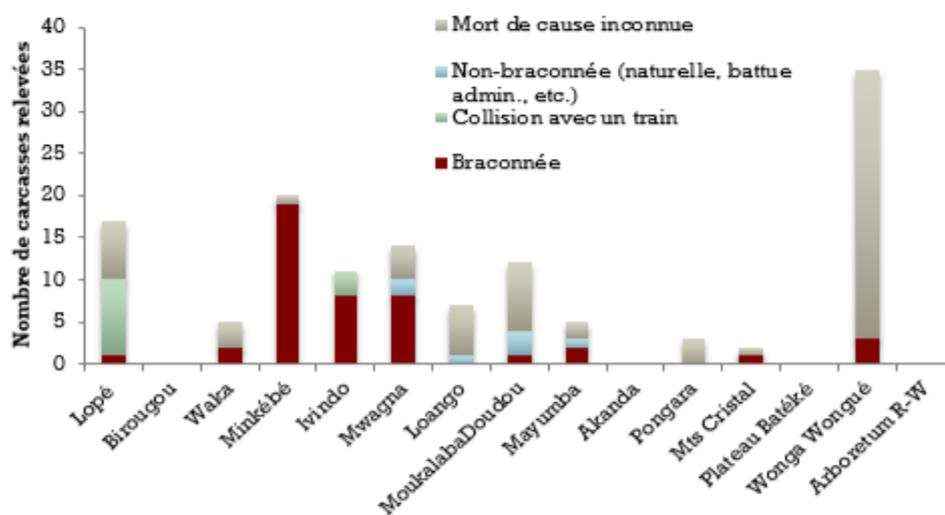
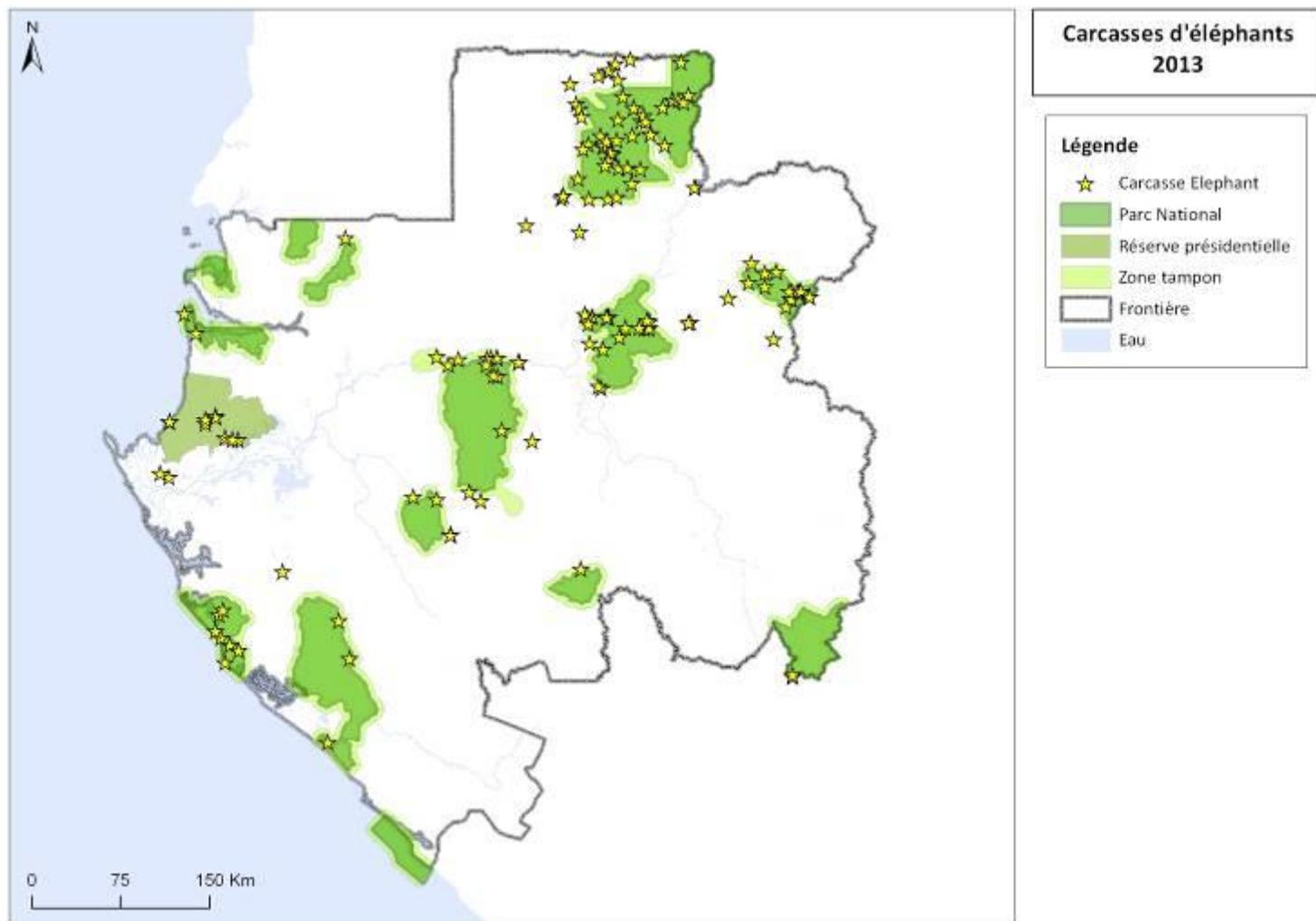
Cette période allant de 2012 à 2015, fut marquée par le démantèlement de la plupart des camps d'orpaillage et la militarisation du bloc avec des postes de surveillance le long de la dyade partagée avec le Cameroun ainsi que dans les anciens campements faisant offices de relais pour la trans-mikébiennne. Cette réduction des actes de braconnages relevés à Minkébé peut incomber à l'efficacité dissuasive des mesures gouvernementales ou nous pourrions penser que du fait de la grande campagne de braconnage de 2003 à 2012, l'effectif d'éléphants s'est considérablement réduit au point de raréfier les éléphants dans le bloc. Nous pourrions encore envisager que sous la pression des braconniers, les troupeaux ont migré massivement vers le Sud du massif, au plus près des concessions d'activités extractives. Rien n'empêche aussi de croire à une extrapolation des données tant l'écart entre les chiffres couvrant la première décennie des années 2000 et la décennie suivante est important. Il reste tout de même vraisemblable que le prélèvement ait connu un âge d'or entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe avant une réduction progressive du prélèvement au point d'en arriver à des proportions

proches de celles obtenues par l'ANPN dans la première moitié de la deuxième décennie des années 2000.

Les cartes de localisation des carcasses d'éléphants braconnés dans les treize parcs nationaux de 2013, 2014 et 2015, indiquent une évolution dans la répartition des actes de braconnages d'éléphants au cours de ces trois années. Concernant Minkébé, ces cartes montrent la localisation toujours plus au Sud des actes de braconnage.

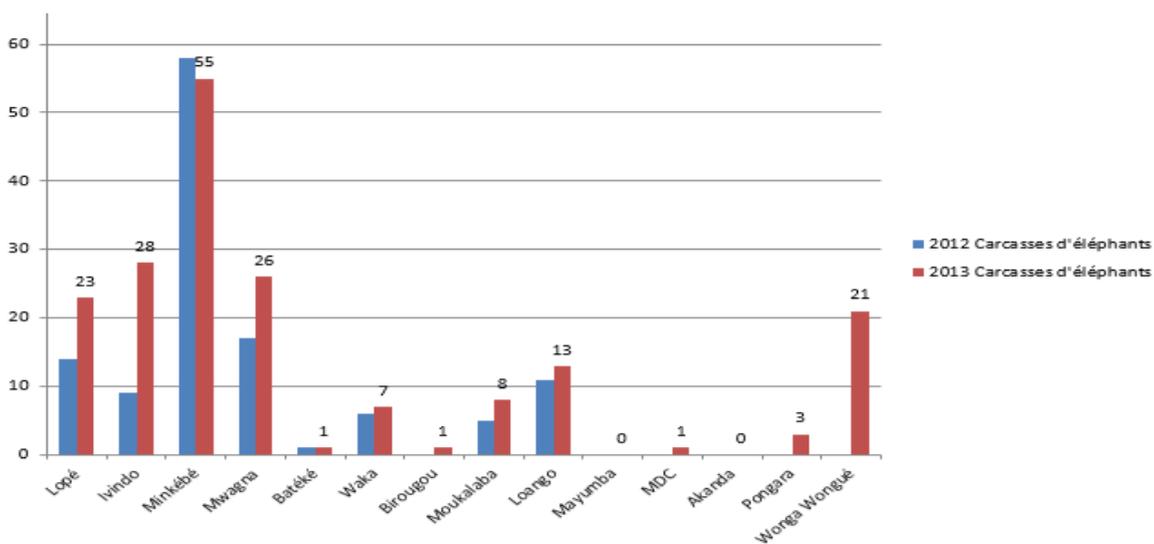
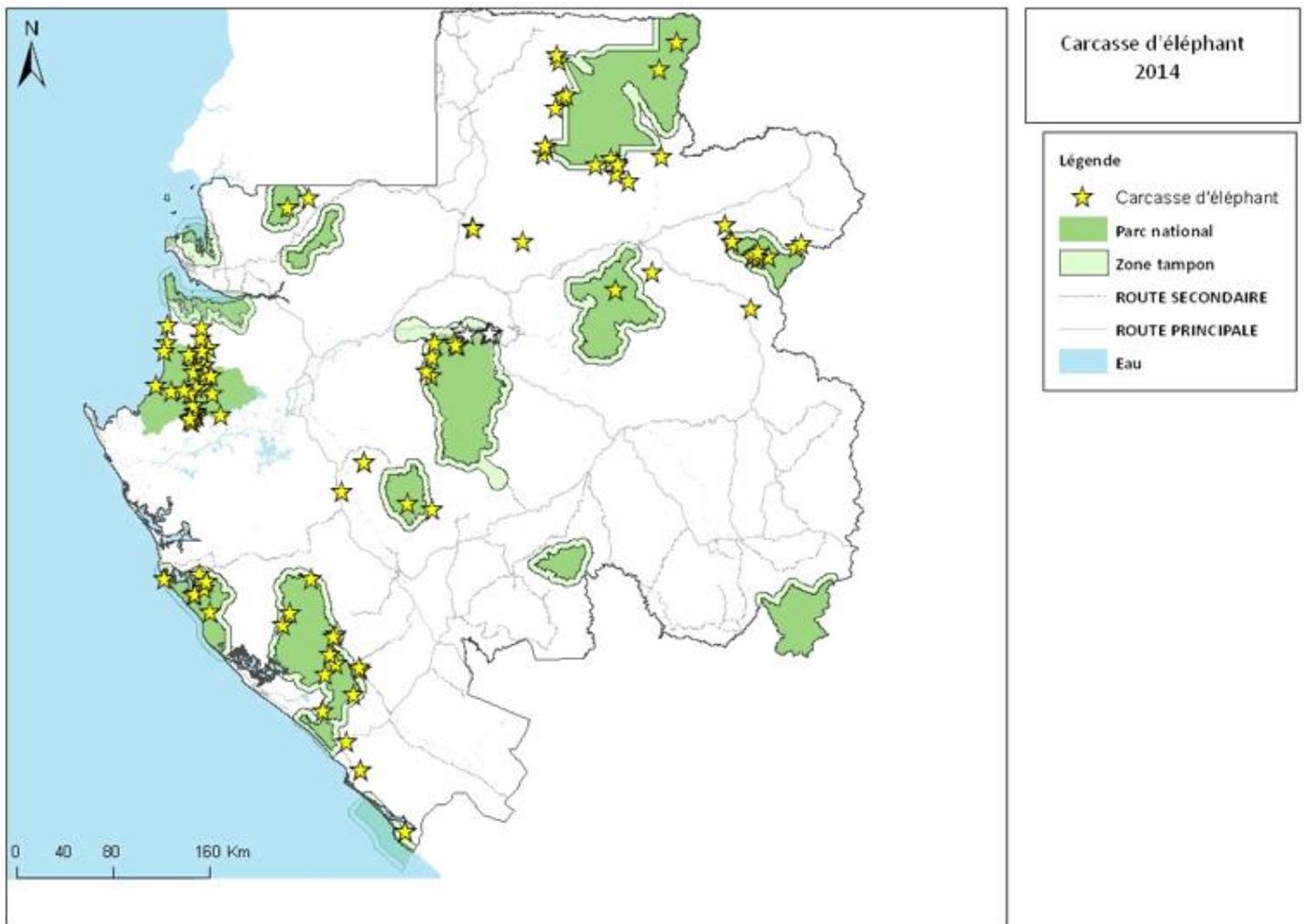
Il semblerait bien que l'effectif de la population l'éléphant de forêt de Minkébé se réduise alors même que les pachydermes tentent de fuir le Nord et les campements de chasse près de la frontière camerounaise. A partir des ensembles de figures 22, 23 et 24, sur la page suivante, nous conviendrons que malgré la réduction des actes de braconnage des éléphants de Minkébé, le bloc du Nord-est reste la première zone de braconnage d'éléphant de forêt au Gabon. Aussi, nonobstant l'accroissement naturel permettant le renouvellement de la population d'éléphants, nous pouvons conclure que le nombre d'éléphants de forêts à Minkébé est inférieur à 9000. Par ailleurs, ces animaux subissent un braconnage intensif à la frontière camerounaise au Nord du parc. Le nombre grandissant de carcasses découvertes au Sud du parc laisse croire que les éléphants aient tenté de fuir les massacres dans les zones marécageuses du Nord du bloc pour trouver refuge dans les inselbergs du Sud malgré la proximité des activités extractives.

**Figure 23: Localisation et décompte des carcasses d'éléphants dans les aires protégées du Gabon en 2013**



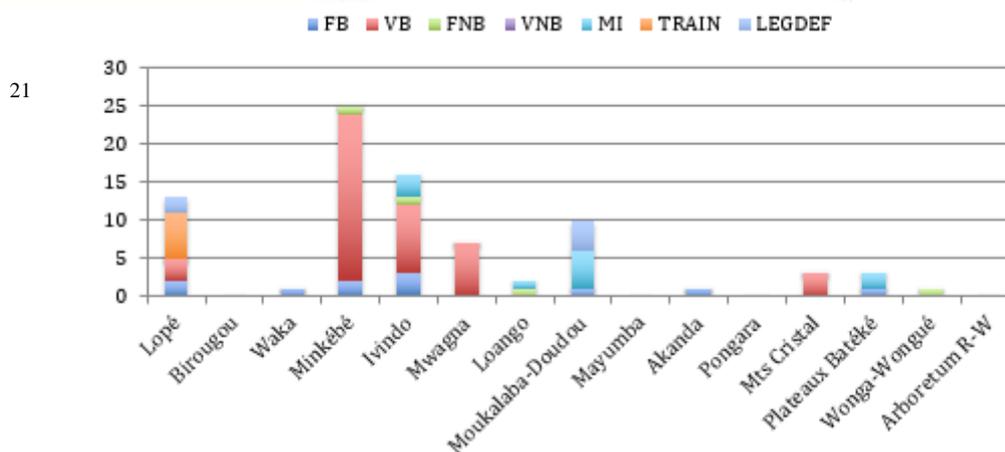
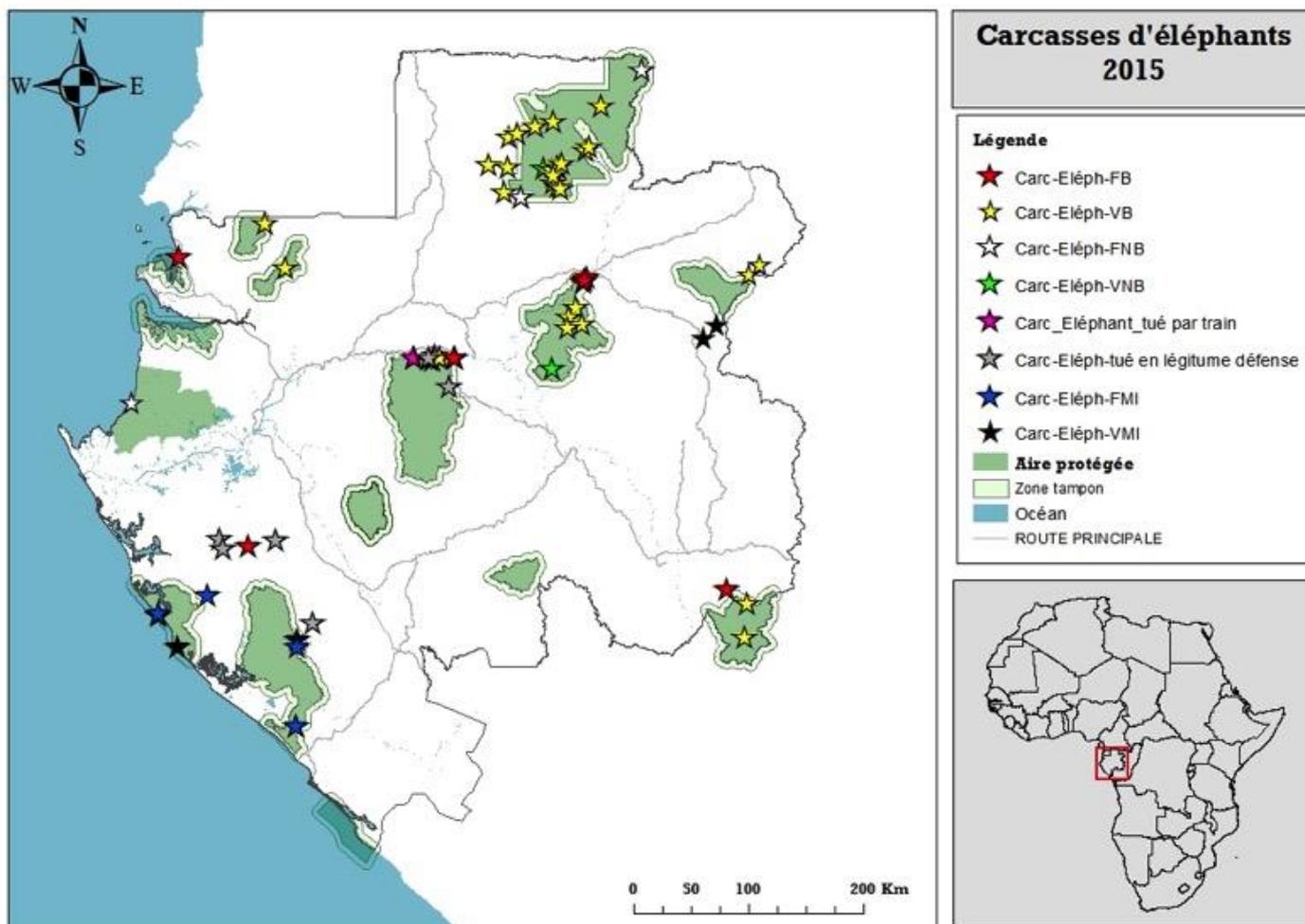
Source : SMART, ANPN 2013

**Figure 24: Localisation et décompte des carcasses d'éléphants dans les aires protégées du Gabon en 2014**



Source : SMART, ANPN 2014

**Figure 25: Localisation et décompte, selon les causes des décès, des carcasses d'éléphants dans les aires protégées du Gabon en 2015**



Source : SMART, ANPN 2015

<sup>21</sup>. FB : carcasse fraîchement braconnée ; VB : Vieille braconnée ; FNB : Fraiche Non-braconnée ; VNB : Vieille Non-braconnée ; MI : Cause de la mort inconnue ; TRAIN : Collision avec un train ; LEGDEF : Cas de légitime défense.

### 1.3. De la gestion du parc national de Minkébé

La mise en place de parcs nationaux est une initiative de conservation du patrimoine naturel au service du développement local. Depuis le parc national de Yellowstone au Nord-est des Etats-Unis d'Amérique en 1872, la gestion des espaces naturels est devenue une question globale. En effet, les aires protégées participent à l'éveil d'une conscience environnementale universelle et sont le symbole de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes. L'UICN classe plus de 20% des aires protégées dans la catégorie II correspondant aux parcs nationaux. Néanmoins, l'administration des parcs nationaux varie d'un Etat à un autre à l'échelle de la planète. Cette diversité se répercute sur les outils mis à disposition des établissements gérant ces espaces ayant principalement pour but de protéger les écosystèmes à des fins récréatives.

Le parc national de Minkébé est, par le biais de l'ANPN, sous la tutelle directe de la Présidence de la République gabonaise. Effectivement, la création d'un réseau de parcs nationaux au Gabon est à mettre à l'initiative de l'ancien Président Omar Bongo Ondimba. A présent, les Parcs sont en premières lignes de l'action volontariste du gouvernement et du Chef de l'Exécutif gabonais dans le cadre de la lutte contre la contrebande de l'ivoire. Cet allant s'articule en deux axes majeurs :

D'abord, le Gabon possède en Afrique centrale, et ce, de par le bloc forestier de Minkébé « *la plus grande superficie forestière intacte dans cette région bio-géographique* » (Rainforest foundation UK 2011). De ce fait, le pays semble se porter garant de l'intégrité des « précieuses » richesses naturelles, patrimoine planétaire, que couvent sa forêt. La responsabilité du pays s'entend par l'octroi d'aides financières, scientifiques ou militaires de la part de gouvernements ou d'organisations internationales étrangères au nom de la sauvegarde du patrimoine naturel commun. Cette idée repose sur l'utilisation de discours, le plus souvent volontairement alarmistes, mettant en évidence des chiffres et des analyses d'organisations de protection de la nature envisageant les pires scénarii.

Puis, est mobilisée la hantise d'un financement d'entités insurrectionnelles et terroristes par la contrebande d'ivoire provenant de Minkébé. De nombreux rapports d'organisations non-gouvernementales et d'offices onusiens ont mis en évidence les liens existants entre la contrebande d'ivoire et le financement de groupes armés dans les Grands Lacs africains (CITES 2013; Sournia 2000; PNUE 2014). Néanmoins, cet argument apparait comme une sensibilisation sur l'incidence régionale que pourrait avoir la contrebande de l'ivoire à partir de Minkébé. En effet, le réseau de négoce illégal de l'ivoire de Minkébé concerne de nombreux

pays du Golfe de Guinée et d'Afrique centrale engagés dans des conflits contre des organisations insurrectionnelles à l'instar du Cameroun et du Nigéria en guerre contre Boko Haram. La réponse à apporter au problème de la contrebande viendrait dès lors d'une meilleure coopération régionale avec le Gabon pour chef d'orchestre.

Quoi qu'il en soit, les parcs nationaux au Gabon semblent être les avatars de cette dynamique politico-environnementale au service d'intérêts divers et variés. Le parc de Minkébé est un exemple criard de cet amalgame de problématiques de politique intérieure et de dynamique transnationale dans le cadre d'une gestion plus efficace de la biodiversité régionale. A cet effet, de nombreux moyens sont octroyés par l'Etat gabonais à l'ANPN qui bénéficie d'une oreille attentive auprès de l'Exécutif contrairement à d'autres services ministériels quasi marginalisés.

Aussi, bien que l'ANPN rentre plus dans le cadre de la lutte contre la contrebande de l'ivoire, nous tenterons dans cette section, de mieux comprendre le fonctionnement de l'entité en charge de l'administration du parc nationale de Minkébé ainsi que de réfléchir sur son impact sur la contrebande de l'ivoire au Nord-est du Gabon.

### **1.3.1. La tutelle administrative de l'Agence nationale des parcs nationaux**

Placée sous la tutelle directe de la Présidence de la République gabonaise, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) est l'organe de service public gabonais chargé de gérer les parcs nationaux du pays « *au mieux des intérêts de la communauté nationale pour le maintien tant de la diversité biologique que des processus écologiques* » (ANPN 2010). Ses compétences scientifiques et administratives lui permettent de mettre en œuvre la politique du gouvernement en rapport avec les parcs nationaux.

L'agence se donne pour objectif d'assurer à long terme la protection et la valorisation des parcs nationaux du Gabon dans le but d'en faire un « *modèle de conservation reconnu dans le monde entier et une destination écotouristique de référence.* » (Parcs Gabon 2013).

Mise en place par la loi 003/2007 du 27 août 2007, l'ANPN se compose d'un comité de gestion, d'un secrétariat exécutif, d'une direction technique, d'une agence comptable et d'un conseil scientifique. Elle succède au Conseil national des parcs nationaux en 2007. Ce dernier était chargé de poser le cadre juridique et institutionnel nécessaire à l'établissement d'un réseau de parcs nationaux au Gabon.

Cependant, bien que l'ANPN ait pour ambition de s'ériger en chantre de l'écotourisme, l'agence rencontre certaines difficultés au nombre desquelles la mise en place d'infrastructures

et l'implication des populations locales dans le fonctionnement des parcs. D'ailleurs ces difficultés ne lui permettent pas d'assoir son système de gestion voulant mêler biodiversité, culture locale et tourisme. De plus, l'agence fait face aux problèmes spécifiques à chacun des 13 parcs qu'elle régit. Ainsi, dans le parc de la forêt du Nord-est, qui, de par sa situation marginale, laisse percevoir de nombreuses faiblesses, l'action de l'ANPN se concentre sur la lutte contre les réseaux criminels transfrontaliers avides d'ivoire.

Dans son unique rapport d'activité, daté de 2010, et relatif à la période 2007-2009, l'ANPN, revient sur les objectifs qu'elle se fixe dans le Parc national de Minkébé. La délimitation du périmètre de l'aire protégée, ainsi que la mise en place d'infrastructures, restent les priorités des autorités du Parc à ce jour. Le souci de mieux contrôler les flux migratoires entre les espaces limitrophes congolais et camerounais et le bloc forestier serait une avancée conséquente dans la gestion plus efficace du patrimoine naturel du parc. En outre, la conduite des actions de lutte anti-braconnage, nécessite une évaluation constante des paramètres écologiques et démographiques à l'intérieur du bloc forestier. Aussi, l'utilisation de l'outil SMART revêt une grande importance dans l'amélioration de la qualité de la protection des espaces sous la tutelle de l'agence.

Le *Spatial Monitoring and Reporting Tool*<sup>22</sup> agit dans le sens du renforcement de la capacité nationale de collecte, de traitement et de rapportage des données servant à l'application de la loi de surveillance. Enfin SMART permet de standardiser l'agrégation des indicateurs globaux sur les menaces envers les aires protégées. Dans le cas nous intéressant, l'outil est en première ligne pour mesurer l'impact des efforts de protection sur le braconnage des éléphants.

### **1.3.2. Le mandat du parc national de Minkébé**

Le Parc national de Minkébé est à la charge d'un unique conservateur. Il est placé sous la gouvernance de l'ANPN, quand bien même le Parc reste une entité autonome. Le conservateur du Parc national de Minkébé est assisté de deux conservateurs adjoints, d'une trentaine d'écogardes ainsi que d'une brigade de faune composée d'une dizaine de gendarmes stationnée à Makokou. Les gendarmes de cette brigade constituent un atout coercitif au service des écogardes, non armés, qu'ils accompagnent dans leurs missions. Le parc bénéficiait d'un appui logistique et financier de la part d'organismes tels que WWF jusqu'en 2012 et la réappropriation

---

<sup>22</sup> Spatial Monitoring and Reporting Tool : Surveillance du territoire et de l'outil de rapport

de certaines prérogatives par l'ANPN en plus de l'assistance technique du WCS dans la collecte de données et le traitement qui s'en suit.

En outre, la périphérie du parc est sous l'autorité du Ministère des eaux et forêts. Plus particulièrement de la *Direction générale de la faune et aires protégées* du Ministère des eaux et forêts dont l'activité dans le bloc forestier est coordonnée par leurs directions provinciales du Woleu-Ntem et de l'Ogooué Ivindo.

Le conservateur planifie « *des actions à mener au sein et en périphérie du parc. [Avec les écogardes] ils ont entre autres missions, celles de récolter des informations scientifiques et techniques dans les parcs nationaux. La tâche d'un écogarde prévoit aussi la prévention, l'information et la sensibilisation des populations aux abords des parcs. Sa responsabilité auprès des usagers dans le cadre du rappel des dispositions réglementaires sur la protection des aires protégées est complétée par sa mission de police en cas de non-respect des réglementations. [...] Toutefois, il faut noter que les agents de l'ANPN ont reçu des formations en navigation en forêt (cartographie, boussole, GPS...) ainsi qu'une formation militaire pour les écogardes (août-novembre 2008).* » (Obame Ondo 2011)

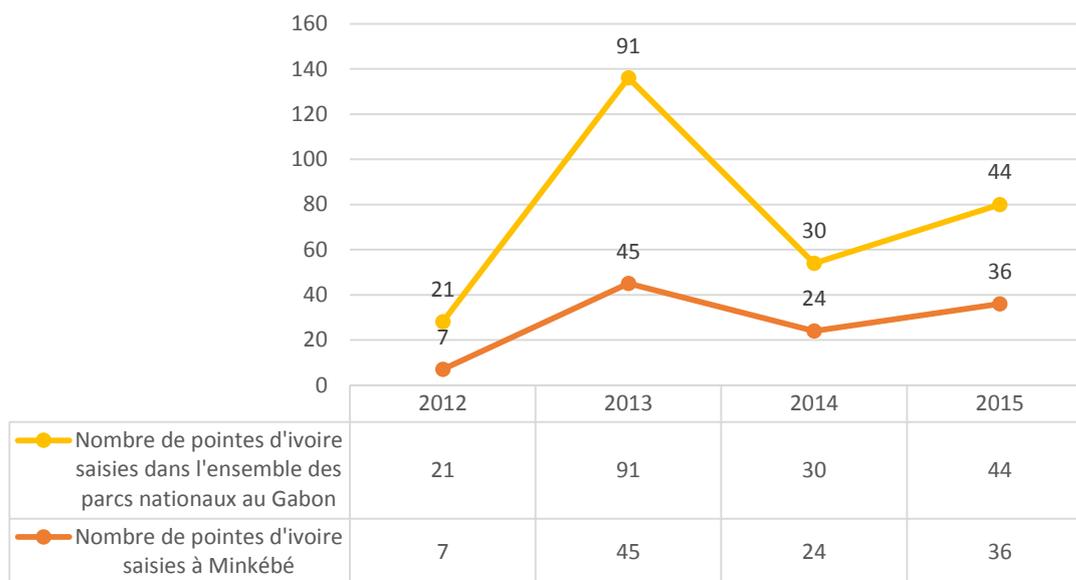
Voilà une réalité qui interpelle de prime abord : un peu plus d'une quarantaine de personnes permanentes en charge d'un territoire largement plus grand en superficie que le territoire de la Palestine (6 020 km<sup>2</sup>). L'indigence des effectifs recensés au niveau des frontières est aussi en vigueur dans la surveillance du bloc. Aussi à Minkébé, à partir de la quarantaine d'agents recensée, on observe un rapport de 1/250 km<sup>2</sup> ; soit une personne en charge surveiller plus de la superficie des Îles Cook (236 km<sup>2</sup>)

Ce constat a sûrement été à l'origine de la mise en place de la *Mission Minkébé* visant à militariser le parc afin de sécuriser les intérêts économiques dans le bloc forestier et de repousser les menaces pouvant mettre en péril l'équilibre écologique du site. Co-gérée par l'Etat-Major général des forces armées et l'ANPN, la mission consiste à relever tous les 45 jours la centaine de militaires basés dans les postes fixes à Minkébé et à organiser des patrouilles en forêts sous la supervision d'un conservateur sénior coiffant les parcs de Minkébé, Mwagna à la frontière congolaise et de l'Ivindo au Sud de Makokou. Dans un entretien donné au journal *Gabon* durant l'été 2013, le conservateur « sénior » Joseph Okouyi, disait disposer de 137 hommes pour lutter contre le réseau de braconnage d'éléphants. (De Zardain 2013)

Effectivement, aujourd'hui, l'action du parc à Minkébé est en grande partie tournée vers la lutte contre le braconnage des éléphants. De nombreuses actions sont menées dans ce cadre et débouchent sur des arrestations et des saisies de pointes d'ivoire. Depuis 2012, les agents du

parc ne cessent de multiplier les saisies avec, en 2013, un record de 45 pointes d’ivoires saisies durant les patrouilles en forêts (Fig. 25). Ceci indique l’effort du personnel du parc dans la lutte contre le braconnage des éléphants et la contrebande de l’ivoire à Minkébé. Néanmoins, ces pointes saisies semblent n’être qu’une infime partie du stock en possession des contrebandiers au Gabon où leur action se concentre dans le plus grand parc du pays.

**Figure 26: Evolution du nombre de pointes d'ivoire saisies provenant du parc national de Minkébé de 2012 à 2015**

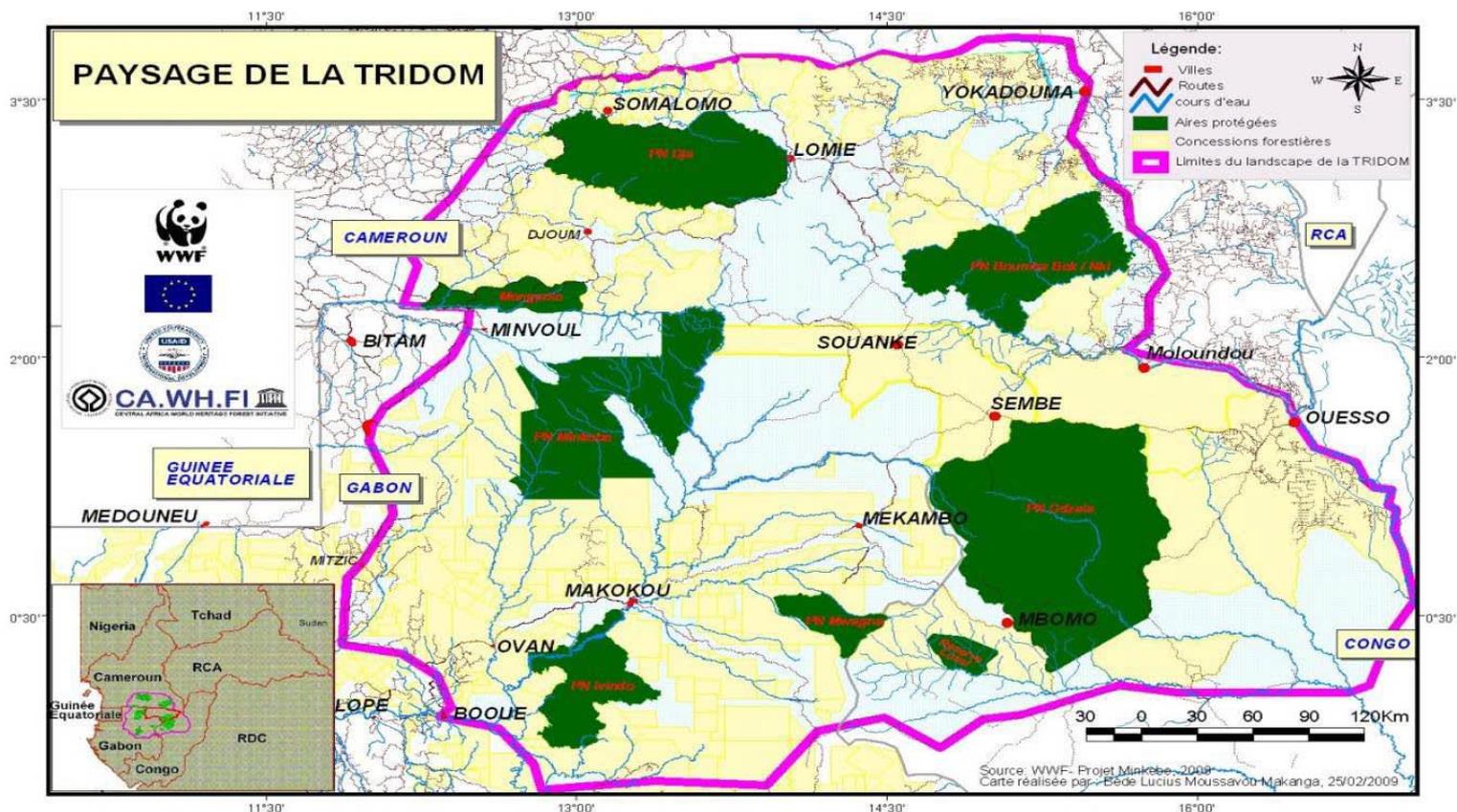


Source des données : ANPN, réalisation : ONDO ZE Stéphane

### 1.3.3. Coopération transfrontalière : Le projet de parc Tridom

L’une des solutions envisagées dans la problématique de la gestion du patrimoine naturel dans la région est l’érection d’un programme de Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l’interzone de Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon. Cette initiative appelée aussi projet de Parc Tridom est une réponse régionale à des questions environnementales s’affranchissant des contraintes politico-juridiques. Le Parc Tridom est un ensemble formé des parcs nationaux de Minkébé, de l’Ivindo et de Mwagna au Gabon, du parc national d’Odzala-Koukoua au Congo et des parcs nationaux de Nki, Boumba bek ainsi que de la réserve Dja au Cameroun (Fig. 26). L’ensemble forestier s’étale sur un plateau s’élevant à une altitude comprise entre 300 et 1000m où la population d’éléphants constituerait près de 50% des animaux vertébrés.

**Figure 27: Répartition des aires protégées dans le paysage Tridom.**



Source : WWF 2011

La Commission des forêts d’Afrique centrale (COMIFAC) qui porte ce projet a, parmi ses objectifs, le « *renforcement au sein de la TRIDOM des capacités de surveillance de l’évolution de la biodiversité, de l’exploitation des ressources et des fonctions écologiques ainsi que la réduction au minimum des pressions sur les ressources naturelles* » (COMIFAC 2013). Cette idée est soutenue par les trois gouvernements concernés qui encouragent la collaboration de la Commission avec des organisations non-gouvernementales tels que le WCS et le WWF.

Au-delà d’une plus grande intégration des parcs transfrontaliers conformément aux recommandations du Programme des Nations-Unies pour l’environnement, le Parc Tridom tient à maintenir stable la balance écologique de l’ensemble des forêts qu’il englobe. La protection de l’éléphant paraît donc nécessaire vu sa contribution au façonnement et à l’équilibre du milieu. Aussi, le Parc Tridom permet aux différents pays de faire cause commune. Il s’agit de travailler à l’harmonisation des textes juridiques des pays et de contribuer à une meilleure intégration des stratégies de lutte contre le braconnage.

Par rapport à la contrebande d’ivoire à partir de Minkébé, le projet semble peiner à se mettre en place. Les différences dans les textes de lois subsistent et la coopération des écogardes des

différents pays n'est pas totale. Si les conservateurs gabonais et congolais ont opté pour des patrouilles communes par exemple, le Cameroun reste en marge de cette collaboration.

## **Conclusion de la première partie**

La contrebande de l'ivoire qui se développe au parc national de Minkébé dans le Nord-est du Gabon est due à la marginalisation du bloc forestier de Minkébé. Cet isolement s'explique par la contrainte forestière, la faible occupation humaine et l'absence de réseaux de communication rattachant cet espace au reste du corps territorial gabonais.

L'horogenèse de la dyade Gabon/Cameroun est révélateur de l'attrait de Minkébé pour son ivoire depuis l'époque pré-coloniale. De même, la porosité de l'enveloppe frontalière permet des échanges nombreux et constants entre le Gabon et son voisin du Nord. La plupart des sociétés humaines habitant le Nord du Gabon se sont progressivement rendues indispensables à l'activité de contrebande à l'instar des chasseurs et guides Baka ou des Haoussa originaires du Cameroun et rompus au transit illégal de l'or blanc de Minkébé.

Par ailleurs, l'impact du braconnage sur la population d'éléphants du bloc forestier est tel que plus de 70 % des pachydermes y ont disparu en moins de 30 ans. Aujourd'hui, moins de 9 000 individus composeraient ce groupe animal malgré les efforts de préservation de ce qui apparaît comme un patrimoine environnemental.

La difficulté que rencontre l'Etat gabonais à contrôler cette région tente d'être compenser par une réappropriation économique et environnementale du lieu. En effet, la mise en place, en 2002, de 13 parcs nationaux, répondait à une idée de préservation et de valorisation du patrimoine naturel du territoire gabonais. Cependant, l'absence de moyens humains, financiers et techniques ne permet pas à l'Agence nationale des parcs nationaux de tenir la biodiversité du pays hors des circuits de la criminalité environnementale. De même, la pression qu'exercent sur le parc les industries extractives du bois et des mines, contribue, avec l'occupation humaine qui est leur corollaire, à intensifier le braconnage des éléphants du bloc de Minkébé.

## 2. LES MODALITES DE LA CONTREBANDE D'IVOIRE DANS LE PARC NATIONAL DE MINKEBE

Après cette première partie décrivant le cadre dans lequel s'inscrit la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé, attachons-nous dès à présent aux modalités de cette activité. Les écrits scientifiques sur la contrebande sont plutôt descriptifs et explicatifs. Ils sont fondés que sur très peu de théorie, classifications ou généralités permettant de comprendre le phénomène. Il n'en demeure pas moins qu'il ressort des constantes assez évocatrices des fondamentaux d'une activité de contrebande : Territoire, acteurs et logique économique.

La contrebande de l'ivoire rentre dans le cadre des activités illégales transétatiques. Elle repose sur le franchissement de la frontière et s'inscrit dans une logique spatiale qui est fonction des opportunités qu'offrent à l'activité les différents territoires que le contrebandier outrepassé pour se procurer les défenses d'éléphants et les acheminer auprès d'éventuels acquéreurs. La réappropriation des réseaux de communication des flux légaux coïncide avec la mise en place de canaux parallèles afin permettre le développement d'un flux hors du contrôle des Etats. D'ailleurs, le contrôle du territoire, sinon la parfaite connaissance de ce dernier, est fondamentale à la contrebande. Mathieu Boulegue explique que « *le territoire est un lieu de production, de stockage, de transit, de distribution et de refuge c'est-à-dire de trafic que les acteurs illégaux doivent impérativement contrôler et « vassaliser » afin de permettre à leurs activités de s'épanouir, sans être gênées par les forces de l'ordre* » (Boulegue 2010). Dès lors, l'agencement de ces moments structure le territoire de manières logiques et rationnelles. Les acteurs se meuvent dans cette aire avec l'objectif de maximiser leurs profits sans être appréhendés par les entités de contrôles du territoire. Ils s'organisent de façon bien précise dans des séquences définies en fonction de leurs aptitudes et de l'étape dans laquelle ils interviennent. Ces acteurs illégaux profitent des opportunités que leur offre une source d'approvisionnement en ivoire, la présence d'une frontière et le faible ancrage de l'Etat sur ce territoire.

L'Etat est d'ailleurs l'entité principalement lésée avec l'établissement de cette organisation parallèle. Effectivement, l'Etat « *contrôle, maintient son intégrité, [...] exerce une autorité, une compétence : [le territoire est le] champ d'application du pouvoir* » (Pinchemel P et G 1997). Aussi, la contrebande se joue du principe de souveraineté des Etats tant en permettant le franchissement des frontières hors des cadres légaux qu'en lui opposant une rivalité dans le

contrôle du territoire. Comme nous l'avancions en introduction de ce mémoire, le cas de Minkébé relève plus d'un déficit de gouvernabilité que d'une véritable zone grise. Ce déficit étant induit par les difficultés que rencontrent les autorités du pays à contrôler ce milieu soumis à des influences diverses et nombreuses du fait de son potentiel forestier, minier et écologique. La faiblesse de l'Etat dans cette marge frontalière a favorisé l'éclosion de bons nombres d'activités illicites et entretenu la transfrontalité des individus vivant dans cette espace (Blundo 2007). Si la mise en place du parc de Minkébé concourt à une meilleure intégration de cet espace au reste du corps territorial du Gabon, l'absence prolongée de l'Etat dans cette zone reculée a stimulé l'émergence d'autorités parallèles avides du potentiel économique du bloc forestier.

La contrebande de l'ivoire à Minkébé trouve son pilier économique dans cette logique visant à profiter au maximum de la conjoncture économique sur les marchés asiatiques aux fins d'enrichissement personnel de ses acteurs, peu ou faiblement inquiétés par les outils mis à disposition du pouvoir judiciaire. Minkébé est une zone d'approvisionnement au profit d'un marché illicite où l'offre doit répondre à une demande de plus en plus pressante. Cette logique économique s'appuie sur une implantation territoriale assez forte afin de définir des zones de « *production, de stockage et d'acheminement des produits illégaux* » (Boulegue 2010). C'est ainsi que le bloc forestier de Minkébé pourrait être assimilé à une zone de production ou d'approvisionnement. A partir de ce territoire s'hierarchise la contrebande afin permettre l'acheminement du stock le plus important que possible et généralement en le dissimulant dans des transports légaux où il côtoie des marchandises légales vers des marchés noirs en Asie du Sud-est.

A l'instar d'autres traités sur la contrebande, nous expliquerons et analyserons les trois fondamentaux de la contrebande se rapportant au commerce transétatique de l'ivoire de Minkébé que sont les facteurs de contingence de l'activité, la logique de ses acteurs et l'assise territoriale qu'induit cette activité à partir de Minkébé.

## 2.1 Les facteurs de contingence de la contrebande d'ivoire dans le parc national de Minkébé

La contrebande, comme toutes les activités économiques légales ou non, se nourrit des opportunités que lui offre son « environnement ». Ces opportunités peuvent être de deux sortes : celles définissant le milieu à partir duquel et/ou pour lequel se conçoivent des idées. Par exemple, un espace frontalier marginal, extraverti, couvert de forêts où vivent des éléphants pourvus d'ivoire sans protection et un marché de consommation en plein essor avide d'ivoire. C'est le cadre. Il est au départ de l'idée et répond spontanément à un besoin. Elles sont généralement incompressibles et définissent les conditions d'existence de l'idée.

D'autres opportunités par contre sont indépendantes du cadre mais elles favorisent ou non la croissance d'une activité. Elles suscitent l'innovation afin de permettre l'adaptation d'une activité à un contexte précis. Ces dernières opportunités sont liées à des prises de décisions extérieures à l'entreprise. Ce sont des facteurs de contingences qui peuvent faire varier la structure d'une organisation sans toutefois que cette dernière change de but.

La contingence est une notion le plus souvent employée dans les sciences économiques et de gestion. Elle suggère que *« les dirigeants d'entreprise structurent leur organisation et élaborent leur stratégie en fonction de l'évolution de l'environnement de leur firme, et que dans ces conditions l'adaptation de l'entreprise est un impératif de survie pour elle [...] En effet, l'entreprise n'a pas toujours le contrôle absolu de ses actions »* (Boukar 2009). Les facteurs de contingences apparaissent comme un ensemble complexe *« d'interrelations qui ne cessent de se modifier dans le temps »* et avec lesquelles les acteurs doivent composer afin d'atteindre les objectifs qu'il se sont fixés (Moine 2006).

La contrebande de l'ivoire à Minkébé, bien qu'illégale, est une activité économique. Son idée est de fournir en ivoire les marchés illégaux d'or blanc de par le monde. En outre, cette activité, à Minkébé, n'a d'autre objectif que de permettre l'enrichissement des individus y prenant part. Elle est donc sensible à des facteurs propices à sa croissance tels que l'évolution des cours de l'ivoire, le rapport gain/risque encourus par ces acteurs ou la diversité des contextes politico-sociaux dans la sous-région d'Afrique centrale.

Empruntons cette notion pour agréger l'ensemble des tenants, non tributaires du cadre présenté dans la première partie de ce mémoire, rendant favorables la contrebande de l'ivoire à Minkébé.

Ces facteurs reposent autant sur un dispositif législatif réprimant l'activité au Gabon que sur les bénéfices produits par cette dernière. De plus, il permet de considérer les nuances des réponses

étatiques dans l'espace régional comme sources d'édification de la route de la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé.

### **2.1.1. La logique économique de la contrebande de l'ivoire**

« Pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'organisation de coopération policière Interpol, l'ivoire africain vendu en Asie représente une valeur marchande de plus de 150 millions de dollars par an (plus de 110 millions d'euros) » (Le Belzic 2014). Cette assertion présente assez bien l'intérêt économique que suscite l'ivoire pour les contrebandiers. En effet, les cours de l'ivoire n'ont de cesse d'atteindre des sommets depuis le milieu des années 1980.

Michaël Roudaut, dans son livre Marchés criminels : un acteur global, indique que le kilogramme d'ivoire valait 100 dollars en 1990 sur le marché noir chinois (Roudaut 2010). Aujourd'hui, la conjoncture est toute autre. La pression des acteurs de la lutte contre le négoce internationale d'ivoire et les efforts dans l'application des restrictions de la CITES par les Etats signataires de la Convention de 1989 ont fini d'oppresser les contrebandiers qui sont contraints de complexifier les circuits d'approvisionnement et de faire grimper les prix de l'ivoire<sup>23</sup>. Les chiffres que fournissent certains médias nous donnent, à défaut d'une réalité formelle, un ordre de grandeur, compte tenu de l'opacité du marché Est-asiatique, première destination mondiale d'ivoire. « *Le prix de gros pour les défenses brutes d'éléphants a triplé en quatre ans pour atteindre 2100 dollars le kilo !* » (Le Belzic 2014). Plus précise, l'Agence française de presse (AFP) table sur un bond de 550 euros le kilo en 2010 à 1 540 euros en 2014 (AFP 2015). Ces chiffres, qui demandent vérification, montrent assez bien la rentabilité de la filière ivoire. Néanmoins, l'augmentation globale des prix de l'ivoire à l'échelle mondiale laisserait penser que l'activité rapporterait plus d'argent à tous les niveaux de l'organisation. « *Jusqu'en 2005, les prix de l'ivoire étaient stables [...] variant entre typiquement 10,000-12,000 FCFA / kg (10-20 \$). Depuis 2005, les prix ont décuplé. Les défenses d'un seul éléphant de grande taille peuvent maintenant être vendues pour l'équivalent du salaire moyen d'un an pour un citoyen gabonais et quatre ans pour un citoyen camerounais* » (ANPN, WCS, et WWF 2013). Effectivement, les salaires minimums au Cameroun et au Gabon sont respectivement fixés à 36 270 F CFA (55,29 Euro) et 150 000 FCFA (228.67 Euro). Ces exemples illustrent parfaitement le caractère lucratif de la contrebande de l'ivoire pour des ressortissants camerounais. C'est

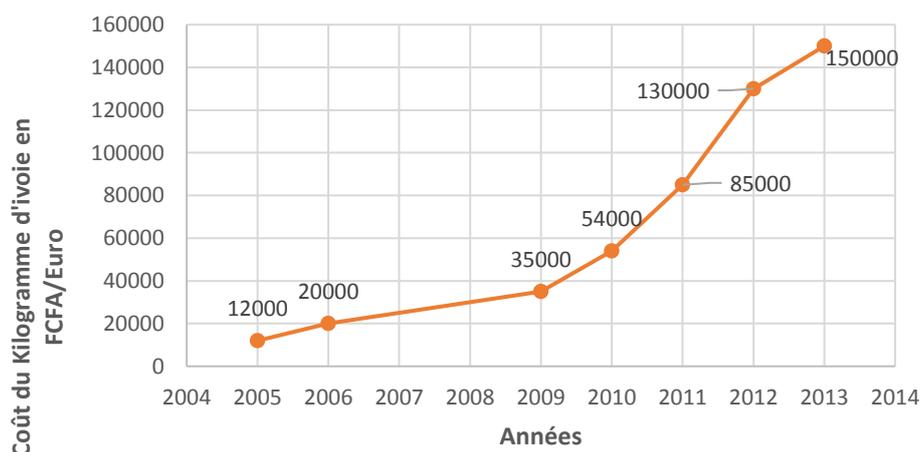
---

<sup>23</sup> Au premier semestre 2015, la Chine a accepté de mettre en place un moratoire sur la vente d'ivoire transformé dans son marché local comme ce fut le cas pour Thaïlande en 2014,

aussi le cas pour des gabonais. Le gain d'un kilogramme d'ivoire vendu à la Capitale Libreville serait l'équivalent d'un mois de salaire de certains fonctionnaires de l'Etat, quand bien même producteur de pétrole. Cela met en évidence le lien entre le commerce illégal de l'ivoire et le faible niveau de vie. Au Gabon, où près de 30% de la population vit en situation de précarité, le faible niveau de vie global de la population surtout dans les provinces de l'intérieur du pays asphyxiée par la macrocéphalie de la Capitale, concourt à rendre plus attractifs les revenus issus de la contrebande de l'ivoire auprès de nombreux provinciaux. Quand bien même ces derniers possèdent déjà un emploi.

Par ailleurs, la détermination du prix du kilogramme de l'ivoire de Minkébé est en fonction du poids et de la beauté de la défense, du lieu de vente et de la conjoncture économique dans le marché de destination (De Wachter 2013).

**Figure 28 : L'évolution du coût du kilogramme d'ivoire dans la région de Minkébé entre 2005-2013**

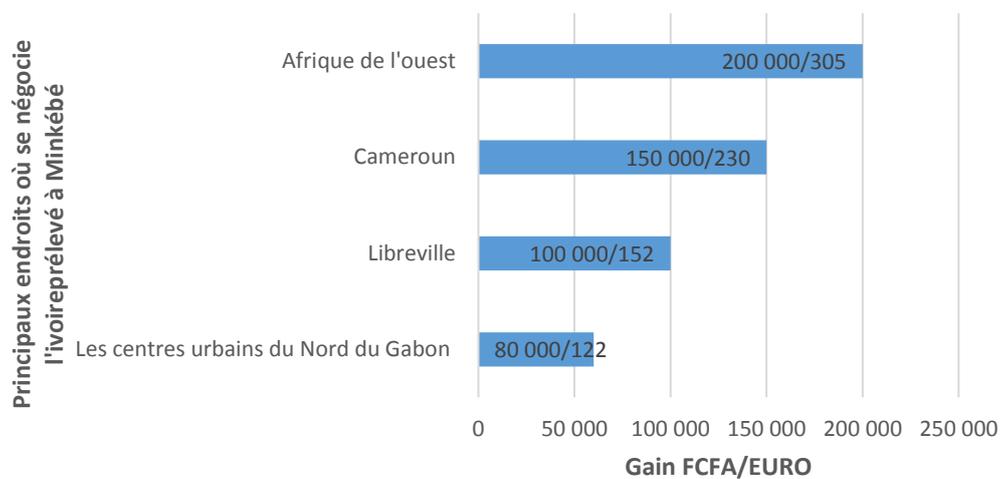


Source des données WWF Gabon (De Wachter 2013), réalisation : ONDO ZE Stéphane, 2016.

La figure 27 montre l'évolution du coût du kilogramme de l'ivoire entre 2005 et 2013 dans la région de Minkébé correspondant au Nord Gabon, au Sud du Cameroun et au Nord-ouest congolais. De 1995 à 2009 les prix de l'ivoire ont été relativement stables quoiqu'en constante progression. La conjoncture actuelle commence en 2010 avec une augmentation significative des cours au sein de la région. Les prix quittant de 54 000 FCFA en 2010 à 150 000 en 2014. Cette croissance trouve une explication dans l'émergence d'une classe moyenne en Chine. La redistribution des fruits de la croissance obtenue par les exportations de produits manufacturés participe de l'augmentation du pouvoir d'achat dans les ménages et favorise l'émergence d'une classe moyenne avide notamment de sculptures en ivoire. L'ivoire est vanté dans l'empire du milieu pour le maintien dont il fait preuve entre les mains des experts ivoiriens et à travers le

temps. La crise boursière en Chine de l'été 2015 causée par un ralentissement des exportations à semble-t-il influencé les prix de l'ivoire dans la région de Minkébé. Le kilogramme du précieux objet s'y vendant dorénavant entre 80 000 FCFA et 100 000 FCFA<sup>24</sup> (Fig.28). Néanmoins, l'augmentation du prix pourrait aussi être corrélée à la réduction drastique de la population d'éléphants dans les forêts de Minkébé tendant à raréfier l'ivoire et accroître sa valeur. Néanmoins les saisies d'ivoire toujours aussi régulières par les services de l'Etat en charge de la conservation de la faune laissent penser qu'il existerait des stocks d'ivoire chez les contrebandiers qui cherchent désormais de nouvelles astuces pour exporter leurs produits.

**Figure 29 : Coût approximatif du Kg d'ivoire Minkébé de Conservation de Justice en 2015**



Source des données Conservation Justice, réalisation : ONDO ZE Stéphane, 2016.

Enfin, l'ivoire est vendu selon des prix divers en fonction de son lieu d'achat. Si les centres urbains avoisinant le bloc forestier apprécient l'ivoire à moins de 100 000 FCFA soit 152 Euro, le prix du kilogramme de l'ivoire est plus important selon que l'acheteur se trouve à Libreville, la capitale du Gabon, ou au Cameroun, véritable centre de collecte de l'ivoire à destination de l'Afrique de l'ouest, porte de redistribution de l'ivoire à Minkébé (Fig.28).

Le prix de l'ivoire prélevé à Minkébé est donc sujet à de multiples paramètres qui déterminent sa valeur. La contrebande de l'ivoire, comme n'importe quel commerce légal, obéit à la loi du marché. Dans ce cadre précis, l'ivoire est un « bien marchand » objet d'une demande. L'offre qui se met en place pour y répondre est confrontée à deux principales difficultés : la réduction des effectifs d'éléphants et donc de la capacité de production mais aussi à la difficulté à faire

<sup>24</sup>Entretien avec Rosny Ngalekassaga, juriste ONG Conservation Justice le 23/03/16 à 9h35 à LBV

acheminer le produit vers les hubs régionaux donnant sur le marché de consommation. Cette dernière difficulté oblige les contrebandiers à innover dans les techniques de dissimulation et de fraudes sous peine d'être appréhendés par les forces de l'ordre et de voir leur butin confisqué et promis au bucher durant des destructions d'ivoire télégénique.

### 2.1.2. Un cadre législatif favorable à la contrebande

Tous les acteurs impliqués dans la lutte anti-braconnage ne cessent de le répéter : la législation gabonaise est bien trop souple sur les infractions et délits environnementaux. Le constat est encore plus explicite si l'on compare la législation gabonaise en matière de crimes environnementaux aux dispositions prises par les Etats voisins pour les mêmes faits (Fig. 29).

**Figure 30: Peine de prison relative au braconnage dans quelques Etats d'Afrique francophone**

<b>Pays</b>	<b>Peine maximale encourue pour braconnage</b>
Bénin	60 mois
Burkina Faso	60 mois
Cameroun	36 mois
Congo	60 mois
<b>Gabon</b>	<b>6 mois</b>
RDC	120 mois
Sénégal	60 mois
Tchad	36 mois
Togo	24 mois

Source : ONDO ZE Stéphane. 2016

L'article 275, du Code forestier gabonais, prévoit de punir, d'un emprisonnement de trois à six mois et/ou d'une amende de 100 000 à 10 000 000 FCFA (152,449 Euro à 15 244,9 Euro), les auteurs des infractions suivantes : la chasse dans les réserves naturelles intégrales, sanctuaires, parcs nationaux et réserves, la création de villages, de campements, de routes privées, la chasse ou capture des espèces intégralement protégées, la commercialisation des espèces intégralement protégées ou des produits de ces espèces ainsi que l'exportation ou l'importation d'ivoire.<sup>25</sup>

<sup>25</sup> Loi n°16-01 du 31 décembre 2001

Dans le même temps, la Loi portant régime des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun, envisage, en son article 148, de sanctionner, d'une amende de 3 000 000 à 10 000 000 FCFA (4 573,47 Euro à 15 244,9 Euro) et/ou d'un emprisonnement de un an à trois ans, l'auteur d'abattage ou la capture d'animaux protégés, soit pendant les périodes de fermeture de la chasse, soit dans les zones interdites ou fermées à la chasse<sup>26</sup>. En outre, les peines de prison pour négoce illégal d'ivoire peuvent atteindre au Tchad et en République du Congo, tous deux membres, avec le Gabon et le Cameroun, de la CEMAC et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), respectivement 3 ans et 5ans. Cette disparité, pour des pays appartenant à la COMIFAC, en charge de promouvoir l'harmonisation des politiques forestières dans la région, est un paramètre non-négligeable pour les contrebandiers.

Nonobstant ce qui précède, il paraît nécessaire de souligner le fait que la contrebande intensive ait considérablement réduit la population d'éléphants vivant au Cameroun. « *Le Nord de l'Afrique centrale (incluant le Nord du Cameroun et de la RDC) a perdu 76% de ses éléphants depuis 20 ans* » (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de la République Française 2014). Des groupes d'une cinquantaine d'hommes, sans doute originaires du Soudan et du Tchad, où ils ont des bases arrière, profite de l'extrême porosité des frontières pour écumer le nord de la Centrafrique, du Tchad, et du Cameroun (Pigeaud 2012).

Au Cameroun, pays charnière entre l'Union économique et monétaire Ouest africaine et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, la pression autour des éléphants s'accroît de façon exponentielle. Cette situation déboucha sur de véritables massacres dont l'un des plus sanglants eut lieu dans le parc national de Bouba Njida au premier trimestre 2012. 200 éléphants furent tués en un mois selon *l'International fund for animal welfare* (IFAW) (Consoglobe 2012).

L'enquête ne nous a pas permis de mettre en lumière les raisons justifiant un tel écart dans les dispositifs juridiques de répression du braconnage des éléphants et de la contrebande de l'ivoire dans des Etats partageant plus qu'un espace géographique. On peut seulement supposer que ces pays aient durci leur sanction afin d'épargner ce qui reste de leur effectif d'éléphants. En effet, il ne resterait qu'un peu moins d'une dizaine d'éléphants au Sénégal. Cette situation des plus alarmantes est à l'origine d'un tel durcissement de la loi. Il s'agit dans ce cas de protéger le « reste » qui devient *de facto* patrimoine. Les cinq ans d'emprisonnement se justifierait par une sauvegarde du patrimoine sénégalais, qui en cas de disparition, susciterait autant d'émoi que le vol de la Joconde à Paris ou l'extinction du dernier kangourou en Australie. D'ailleurs, ce faible

---

<sup>26</sup> Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994

nombre n'est plus propre à la mise en place d'une véritable dynamique de négoce d'ivoire à moyen ou long terme. Car, nous pourrions penser qu'il est plus facile de surveiller une dizaine d'éléphants autant qu'il est quasiment impossible de les braconner sans passer inaperçu. D'autre part, ce durcissement peut aussi intervenir comme un outil servant à soustraire certaines sources de financement à des groupes armés insurrectionnels ou sevrés des rétributions d'un régime au pouvoir. D'ailleurs, dans leur communication, ces Etats n'hésitent pas à employer le terme de « Guerre »<sup>27</sup>. En République démocratique du Congo, l'ivoire sert de monnaie d'échange pour l'achat d'armes et de munitions aux mouvements armés (Gettleman 2012). La peine de 10 ans encourue semble être une mesure prise par le pouvoir en place pour sanctionner plus lourdement les groupes paramilitaires illégaux sources d'instabilités dans la région des Grands-Lacs africains.

Au Gabon, le projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune faisant collaborer le Ministère des eaux et forêts et les ONG locales Brainforest et Conservation Justice tente de permettre, à défaut d'une loi plus adaptée à la problématique actuelle, une meilleure application de la loi actuellement en vigueur<sup>28</sup>. Car, en plus de l'actuelle indigence de l'outil juridique gabonais face à la contrebande de l'ivoire, la loi n'est pas appliquée de manière optimale. En moyenne, sur le maximum de 6 mois d'emprisonnement que suggère l'article 275 du code forestier gabonais, les peines infligées aux auteurs des infractions vis-à-vis des espèces intégralement protégées sont généralement de l'ordre de 3 à 4 mois<sup>29</sup>. Cette situation est due au fait que, pour plusieurs magistrats gabonais, ces infractions sont considérées comme mineures et ne justifient pas plus de 6 mois de privation de liberté.

Il semblerait qu'un durcissement de la peine ait été envisagé au Gabon afin de correspondre avec les ambitions affichées par l'exécutif gabonais. Seulement, l'ordonnance n°16/PR/2015 portant Code Pénal en République gabonaise, pris pendant l'intercession parlementaire qui s'est étendue du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015, n'ayant pas été ratifiée au cours de la session suivante qui a duré du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015 a été frappée de caducité par la Cour constitutionnelle gabonaise<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> L'analogie est toute trouvée avec les « guerres » qu'ont menées de nombreuses administrations fédérales américaines contre la drogue de 1960 et 1980. Il s'agissait d'ériger un problème social au rang d'« ennemi public numéro un ».

<sup>28</sup>Entretien avec Rosny Ngalekassaga, juriste ONG Conservation Justice le 23/03/16 à 9h35 à LBV

<sup>29</sup>Entretien avec Mme Laïla Allogho, Ex Vice-présidente du Tribunal de Première instance d'Oyem le 20/04/16 à 14h53 à LBV

<sup>30</sup>Décision n°047/CC du 31 décembre 2015

Au total, la législation du Gabon, semblerait être plus encline à tolérer la contrebande d'ivoire. Le rapport avantage/risque penche, dès lors, fortement en faveur des braconniers et autres contrebandiers au Gabon. Nul doute que cette situation aide à asseoir, un peu plus, le réseau de contrebande à partir du bloc forestier de Minkébé. En effet, la peine de 6 mois d'emprisonnement pour contrebande n'est pas dissuasive vu les profits engrangés. Elle facilite la rapide réintégration des anciens détenus au réseau illégal, qui, d'intermédiaires en intermédiaires, de villages forestiers en grandes villes portuaires, se structure dans la région.

### **2.1.3. La variété des espaces politiques dans la région comme facteur d'édification d'un circuit de contrebande**

La variété des politiques étatiques dans le golfe de Guinée induit des discontinuités qui organisent l'espace au profit de la contrebande d'ivoire. L'ivoire prélevé sur les éléphants braconnés à Minkébé au Gabon est entreposé au Cameroun attendant une possibilité d'exportation. De là-bas, l'or blanc de Minkébé, prisé sur le continent asiatique, sera préférentiellement expédié par voie maritime. Dès lors, l'internationalisation devient un facteur de contingence non négligeable (Le Roy et Torres 2001).

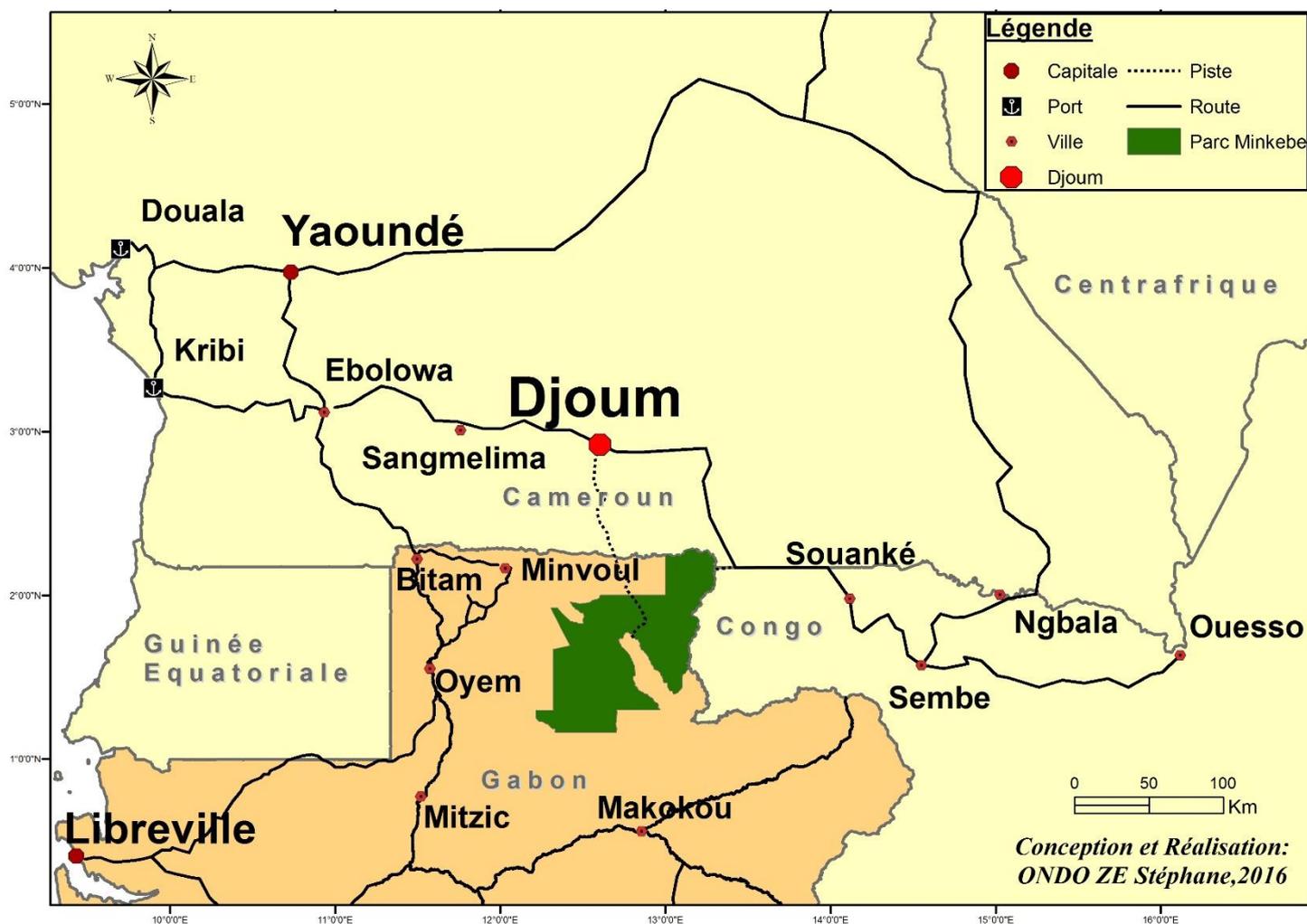
Voilà qui fait intervenir des éléments structurants du circuit de contrebande d'ivoire : la zone de prélèvement, Minkébé. Une base arrière où s'établissent des donneurs d'ordre et qui fait office de lieu de recel et de transit. Enfin, une zone d'extraction qui fait intervenir des interfaces portuaires maritimes.

La zone de prélèvement, Minkébé, étant le fil conducteur de ce mémoire, nous nous pencherons sur les deux autres espaces structurant le circuit de contrebande d'ivoire à partir de la forêt du Nord-est gabonais. Ici, l'idée est de mettre en évidence les caractéristiques variées des lieux et étapes empruntés par le circuit du négoce illégal d'ivoire à la manière d'un gradient. En effet, la contrebande de l'ivoire donne à apprécier une modélisation de l'espace, à partir d'un lieu de « production » de l'ivoire, dans le seul but d'exporter de l'ivoire. Cette modélisation se fait au gré des avantages qu'« offrent » les Etats que la route de la contrebande solidarise. Aussi à l'image de la théorie de la localisation des activités économiques de Johann Heinrich Von Thünen, les acteurs de la contrebande de l'ivoire à Minkébé agissent en fonction de leurs intérêts et choisissent d'emprunter des lieux qui maximisent leurs profits (Mattei 2000).

## La région Sud du Cameroun comme base arrière

Dans le cas de notre étude, la base arrière de la contrebande d'ivoire de Minkébé est la région Sud du Cameroun<sup>31</sup>. La ville de Djoum et sa région ont été formellement identifiées par les écogardes du parc de Minkébé, comme étant le pôle de commandement du réseau de contrebande d'ivoire opérant au Nord-est du Gabon.

**Figure 31: Localisation de la ville de Djoum dans la région Sud du Cameroun.**



ONDO ZE Stéphane, 2016

La ville de Djoum se situe dans le département de Dja-et-Lobo à près de 60 km de la frontière gabonaise. Au cœur d'une zone d'exploitation forestière, cette ville camerounaise jouit d'une situation géographique stratégique (Fig. 30). En effet, au Centre de la partie méridionale du Cameroun, la ville, point de jonction entre la route nationale 9 et la route départementale 36,

<sup>31</sup>Entretien avec Hervé Ndong Allogho, Ancien conservateur du parc national de Minkébé/ Chef de service investigation, surveillance et protection des parcs nationaux, le 30/03/16 à 19h52 à LBV et entretien avec Jean Joslin Sohonambongo, écogarde Parc national de Minkébé le 15/04/16 à 12h24 à Makokou

est un carrefour permettant de relier le Sud et le Sud-est camerounais aux ports de Kribi et Douala à l'Ouest dudit territoire. Par ailleurs, la départementale 36, qui court de Djoum à la ville de Minvoul au Nord du Gabon, permet aux habitants de la ville d'accéder en toute saison au Nord du territoire gabonais. Enfin, son attractivité pourrait être intensifiée avec la construction au moyen d'un financement par la Banque africaine de développement et l'Etat japonais, depuis le second semestre de 2014, d'une route bitumée reliant Sangmélima au Cameroun à Ouessou dans la République du Congo (Fig. 30).

A cette situation géographique préférentielle, viennent s'adjoindre des avantages politico-juridiques non-négligeables dans le cadre de la contrebande d'ivoire. En effet, l'absence de convention d'échange ou d'extradition entre le Gabon et le Cameroun constitue un certain gage de sûreté pour la partie camerounaise du réseau. Les écogardes des deux pays s'accusent mutuellement d'inaction. Plusieurs analystes gabonais estiment d'ailleurs que les flux migratoires en provenance du Cameroun et à destination de Minkébé sont tolérés par les éléments des forces de l'ordre surveillant la frontière du côté camerounais. Cette situation serait due à la corruption qui est pratiquée dans les différents points de contrôle à la frontière. Ce laisser-aller n'est pourtant pas l'apanage des seuls camerounais. Néanmoins, la réalité du terrain montre un certain attrait des ressortissants camerounais vivant au Cameroun pour les forêts du Nord-est gabonais qu'ils considèrent comme une zone d'opportunité économique. Aussi nous pourrions comprendre que moyennant un pot de vin, il est difficile à un garde-frontière d'empêcher un compatriote d'aller faire fortune de l'autre côté de la frontière alors que le taux de chômage au Cameroun reste particulièrement élevé. Seulement, ceci n'est qu'une hypothèse pouvant justifier les allégations quant au caractère permissif des autorités camerounaises face au flux quittant le Cameroun pour le Gabon. Il ne m'a malheureusement pas été possible d'avoir la réponse des autorités de l'ancienne colonie allemande malgré mes demandes d'entretien.

Par ailleurs, l'absence de patrouilles conjointes entre les écogardes gabonais de Minkébé et ceux du parc camerounais de Mengam, donne au territoire camerounais en général et à Djoum en particulier une situation stratégique en tant que base arrière de la contrebande. André Bossard, dans La Criminalité internationale de 1988, identifie cette posture comme étant la *tactique de Mandrin*<sup>32</sup>. Pour Bossard, la frontière permettrait de dissimuler des armes et du matériel tout en favorisant l'établissement d'une base arrière nécessaire à la logistique.

La frontière est donc un atout pour les contrebandiers. De plus, ceux-ci voient dans la contrainte forestière, empêchant la stricte surveillance de la frontière, un avantage considérable dans la

---

<sup>32</sup> De Louis Mandrin, contrebandier français du 18<sup>e</sup> siècle.

partie de cache-cache qu'ils livrent aux autorités de chacun des pays (Rosière 2007). Le sas juridico-institutionnel que représente la frontière, quoique non matérialisée sur le terrain, semble garantir la protection de la base arrière camerounaise de la contrebande d'ivoire.

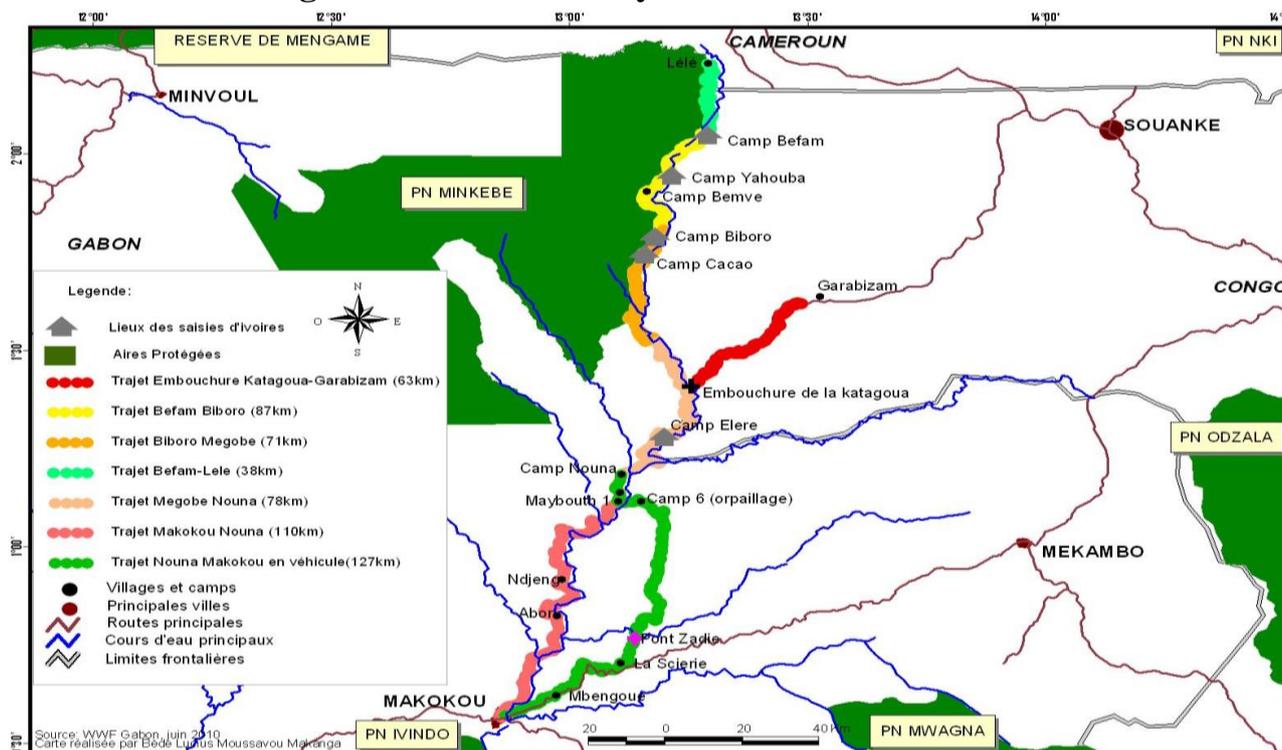
### **Les zones de transit**

Dans le cas nous concernant, je définis les zones de transit comme des lieux par lesquelles transite l'ivoire pour atteindre les lieux de recels ou d'exportation. Ce sont des territoires préférentiellement empruntés en raison de la faible présence des forces de l'ordre qui permet aux contrebandiers d'éviter d'être interpellé. Il s'agit d'échapper à tous les facteurs pouvant participer à la rugosité de l'espace criminel. J'emprunte cette notion de mécanique relative à l'état de surface pour signifier l'action contraignante et handicapante des forces de sécurité d'un Etat sur la mobilité d'une entreprise criminelle. Je fais bien évidemment référence à la contrebande de l'ivoire ici.

Dès lors, pour faire face à cette contrainte, les contrebandiers vont utiliser différents types de territoires pour les commodités que ceux-ci offrent dans la circulation du produit de contrebande. Au nombre de ces commodités nous pouvons compter : la marginalité.

La marginalité participe à la réduction de la rugosité de l'espace criminel. La notion de marginalité est le plus souvent employée en sociologie pour faire référence à une partie de la population ne correspondant pas à un modèle social dominant. De là découle une certaine exclusion, une mise à l'écart, une marginalisation. Dans la géographie, cette notion rejoint le concept de « centre/périphérie ». Pierre Couturier considère ces espaces « *sous l'angle de leur situation éloignée des grandes agglomérations et à l'écart des flux qu'elles génèrent* » (Couturier 2007). Assimilant les espaces ruraux à des lieux marginaux, il avance que « *des espaces ruraux devenus marginaux au regard de leur apport à l'économie agricole globale trouvent une nouvelle fonction dans l'accueil de populations citadines en quête de nature, voire de populations en situation de marginalité sociale (handicapés mentaux, délinquants)* » (Couturier 2007). Ce constat renforce l'idée que la marginalité d'un lieu est un appel d'air à des individus ne se conformant pas à la loi et souhaitant garder leur activité loin de la surveillance des forces de l'ordre. La référence à des espaces ruraux est très pertinente aujourd'hui du fait de la fragilité dont sont victimes ces territoires. Cette fragilité se manifeste d'ailleurs par l'abandon de ces espaces par des centres de pouvoir, le plus souvent urbains. Le rural peine à apporter une contribution dans le produit intérieur brut du pays et est de moins en moins intégré dans la maille de sécurité de l'Etat rentier. Aussi, la marginalité est autant commode à la retraite des contrebandiers qu'à la circulation de produits de contrebande.

**Figure 32: La rivière Ayina dans la contrebande**



La rive droite de la rivière Ayina donnant sur le département de la Sangha en République du Congo répond à cette description. En effet, de nombreux braconniers y trouvent une retraite pour leurs activités de chasse au sein du parc de Minkébé. Ils mettent en place des camps de pêches, le plus souvent, parfaitement légaux au Congo dans un espace à proximité de la rivière qu'ils traversent durant les campagnes de chasse menées au cœur même du parc (VANDE WEGHE 2013)<sup>33</sup> (Fig. 31). Seules menaces pour ces chasseurs illégaux, les missions conjointes organisées par les forces de défenses gabonaises et congolaises. Mais celles-ci ne sont guère récurrentes et offrent une zone de repli stratégique aux braconniers tout en facilitant le transit de l'ivoire vers le Sud Cameroun. Dans l'appendice du Nord-ouest du Congo, la marginalité est manifeste dans la récurrence d'activités illégales en rapport avec l'extraction de matières premières. Longtemps délaissés malgré ces richesses forestières et minières, les confins frontaliers de ce territoire sont des zones laissées à la merci d'activité de toutes sortes. De plus, le caractère permissif des autorités administrant ce territoire encourage l'initiative criminelle. Comme au Cameroun et au Gabon, la corruption y favorise l'enrichissement illicite des forces de l'ordre et des autorités administratives. Elle met à mal la rugosité nécessaire à freiner la contrebande de l'ivoire.

<sup>33</sup>Entretien avec Hervé Ndong Allogho, Ancien conservateur du parc national de Minkébé/ Chef de service investigation, surveillance et protection des parcs nationaux, le 30/03/16 à 19h52 à LBV

Aujourd'hui le département de la Sangha est en plein développement économique du fait des investissements de compagnies extractives mais l'enracinement des activités criminelles ainsi que les nombreux échanges qu'il entretient avec le Sud du Cameroun concourt à en faire une zone de transit idéale de l'ivoire de Minkébé. Là encore, la frontière joue le rôle de sas politico-juridique bien que l'établissement de patrouilles conjointes entre le Gabon et le Congo réduise un peu cet état de chose.

### **La zone d'extraction**

Par extraction, j'entends l'action consistant à faire sortir d'un pays, et par des moyens frauduleux, tout objet ou marchandise acquise ou non illégalement. Il convient donc, à partir de cette ébauche de définition, de déterminer les caractéristiques des lieux se prêtant à l'exportation de l'ivoire principalement vers l'Asie.

Les ports sont les accès privilégiés pour le transport de l'ivoire de l'Afrique vers l'Asie. Le Cameroun, qui compte deux ports parmi les plus importants du golfe de Guinée, à savoir Kribi et Douala, pourrait aisément laisser croire qu'elle concentre l'essentiel des opérations en aval de la contrebande d'ivoire à partir du parc national de Minkébé. Pourtant, la fréquente mention dans les médias du port autonome de Lomé au Togo et celui de Tincan (Lagos) au Nigeria au sujet des saisies d'ivoire illégale indique que d'autres considérations, autre que la proximité géographique, rentrent en compte dans l'élection d'un port en tant que zone d'extraction d'ivoire provenant de Minkébé (Fig. 32).

Le premier de ces paramètres serait l'importance du trafic à l'échelle régionale. Sans conteste, au jeu de la comparaison, le port de Tincan l'emporte avec ces 395 000 EVP<sup>34</sup>. L'importance du trafic, joue dans la capacité à dissimuler l'ivoire dans des conteneurs au milieu d'autres objets et marchandises, eux parfaitement légaux. La logique est simple : plus il y a de conteneurs à surveiller, moindre sera la vigilance des douaniers. A titre d'exemple, Radio France internationale (RFI) rapportait en août 2014 que des contrebandiers envoyaient « *les stocks [d'ivoire] au Nigeria d'où ils transitent par voie terrestre jusqu'à Lomé. Les ivoires sont ensuite sculptés ou conditionnés, puis dissimulés dans les conteneurs au milieu des bois et convoyés vers l'Asie. Notamment l'Indonésie, le Vietnam, la Chine et Hong Kong* » (Ribadeau Dumas 2014).

Effectivement, le port de Lomé ne cesse de prendre de l'ampleur dans l'extraction d'ivoire illégal. « *Lomé et son port semblent être la tête d'un ou de plusieurs réseaux* » (Ribadeau

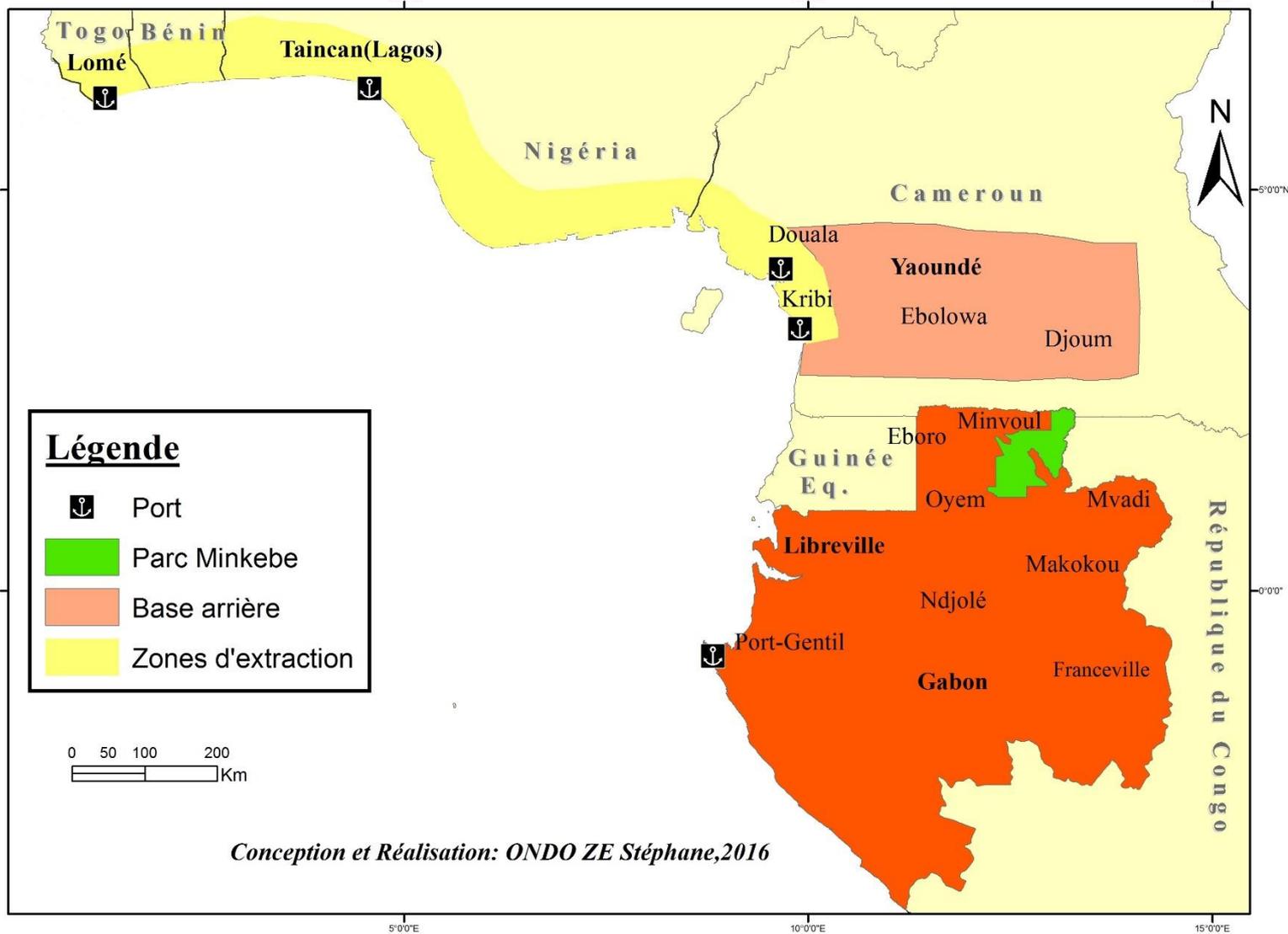
---

<sup>34</sup> EVP : Equivalent vingt pieds. Unité de mesure de conteneurs. Son importance rend compte du trafic dans un espace portuaire généralement.

Dumas 2014). Cela peut se comprendre si on part du principe que la transformation ou le « *conditionnement* » de l'ivoire augmente sa valeur et concourt à négocier l'unité de vente à des prix encore plus importants. Au Togo, la mise en valeur de l'ivoire par la sculpture participe à accroître sa rentabilité. Dès lors, le produit de la transformation artisanale est vendu dans les lieux touristiques du pays comme étant une œuvre d'art locale.

**Figure 33: La contrebande de l'ivoire de Minkébé et la spécialisation des territoires**

**LA CONTREBANDE DE L'IVOIRE DE MINKEBE ET LA SPECIALISATION DES TERRITOIRES**



Source : ONDO ZE Stéphane, 2016

## 2.2. Les acteurs de la contrebande d'ivoire prélevé à Minkébé

La contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé procède d'acteurs profitant des structures politico-sociales des territoires qu'elle contribue à rendre solidaires. De même, elle use des réseaux de l'économie informelle ainsi que de la faiblesse de nombreux Etats de cette région. Aussi, à l'instar de nombreuses activités illicites dans les pays du Sud, la contrebande d'ivoire rentre dans une logique d'économie criminelle se reposant sur des circuits de communication, d'échange et d'intermédiaires souvent très complexes et anciens.

Si les activités de type mafieux sont « *enracinées localement et étroitement liées à une population donnée, [en plus d'être] considérées comme des sociétés secrètes hiérarchisées, engagées dans des entreprises licites et illicites et prêtes à recourir à la violence et à la corruption pour accroître leurs profits* », la contrebande de l'ivoire à Minkébé se rapporte moins à une idée de société ayant le monopole qu'à un réseau diffus dans l'espace mais usant d'individus et de compétences afin d'exfiltrer l'ivoire et d'engranger un maximum de profit (Favarel-Garrigues 2002). Il est question d'un réseau d'intermédiaires en charge de tâches assez délimitées dans le temps et l'espace. Les intermédiaires n'étant pas toujours les mêmes, leurs récurrences augmentent d'autant plus que l'ivoire est proche de son exfiltration vers les marchés de consommation. En amont, il y a de nombreux acteurs aux profils divers participant à la mise en place d'un stock. Ce sont eux qui prélèvent l'ivoire à partir du braconnage des éléphants ou même par le biais de vol parmi des objets déjà mis sous scellés dans des tribunaux. Seulement, pour que ce stock arrive dans des zones d'extraction, il est nécessaire de recourir à des transitaires beaucoup moins nombreux mais plus au fait des circuits d'acheminement économiques légaux ou illégaux afin de faire parvenir l'ivoire auprès d'expéditeurs chargés de les dissimuler dans des navires marchands.

Cette démarche reste la plus courante à Minkébé. Pourtant, la décision d'y recourir reste à l'appréciation de celui qui prélève l'ivoire selon qu'il soit commissionné ou pas ou qu'il connaisse un intermédiaire transitaire ou pas. Aussi, sommes-nous en présence d'un réseau pyramidal mais diffus et ouvert répondant à des impératifs de discrétion, d'intermédiaires et de maximisation des profits.

Michel Peraldi, nous invite à un certain effort méthodologique concernant l'étude d'acteurs en milieu criminel. La plupart de ces acteurs seront considérés comme des délinquants « *d'abord parce que leurs activités tombent sous le coup de la loi et que celles-ci font l'objet de*

*poursuites*» (Peraldi 2007). Ayant démontré en amont que la contrebande de l'ivoire tombait sous le coup de la loi, nous nous permettrons dans cette partie l'usage du terme « délinquant ».

En somme, analysons les acteurs de la contrebande de l'ivoire de Minkébé en nous focalisant sur leurs profils, leurs fonctions dans l'activité ainsi que leurs rémunérations. Commençons par décrire l'unité de base de la contrebande de l'ivoire la plus souvent employé à Minkébé : le groupe de chasseurs.

### **Le groupe de chasseurs**

Un groupe de chasseurs-braconniers se compose généralement d'une dizaine d'individus dirigée par un chef d'équipe. Dans ces groupes, on rencontre aussi bien des Bantous, des allochtones que des Baka bien que les deux groupes ne se mélangent pas dans les campements qu'ils utilisent durant les campagnes de chasse. C'est une collaboration ponctuelle dans un but commun qui est de rapporter le plus de défenses. Une campagne de chasse dure le plus souvent 3 à 6 mois. L'importance des pygmées est de tout premier ordre car ils sont les plus familiers de ce milieu que les autres peuples considèrent encore avec distance. Les Baka servent donc de guides et de pisteurs d'éléphants, mais sont aussi commis au portage des ivoires. Le chef d'équipe est parfois le pourvoyeur en armes et munitions. Il rémunère les membres de son équipe à la fin de la campagne en fonction du nombre de défenses prélevées. Une campagne de chasse de 3 mois débouche sur l'abattage de plus d'une dizaine d'éléphants. Les allochtones sont moins présents dans les groupes de chasse. Ils résident dans les villages et sont assez bien intégrés à la population locale. Ils sont au départ de l'internationalisation des acteurs dont l'importance grandit au fur et à mesure des étapes de la contrebande.

**Figure 34: Groupe de braconniers arrêté par de la gendarmerie du Woleu-Ntem**



Source : ANPN ,2015.

### 2.2.1. L'internationalisation des acteurs

La contrebande induit un franchissement illicite de la frontière qui nous laisse apprécier un agent particulier inhérent à l'étude de la criminalité transfrontalière : le criminel interétatique.

La porosité des frontières à Minkébé permet le franchissement régulier de la frontière dans une aire socio-culturelle où les frontières coloniales ont morcelé arbitrairement le peuplement Fang et Pygmées Baka. Serge Loungou nous fait remarquer que : « *dans [cette] région où, faute de volonté politique, les échanges interétatiques demeurent quasiment nuls, on comprend que les populations locales utilisent des circuits parallèles pour satisfaire leurs besoins économiques. Ces populations sont d'autant plus enclines à la pratique d'échanges informels que les frontières qui les séparent sont perméables* ». De fait, une enveloppe frontalière défailante expose le territoire à des flux de toutes sortes et préviendrait difficilement la mise en place d'un réseau criminel transétatique.

S'agissant de l'absence de démarcations, cette situation nourrit chez le villageois frontalier l'idée d'échapper aux tracasseries administratives imposées dans les quelques postes frontières de la zone. De même, elle devient un des atouts du contrebandier soucieux de faire sortir l'ivoire de la zone dite de prélèvement.

« *Selon la définition des Nations unies, une infraction est transnationale lorsqu'elle est commise dans plus d'un Etat, que sa préparation s'effectue au moins partiellement hors de l'Etat dans lequel elle est commise, que le groupe qui la commet opère dans plusieurs Etats* » (Favarel-Garrigues 2002). Cette définition, induit un mouvement au-delà de la rigidité des limites westphaliennes des Etats de la part des acteurs de ce type d'infraction.

#### Les Camerounais

Le contexte frontalier de Minkébé accroît cette dynamique. A Minkébé, l'implication manifeste des ressortissants camerounais à différents niveaux de la contrebande de l'ivoire a été plusieurs fois signalée durant notre enquête<sup>35</sup>. Il serait difficile d'expliquer, ici, les tenants de l'implication de ces Camerounais toutefois très entreprenante. Notre enquête n'a malheureusement pas pu avoir recours à une explication scientifique neutre et réfléchie qui serait à mon sens de l'ordre anthropologique et sociologique. Néanmoins nous pourrions nous

---

<sup>35</sup> Entretien avec Hervé Ndong Allogho, Ancien conservateur du parc national de Minkébé/ Chef de service investigation, surveillance et protection des parcs nationaux, le 30/03/16 à 19h52 à LBV et entretien avec Jean Joslin Sohonambongo, écogarde Parc national de Minkébé le 15/04/16 à 12h24 à Makokou

focaliser sur un groupe social assez représentatif de l'univers criminel camerounais. Dans son mémoire de maîtrise sur La contrebande de voitures volées entre la Gabon, le Cameroun et la Guinée-Equatoriale soutenu à l'Université Omar Bongo de Libreville en 2009, Mve Ebang conçoit que la décrépitude socio-économique du Cameroun ait « favorisé l'émergence de criminels appelés « feymen » qui opèrent entre les trois pays » (Mve Ebang 2009).

Le phénomène de la « Feymania », qui se rapporte plus à du gangstérisme international, naît de la conjoncture socio-économique difficile à fin du 20<sup>ème</sup> siècle au Cameroun avec notamment un chômage et un taux de pauvreté record dans le pays leader de la CEMAC (Ngahan 2004). Les feymen trouvent en la globalisation des marchés une porte de sortie favorable à leur enrichissement. S'inspirant de l'organisation des chefferies traditionnelles de la région Ouest du Cameroun, ces bandes opèrent autant à l'échelle locale qu'internationale (Ndjio 2012). Ce sont les fils de la globalisation des marchés des années 90. Face aux difficultés économiques que traversaient le pays à cette époque, Dominique Malaquais retient leur lecture fine et perspicace des mutations socio-économiques afin de faire prospérer des activités mêlant allègrement les flux de l'économie légale et illégale (Malaquais 2001). Un seul mot d'ordre : l'enrichissement. Leur connaissance des circuits économiques est totale et leur capacité à se rendre indispensables dans bon nombre d'activités illégales est remarquable. Très insérés dans les flux de la globalisation, les feymen n'hésitent pas à user de leurs réseaux sociaux, politiques et économiques pour favoriser la rentabilité de leurs activités. Au nombre de ces activités, la contrebande de l'ivoire qui emprunte les mêmes routes et réseaux que l'ensemble de leurs placements (Malaquais 2001).

L'implication des feymen dans la contrebande de l'ivoire à Minkébé n'est certes pas démontrée du fait de l'absence d'enquête policières et de procédures juridiques aboutissant au démantèlement d'un réseau entier de contrebande d'ivoire prélevé à Minkébé. Seulement, il est difficile d'imaginer l'épanouissement d'une activité illégale lucrative ayant pour base arrière le Sud du Cameroun sans leur implication. Ceci n'est qu'une hypothèse qui mérite d'être vérifié au moyen d'enquêtes de terrain et d'entretiens avec des organismes de lutte contre l'ivoire au Cameroun.

Au court d'un entretien, l'écogarde du parc de Minkébé, Jean Joslin Sohonambongo, identifia clairement les ressortissants camerounais comme des acteurs importants dans la contrebande de l'ivoire à Minkébé. « *Ce sont des chefs de bandes ! Ce sont les hommes de confiance de commanditaires au Cameroun. Ils apportent les fusils et gèrent les minutions durant les campagnes de chasse. A la fin des campagnes, ils veillent à payer les chasseurs avec l'argent*

*qu'ils ont apporté depuis le Cameroun avant de traverser la frontière* »<sup>36</sup>. Voilà qui nous situe sur le rôle des camerounais dans le réseau. Souvent chefs de campagne de chasse, les camerounais ont plusieurs fois été condamnés au Gabon pour leur implication dans le braconnage des éléphants à Minkébé. Au Cameroun, ils profitent de routes et de réseaux d'intermédiaires participant à des entreprises diverses afin de permettre à l'ivoire d'arriver aux commanditaires ou directement auprès d'expéditeurs dans les zones d'extraction.

### **Les Congolais**

Entre autres individus impliqués dans la contrebande de l'ivoire à Minkébé, citons les ressortissants de la République du Congo. Ils participent à des campagnes de chasse avec la particularité de garder toujours leur base logistique sur le territoire congolais. Dans leurs campements situés à quelques lieux de la frontière, ces braconniers, se font le plus souvent passer pour des pêcheurs ou des orpailleurs. Et, traversant la rivière Ayina, ils usent d'armes de guerre provenant des conflits dans la région des Grands-Lacs pour abattre un maximum d'éléphants. Néanmoins, ils se limitent à la chasse et apportent le butin en ivoire au Congo où ce dernier est pris en charge par des transitaires camerounais ou des commerçants-négociants ouest-africains. Ils sont donc ponctuellement impliqués dans le réseau de contrebande et les commanditaires profitent de leurs positions stratégiques sur le territoire congolais, près de la frontière gabonaise et très ouvert à des échanges avec le Sud du Cameroun. De même, leur arsenal est très apprécié de par son efficacité durant les campagnes de chasse.

### **Les Ouest-africains**

Les Ouest-Africains sont considérés comme les barons de la contrebande de l'ivoire. Leur penchant pour le commerce et leur sens aigu des affaires en fait des acteurs incontournables de l'économie gabonaise et leur présence au Gabon remonte parfois à l'époque coloniale, voire plus. Nous comptons comme Ouest-Africains les ressortissants de la Guinée Conakry, du Mali, de la Mauritanie, du Nigéria, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo. Leur prééminence sur l'ensemble des activités économiques au Gabon leur permet d'établir des flux constants entre les grands ports du Nord du golfe de Guinée, d'où certains sont originaires, et le Gabon.

Le désir d'enrichissement de certains individus les amène à investir massivement dans la contrebande de l'ivoire en diligentant des campagnes de braconnage. Ils procurent à un chef de bandes les financements servant à la rémunération des braconniers et à la corruption de certains personnels admiratifs. L'ivoire qu'ils obtiennent emprunte les circuits économiques affectés

---

<sup>36</sup> Entretien avec Jean Joslin Sohombongo, écoparc national de Minkébé le 15/04/16 à 12h24 à Makokou

habituellement à leurs approvisionnements en marchandises légales afin de rejoindre les zones d'exfiltration où ils possèdent des entrées et bons nombres de facilités pour expédier l'ivoire vers les marchés de consommation asiatique. Là-bas, des courtiers placent pour eux l'ivoire auprès des acheteurs asiatiques.

Longtemps, ces campagnes de braconnage servaient à alimenter en ivoire les bijouteries et autres comptoirs de sculptures artisanales tenues par les Ouest-africains. Seulement, les fréquentes inspections des officiers de la polices judiciaires suite à l'interdiction totale de la vente d'ivoire au Gabon ont contribué à réduire le marché intérieur de l'ivoire principalement destiné aux touristes occidentaux de passage (Leral 2010; Infosgabon 2015b; Gabonlibre 2010).

En somme, la contrebande de l'ivoire à Minkébé est une activité économique illicite faisant intervenir des acteurs transétatiques. Généralement très au fait des circuits économiques illégaux et légaux, ces acteurs profitent du caractère transfrontalier du parc pour intégrer le braconnage de l'ivoire à la grande variété de produits illégaux (stupéfiants, voitures volées, armes à feu, contrefaçons, prostitutions ou travailleurs serviles mineurs). Le Cameroun, de par sa position charnière dans le golfe de Guinée, reste un carrefour important pour la plupart de ces marchés transétatiques profitant des infrastructures et de la logistique de l'économie légale. Du Nord au Sud de ce pays, économies vertueuse et illicite se mêlent et se partagent les routes commerciales. L'Institut des statistiques du Cameroun dans un rapport datant de 2014 sur les échanges transfrontaliers de marchandises au Cameroun nous renseigne sur la nature de ces dispositifs et des nationalités impliquées dans les échanges : *« Les principaux acteurs du commerce transfrontalier dans l'Adamaoua [dans Nord du pays, frontalier Nigéria à l'Ouest à la République centrafricaine à l'Est] sont les convoyeurs, les commerçants et détaillants et les producteurs (éleveurs ; agriculteurs). De manière générale, les commerçants (grossistes et semi-grossistes) et autres achètent les produits et les confient aux convoyeurs qui vont faire toutes les formalités nécessaires et les acheminer jusqu'à la destination. Raison pour laquelle les douaniers ne sont pas très souvent en contact avec les commerçants. Notons que les producteurs et les détaillants sont en majorité les populations riveraines. Les acteurs ne sont pas assez organisés et sont de nationalité camerounaise et nigériane pour les échanges, tchadienne, sénégalaise. Quant aux convoyeurs, ils sont principalement de nationalité camerounaise. [...] Par ailleurs, le non passage à la douane serait dû au fait que les acteurs trouvent les droits de douane très élevés et à la familiarité et l'homogénéité des populations avec les villages limitrophes. Pour le bétail par exemple, on n'a pas besoin de pistes, il n'est pas possible de faire la différence entre un éleveur qui se déplace au niveau de la frontière pour nourrir son bétail et celui qui cherche un moyen pour faire sortir son bétail sans le déclarer. »*

(Institut national de la statistique de la Rép. du Cameroun 2014). C'est donc une logique commerciale assez diffuse dans l'espace qui s'appuie sur de nombreux intermédiaires tout en ouvrant le territoire des acteurs transétatiques spécialisés dans les échanges commerciaux. Il s'agira là de maximiser la rentabilité des profits en échappant aux prélèvements des forces régaliennes des Etats par le biais de routes parallèles.

La caractérisation de la contrebande en Afrique par Koutouzis et Perez dans leur Géopolitique de l'économie parallèle, semble bien correspondre aux conditions présentes à Minkébé. Selon eux, « *c'est le savoir du passeur qui dynamise l'intégration trafiquante et cela aura des conséquences : ces réseaux seront négociés pour tout produit, pour toute demande interne ou externe* » (Koutouzis et al. 2012). Appliqué au cas de Minkébé, cela revient à comprendre que la contrebande d'ivoire rentre dans un conglomérat d'activités économiques illégales usant des mêmes circuits et des mêmes intermédiaires.

### **2.2.2. La prolifération d'acteurs locaux**

La contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé n'est pas une activité exclusivement aux mains des ressortissants étrangers. De nombreux gabonais participent à quelque niveau du réseau transétatique. Ils ont des profils divers et certains profitent de leur cynégétique du pachyderme en milieu forestier ou de leurs réseaux économiques ou de communication pour se rendre indispensable à l'activité. D'autres ont des tâches moins exclusives mais tout de même bien utiles à l'entreprise illégale. Ces derniers sont les petites mains de la contrebande qui leur permet d'engranger des bénéfices plus ou moins importants selon qu'ils négocient leur contribution au kilogramme d'ivoire ou à la défense de l'éléphant.

Pour ces acteurs locaux, la contrebande d'ivoire s'apparente plus à une activité illicite permettant un complément de revenus qu'une véritable occupation à plein temps. Seulement la logique économique ici serait plus de profiter des retombés que génère l'infraction. Il s'agit d'intervenir à un moment ou à un autre dans le processus afin de percevoir des sommes pouvant à minima égaler le salaire minimum en vigueur au Gabon. Pour la plupart de ces acteurs il n'est pas question d'une trop grande implication dans le réseau. De fait, ils seront rarement des commanditaires ou éviteront d'être notoirement connu pour leur implication dans le processus. Les opérations de saisies d'ivoire et d'interpellation de présumés braconniers et contrebandiers par les forces de l'ordre soutenues par les ONG locales que relaient la presse locale ont fini de les dissuader. Élus de la République, Sous-Préfets, Gouverneurs de provinces, officiers de

police judiciaire, greffiers, prélats, fonctionnaires ou jeunes diplômés ; la liste de personnes officiellement condamnées après des procédures judiciaires pour la chasse des éléphants, le recel ou la vente d'ivoire témoigne de la grande diversité des profils d'individus prenant part à cette activité. Après des entretiens obtenus à Libreville avec Rosny Ngalekassaga, juriste pour le compte de l'ONG Conservation Justice le 23/03/16 à 9h35 et Mme Laïla Allogho, Ex Vice-présidente du Tribunal de Première instance d'Oyem le 20/04/16 à 14h53 au Gabon, trois phénomènes nous permettent de mieux appréhender la contribution de ces acteurs au réseau.

Le premier phénomène procède d'une attitude cupide de la part de ces acteurs. En effet, plusieurs personnes ayant fait l'objet de procédures judiciaires sont des salariés, parfois fonctionnaires. Loin de l'indigence du salaire minimum en vigueur au Cameroun et au-dessus du salaire minimum moyen en Afrique francophone et évalué à 62 358 FCFA soit 95 €, les fonctionnaires et salariés gabonais possèdent parmi les revenus les plus élevés de l'Afrique francophone et du golfe de Guinée. Cela justifie en partie la pression migratoire constante vers ce pays où la proportion d'étrangers atteint les 25% de la population totale du pays en 2002 (Loungou 2012). La présence de salariés parmi les bandes de braconniers et de contrebandier répond donc à une logique d'accroissement des revenus plus qu'à un besoin de satisfaire des besoins fondamentaux. Cela n'exclut pas que des villageois en situation réelle de précarité proposent leurs services comme chasseurs mais le caractère ponctuel de la présence de ce type d'individus dans des bandes laisse penser que le souci d'enrichissement illicite prime sur une idée de subsistance.

Deusio, certains villageois ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour des infractions liées à l'ivoire de Minkébé, sont pour la plupart interpellés pour avoir abattus des éléphants en représailles à des destructions de plantations de cultures vivrières sans en avoir référés aux autorités compétentes. Cela est d'autant plus répréhensible que certains parmi eux retirent les défenses de l'animal afin de les vendre à des négociants ouest-africains. La procédure exige plutôt que la personne lésée porte plainte auprès de la Direction provinciale du Ministère des eaux et forêts. L'antenne se chargera de venir constater les dégâts afin d'engager ou non des procédures nécessaires au dédommagement du demandeur et/ou la battue administrative avec l'aval du gouvernorat. En somme, il s'agit de malheureux concours de circonstances dont certains villageois veulent profiter souvent afin de pouvoir percevoir une sorte de dédommagement. La méconnaissance du code forestier y est pour beaucoup de chose. Malheureusement, souvent le respect des procédures ne garantit pas un dédommagement dans des délais raisonnables.

Dans un journal local *Le Temps*, daté du 13 février 2015, nous retrouvons un témoignage illustrant le dépit qui semble s'installer auprès d'une partie de la population. Le journal privé retranscrit l'opinion d'une femme commerçante en ces termes : « *C'est la loi qui interdit de tuer les éléphants. Cette loi est votée par les députés que nous élisons. Comme les éléphants sont devenus plus importants que les hommes, désormais ils vont voter à notre place* » (Fig. 34).

### **Figure 35 : Article du Journal Le Temps du Vendredi 13 Février 2015**

**FIGURE NON REPRODUITE EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LA CONCERNANT**

Ce genre d'évènements est de nature à favoriser la prise en charge par des réseaux de contrebande de ce genre de villageois isolés et à leur merci notamment du fait de la lenteur des procédures administratives. Le deuxième poids de deux mesures est pourtant manifeste comme le souligne l'article avec la diligence dont feraient preuve les services judiciaires dans l'ouverture de procédures pénales conduisant parfois à des détentions provisoires de très longues durées.

Le troisième et dernier phénomène que je propose de retenir dans cette analyse de l'implication d'acteurs locaux dans la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé est le crime de col blanc. Cela fait référence à l'implication de l'élite sociale du pays dans la contrebande de l'ivoire. En effet, les soupçons ou les procédures judiciaires faisant la preuve de la culpabilité d'hommes politiques, d'élus de la République ou de personnalités judiciaires voire en charge de la protection invite à s'interroger sur les raisons pouvant conduire ces individus à des actes de délinquance.

Retenons d'abord que du fait de leurs statuts, ces individus sont presque toujours en retrait. Ils utilisent des hommes de main et des intermédiaires afin de se procurer l'ivoire. Le plus souvent commanditaires, ils sont à l'initiative de campagnes de chasses pour lesquelles ils veillent à

procurer armes et munitions. Rares sont les enquêtes ayant abouties à leur arrestation mais nombreux sont les braconniers emprisonnés se disant être de simples intermédiaires. Par ailleurs, ce type d'acteurs use fréquemment du trafic d'influence et de la corruption d'agents de l'Etat pour permettre l'épanouissement de leur entreprise.

Certains acteurs ont un rôle beaucoup plus précis et sont donc extrêmement recherchés pour cela par les organisateurs du réseau. Il s'agit des Haoussa et Baka.

Les pygmées Baka sont reconnus comme de redoutables pisteurs et chasseurs d'éléphants. Leur connaissance de la forêt et leur capacité à y trouver les subsistances nécessaires sont des atouts en leur faveur pour des organisateurs de campagnes de chasse durant de longs mois en forêt. Ils sont donc très utiles et le peu de valeur qu'ils accordent à l'argent accroît leur enrôlement. Ce sont des acteurs assez mis en avant dans le braconnage des éléphants. On leur attribue de nombreux exploits et ils sont fréquemment cités dans des conversations sur la chasse à l'éléphant. En fait, il semblerait qu'ils soient indispensables à une campagne de chasse autant pour pister l'éléphant, le tuer, et le portage des défenses.

Enfin, les Haoussas sont des acteurs locaux les plus récurrents dans la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé. Ils profitent de leurs relations et de leurs réseaux de transports structurés, organisés et s'étendant sur l'ensemble du golfe de Guinée. Leur prédominance dans des secteurs comme le transport et le commerce dans le Nord du Gabon leur permet de jouer le rôle de transitaires dans l'acheminement de l'ivoire vers des lieux d'exfiltration. Ce sont des intermédiaires privilégiés qui se spécialisent dans la prise en charge de l'ivoire de la zone de prélèvement jusqu'au port. De nombreux éléments d'enquêtes attestent de l'importance névralgique de cette communauté dans l'exploitation illégale de l'ivoire dans le Nord du Gabon du fait de leur culture commerciale et aux liens qu'ils tissent au fil des transactions avec des opérateurs portuaires qui facilitent l'exfiltration de l'ivoire.

Il semble exagérer de dire qu'il existerait une organisation centralisée de la contrebande d'ivoire à Minkébé. La conception du réseau criminel avec à sa tête un « chef » ou « une corporation » ne correspondrait pas à ce territoire où la présence de routes et de chemins détermine plus l'efficacité du marché que le contrôle même de ces infrastructures. C'est-à-dire que l'activité semble accessible à qui prend le risque de la pratiquer. De plus, aucune source ne fait état, à Minkébé, sur la base de faits vérifiables, d'une organisation contrôlant toute la filière de contrebande d'ivoire.

On pourrait convenir du fait qu'il existerait des intermédiaires incontournables comme « l'homme qui connaîtrait des pygmées Baka », « le collaborateur administratif corrompu »,

« le commanditaire qui sert d'interface avec les convoyeurs vers les marchés d'Asie du Sud-est ». Tous ces individus s'imposeraient de par leur notoriété ou leur ancienneté dans la filière. Néanmoins, ils restent interchangeables. Les liens entre ces individus restent ponctuels bien que dans certains cas, il puisse naître des équipes, des groupes ou des bandes. En amont, il existerait des commanditaires qui, avec l'aide d'un organisateur, « *met en relation parfois de vastes réseaux d'acteurs, sans pour autant que ces acteurs, occasionnels et réguliers, ne constituent les membres d'une « organisation »* » (Peraldi 2007)

Le profil de l'individu isolé et solitaire n'est pas vraiment envisageable au vu de la dangerosité dont peut faire preuve l'animal et de la pénibilité du transport des défenses. Pourtant, comme en font état certains faits-divers dans la presse s'intéressant à la question, il arrive que de simples villageois, ayant subi des pertes matérielles conséquentes à cause des éléphants, finissent par se venger eux-mêmes au moyen de pièges artisanaux.

Par ailleurs, pour André Bossard, « *les bandes peuvent devenir numériquement plus importantes et plus structurées, les emplois se différencier, une hiérarchie se former : c'est le grand banditisme* » (Bossard 1988). Il n'est pas rare que ces bandes s'implantent non loin d'une frontière, où qu'ils usent de la frontière selon la tactique de Mandrin. Souvent, la multiplication des bandes permet de développer un véritable milieu criminel ou viennent se greffer des activités annexes telles que le trafic d'êtres humains, la vente de drogue et d'alcool, le racket, etc.

Néanmoins, à une échelle plus globale, on ne saurait exclure une structure beaucoup plus organisée, permanente, hiérarchisée mais tout aussi discrète (Sutherland 2013). Dès lors, on pourrait retenir que, au fur et à mesure que se développe la contrebande de l'ivoire, les intermédiaires deviennent de plus en plus permanents sans pour autant qu'aucun ne s'approprie le monopole des transactions, ni au niveau national, ni au niveau régional.

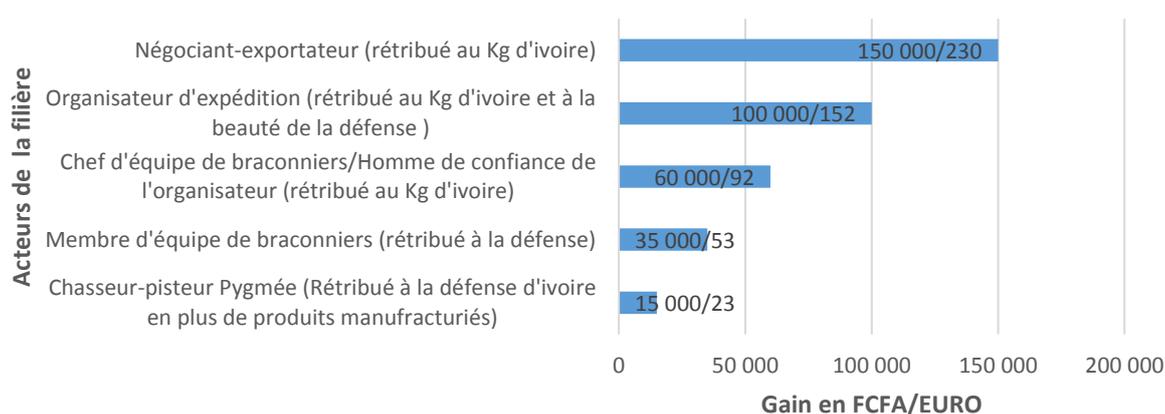
### **2.2.3. La contrebande de l'ivoire et la maximisation des profits**

Si le marché international de l'ivoire est un secteur aux dividendes importants, des disparités apparaissent dans la « redistribution » des gains. La fracture entre des intermédiaires à la source du prélèvement et le commanditaire qui négocie les prix de l'ivoire est importante. En dépit de cela, au niveau local, l'ivoire paye bien son homme. Dans le golfe de Guinée, les revenus issus de la contrebande de l'ivoire de Minkébé, participent à l'attractivité de la filière. Globalement, du fait du faible niveau de vie de la grande majorité des habitants de cette région, le braconnage

des éléphants, aux fins de contrebande d'ivoire, s'apparente autant à une source d'enrichissement, qu'une activité complémentaire de revenus ou une activité de subsistance surtout pour les braconniers à la base de la filière.

Les chasseurs participant à des campagnes de braconnage sont les moins bien lotis. Ils accroissent leur rémunération en contribuant à ce qu'un maximum de défenses soit prélevé. En effet, ils sont payés en fonction du nombre de défenses par les chefs d'équipes mandatés par des organisateurs. Ce groupe peut aussi bien contenir des villageois sans emploi qui feront de ces campagnes de braconnage des activités de subsistances que des fonctionnaires souhaitant avoir un revenu complémentaire : des « extras ». Ils sont les plus exposés au risque d'interpellation par les forces de l'ordre et de procédures judiciaires. Leurs rémunérations ne compensent pas les risques qu'ils encourent et le labeur de leurs tâches (Fig.35).

**Figure 36: Distribution des gains de la contrebande de l'ivoire de Minkébé en 2015**



Source : Conservation Justice, ONDO ZE Stéphane, 2016

Le cas des pygmées Baka est symptomatique de cette dernière catégorie. Ils sont rémunérés à la défense avec des sommes forfaitaires allant de 10 000 FCFA à 15 000 FCFA la pièce en plus de produits de pacotille tels que : « [des] sacs de sel, [du] tabacs et [du] vin de palme » (De Zardain 2013). Ce faible niveau de rémunération s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, les pygmées sont faiblement insérés dans l'économie monétaire. Ils sont tributaires de la forêt qui leur offre le nécessaire vital. La plupart du temps ils ont recours au troc avec les bantous pour obtenir des produits manufacturés leur octroyant le minimum de confort et de modernité que, progressivement, ils souhaitent acquérir. En témoigne de nombreuses tentatives infructueuses

d'ONG visant à leur permettre de maintenir leur mode de vie ancestral. Aujourd'hui, les Baka sont partagés entre une aspiration à la modernité qu'ils observent chez les Bantous et le maintien de leur tradition. D'ailleurs, si leurs campements sont toujours situés en forêt, les pygmées Baka tendent à se rapprocher de la lisière forestière afin de faciliter les échanges avec les bantous. Entre autres échanges, les Baka monnaient les produits de la forêt afin d'obtenir de l'argent nécessaire à l'achat dans des commerces de lampes à pétrole, allumettes, d'ustensiles, du sel, du tabac ou de l'alcool. La deuxième explication à ce faible niveau de revenus réside dans le rapport que ce peuple forestier entretient avec les bantous. Traités comme des sous-hommes, ils sont moqués et méprisés. Et cela arrange bien les Bantous que les Baka ne soit pas si exigeant dans les émoluments qu'ils sont en droit de recevoir suite à une campagne de chasse.

Les organisateurs de campagnes traitent directement avec les négociants-exportateurs. La transaction se fait sur l'esthétisme de la défense et son poids. Plus proches de l'aval de la filière et du marché de consommation, les organisateurs et les négociants-exportateurs possèdent les émoluments les plus importants. Ils sont rarement inquiétés par les procédures judiciaires pour deux raisons : d'abord, les enquêtes de polices judiciaires remontent rarement jusqu'à eux. Cela semble dû à l'impatience des forces de l'ordre qui craignent le plus souvent que de trop longues enquêtes exigeant la coopération avec des homologues étrangers ne soit à l'avantage des contrebandiers. Ensuite, ces deux catégories correspondent généralement à des personnes pourvues de situations financières et/ou socio-professionnelles leur permettant d'user de leur influence ou d'avoir recours à la corruption le cas échéant. Cela s'apparente à la théorie de crime de col blanc comme le décrit Edwin Sutherland : « *les individus issus des classes socio-économiques supérieures prennent part à bien des conduites criminelles ; que ces conduites criminelles diffèrent de celles des classes socio-économiques inférieures principalement de par les procédures administratives utilisées pour prendre des mesures à l'encontre de ces délinquants ; et que ces variations dans les procédures administratives sont sans rapport avec les causes du crime.* » (Sutherland 2013). Il s'agit de constater qu'un membre d'équipe de braconnage d'éléphants impliqué dans la contrebande sera jugé de la même manière sinon avec plus de sévérité qu'un organisateur ou un expéditeur. D'ailleurs, « *Les délits en col blanc sont en effet plus difficiles à prouver, ce qui permet à leurs auteurs d'obtenir plus souvent que les « délinquants de rue », le bénéfice du doute* » (Spire 2013). En effet, il n'existe aucune disposition légale permettant de juger plus sévèrement les individus organisant la filière et engrangeant les plus gros bénéfices.

En outre, l'étude des discours autour du braconnage d'éléphants à Minkébé fait ressortir la hantise sécuritaire que suscite l'éventuel financement de groupes armés par la contrebande

d'ivoire. Pourtant, les preuves d'implication de groupes armés dans le commerce de l'ivoire à partir de Minkébé restent peu évidentes. La mention dans de nombreux articles de presse d'armes de guerre utilisées durant les campagnes de braconnage laisse songeur. La plupart des armes réquisitionnées aux braconniers sont des carabines et fusil de chasse simplex calibre 12 (Fig. 36). Ces armes sont souvent procurées par les organisateurs.

Cela est surtout courant quand les chasseurs sont des pygmées Baka car ces derniers n'ont pas les moyens de s'acheter ces objets hors de prix. Certains chasseurs bantous possèdent des armes de chasse à titre personnel.

**Figure 37: Armes saisies à des braconniers sévissant dans les forêts de Minkébé.**



Source : ANPN, 2015

La présence d'armes de guerre aux abords du parc national de Minkébé pourrait se comprendre avec la proximité de foyers de conflits dans la région des Grands-Lacs. En effet, ce type d'armes est l'apanage des chasseurs congolais qui profitent du vivier d'armes provenant de la guerre civile qu'a connu le pays de 1993 à 1999. Ces armes, souvent automatiques, permettent d'atteindre un grand nombre de bêtes. Selon le WWF, la deuxième guerre civile en Centrafrique (2012-2013) a été l'occasion pour des contrebandiers de pratiquer une véritable razzia dans l'aire protégée de Dzanga-Sangha, au Sud-ouest du pays. Les armes de guerres sont rarement utilisées contre les forces de l'ordre. Bien que de nombreux incidents ont été relatés ou il y

aurait eu des échanges de coups de feu entre les forces de l'ordre et les braconniers, la faible fréquence de ce genre d'évènements ne suggèrent pas que les contrebandiers s'opposent frontalement aux autorités. Il semble plutôt que, pris au dépourvu et voulant échapper à la justice ou en tentant de sauver leur butin, ces délinquants se sentent obligés d'ouvrir le feu à l'encontre des hommes de loi.

### **2.3. La route de la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé**

La projection régionale est généralement un corolaire de la contrebande. La contrebande de l'ivoire dans le parc national de Minkébé empreinte des territoires du Golfe de Guinée. Ces territoires sont choisis en tenant compte de la faiblesse des Etats, de la prédominance de flux informels voire illégaux, des infrastructures plus ou moins sécurisées et de leurs situations géographiques.

Aussi, les lieux identifiés en amont de ce travail, reliés les uns aux autres, mettent en exergue un circuit de contrebande qui s'inscrit dans une dynamique économique et politique plus large. Pour Stéphane Rosiere : « *l'interaction entre les lieux et les espaces — impliquant ainsi des flux et des influences — [...] esquisse autant du lien économique, politique, que social, parce que ce lien peut aussi bien être institutionnel qu'informel* » (Rosiere 2007c). Le phénomène que nous étudions met en relation un espace de prélèvement (ou production) avec un marché de consommation. Le flux qui se crée parcourt l'ensemble de la sous-région en quête de « port(e)s » permettant l'échange. La région où se spécialisent les territoires devient une rampe de lancement vers le global. C'est « *l'intégration trafiquante* » (Koutouzis et Perez 2012)

Les échanges dans le golfe de Guinée sont structurés autour de flux transfrontaliers informels et de contrebande (Suyru 2011). La contrebande de l'ivoire de Minkébé profite de ces opportunités que dynamisent « *le savoir du passeur* » pour faire transiter dans les Etats du Golfe les défenses d'ivoire prohibées, enfreignant de fait les lois en vigueur dans ces Etats dans le domaine de la protection de l'environnement (Bamba 2012; Koutouzis et Perez 2012). Ainsi, de territoires en territoires et d'Etat en Etat, la contrebande de l'ivoire dessine un itinéraire qui s'arc-boute sur les routes économiques régionales où se côtoient marchandises légales et prohibées. Cela est d'autant plus marquant que dans le golfe de Guinée et tout particulièrement en zone CEMAC, le processus d'intégration légale, notamment en ce qui concerne la libre circulation, est sujet à discordes (Loungou 2012). Pourtant, la transétatisation est fondamentale à cette forme de délinquance entrepreneuriale (Favarel-Garrigues 2002). Car, si la libre circulation des capitaux n'induit pas la mobilité humaine, il n'y a pas de contrebande sans contrebandier, sans franchissement de la frontière par un individu.

La mise à jour de la route de la contrebande de l'ivoire est effectuée en fonction des saisies des polices de douane et judiciaire. La mise en place d'un échantillonnage d'ADN des populations de pachydermes nous permet d'identifier l'origine géographique d'un éléphant à qui correspondrait de l'ivoire saisi. Ceci permet de mettre en lumière les lieux qu'emprunte la route de la contrebande d'or blanc de Minkébé.

### **2.3.1. Traçabilité génétique de l'ivoire**<sup>37</sup>

Les résultats d'enquêtes judiciaires et surtout les avancées dans le domaine de l'ingénierie médico-légale sont les principaux outils mis à disposition de la communauté scientifique afin de déterminer les principales routes de l'ivoire. Néanmoins, les enquêtes judiciaires peinent à

---

<sup>37</sup>Entretien avec Stéphanie BOURGEOIS, doctorante experte dans le projet de marquage génétique des ivoires. Agence Nationale des parcs nationaux/ Institut de recherche en écologie tropicale. Le 13/04/16 à 10h25 à LBV

fournir des résultats à petite ou moyenne échelle géographique. Les enquêtes diligentées par les officiers de polices judiciaires et homologues dans la région du Golfe de Guinée n'aboutissent que très peu sur le démantèlement de toute une filière partant du prélèvement à l'acheteur final. Enfin, les données obtenues ne suffisent quantitativement pas à établir des échantillonnages suffisant à une démarche scientifique. La technique du marquage génétique des éléphants et de leur ivoire est de nos jours la plus efficace pour faire ressortir la route de l'ivoire de Minkébé.

### **Figure 38: Origine géographique de l'ivoire saisi à Hong Kong et au Cameroun**

**FIGURE NON REPRODUITE EN RAISON DU DROIT D'AUTEUR LA CONCERNANT**

**Source : Wasser *et al.* 2015**

De nombreuses parutions scientifiques, comme celles de Samuel Wasser se basent sur des résultats issus de la génétique pour présenter les grands flux de l'ivoire. Elle consiste en l'échantillonnage systématique de prélèvement d'ADN sur des éléphants ou des carcasses d'éléphants. Aussi, à chaque saisie d'ivoire, les prélèvements d'ADN permettent d'identifier l'origine des éléphants et d'où provient cet ivoire. Cela à un double intérêt : observer les grandes routes qu'emprunte l'ivoire et identifier les individus à partir un échantillonnage systématique des carcasses d'éléphants. L'idée étant de faire correspondre une pointe d'ivoire avec une carcasse d'éléphant.

Dans ses travaux, M. Wasser identifie clairement la Tanzanie et le Gabon comme les nouveaux *hotspots*<sup>38</sup> du braconnage d'éléphants et du prélèvement d'ivoire (Wasser et al. 2004). Déjà, il insistait sur l'attraction qu'avaient les ports d'Afrique de l'Ouest sur l'ivoire prélevé au Gabon. En 2015, il mettra clairement en évidence la place centrale du Cameroun dans le réseau de

---

<sup>38</sup>Points chauds

contrebande de l'ivoire de Minkébé et la destination hongkongaise de cet ivoire (Wasser et al. 2015) (Fig.37).

Néanmoins, la technique mise en place par Samuel Wasser fait face à des soucis de reproductibilité d'un laboratoire d'analyse médico-légale à un autre. Aujourd'hui, des laboratoires au Kenya avec le *Kenya wildlife service*, au Botswana, en Asie du Sud-est et au Gabon tentent de mettre en place un réseau permettant, à partir d'une méthode reproductible d'un laboratoire à un autre, de comprendre les flux de la contrebande.

Au Gabon, il s'agit donc de comprendre les grandes routes de l'ivoire à partir du pays, de soutenir sur le plan médico-légal les enquêtes et procédures judiciaires en cours. Enfin, il s'agit de favoriser l'efficacité de la gestion des stocks saisis. Le projet qui porte sur 2 ans est piloté par l'ANPN en partenariat avec l'Institut de recherche en écologie tropicale avec un financement de l'UE par le biais de la CEEAC.

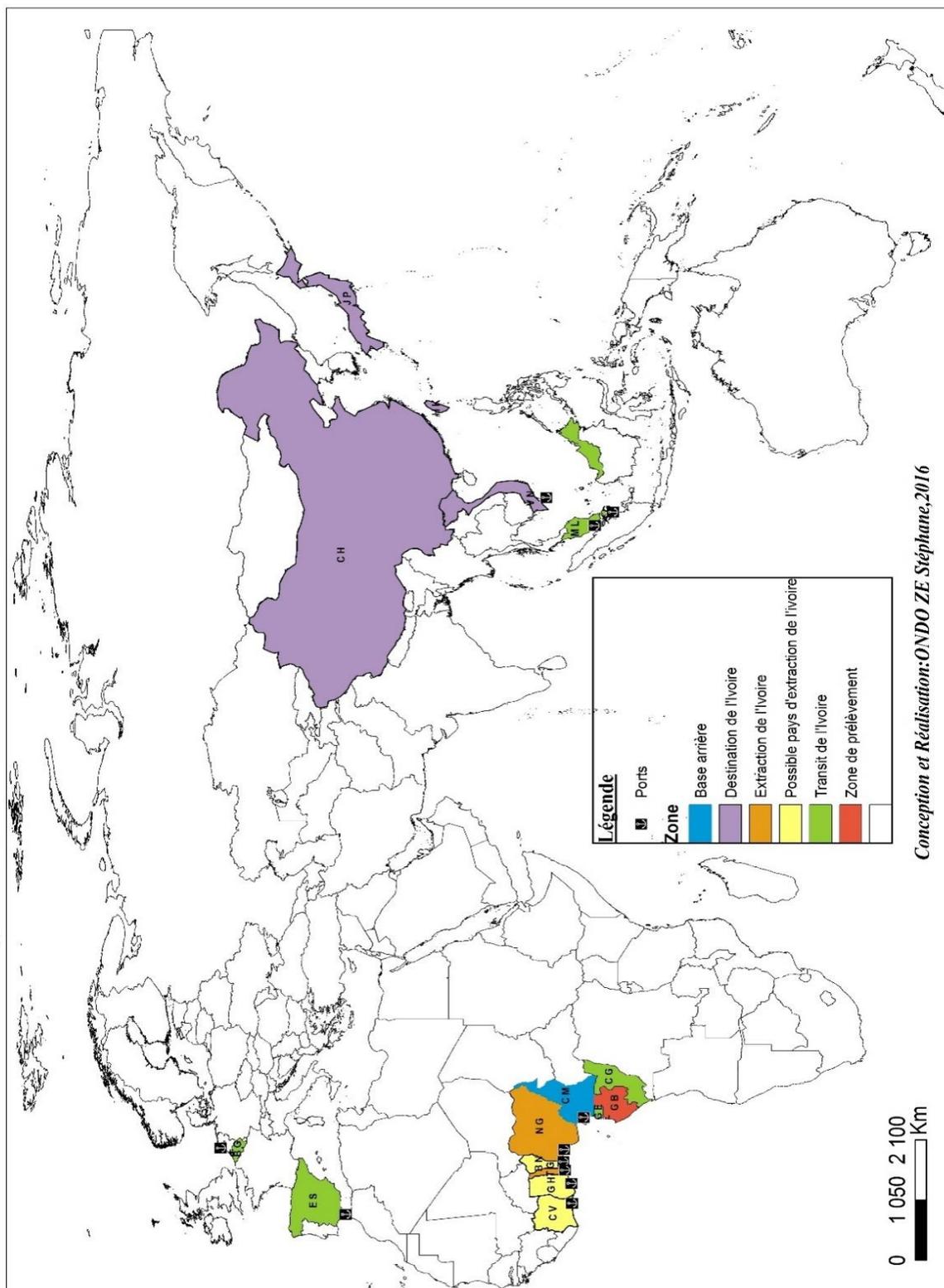
Si aucun résultat n'est pour le moment à envisager dans la phase de mise en place du laboratoire, il s'avère nécessaire de suivre à l'aide de marqueurs génétiques, les mouvements de l'ivoire sortant du territoire gabonais. Cela semble d'autant plus important que les informations issues de parutions scientifiques correspondent généralement à des enquêtes non actuelles. De plus, la technique de Wasser à une précision à l'échelle de 500 Km qui ne permet pas au Gabon de véritablement identifier l'origine exacte des populations sachant que le parc national de Minkébé et celui de Moukalaba doudou dans le Sud -Ouest du pays sont distants d'à peu près 500 Km. Le projet de l'ANPN veut s'appuyer sur des techniques plus modernes et reproductibles d'un laboratoire à un autre.

### **Figure 39: Pays impliqués dans la contrebande de l'ivoire à Minkébé au Gabon en 2016**

Source : ONDO ZE Stéphane, 2016

En somme, les tests ADN permettent de nos jours de connaître l'origine exacte de l'ivoire. Le

**PAYS IMPLIQUES DANS LA CONTREBANDE DE L'IVOIRE DE MINKEBE**



protocole mis en place par la CITES a conduit en 2008 à identifier Hong-Kong, la Malaisie et Singapour comme points d'entrée en Asie de l'ivoire du Gabon en général et de Minkébé en

particulier (CITES 2008) (Fig. 38). L'étude confirme également le transit camerounais de l'ivoire gabonais, à partir des prélèvements effectués sur des fragments saisis au Cameroun.

### **2.3.2. Le circuit d'écoulement de l'ivoire illégal prélevé à Minkébé**

L'ivoire prélevée dans le bloc forestier de Minkébé, est sortie du Gabon préférentiellement, par le biais de la « Trans-mikébiennne ». Cette route forestière, qui part de *Minkébé chantier d'or*, traverse le parc national de Minkébé, puis le corridor biologique de Minkébé-Mengam et rejoint, par la rivière Ayina, le sud du Cameroun, précisément à l'Est de l'aire protégée de Mengam. En plus de la Trans-mikébiennne, une part assez importante de l'ivoire transite en territoire congolais avant de rejoindre le tronçon praticable de la route devant relier Ouesso au Nord-est du Congo et Sangmélina passant par Djoum. Autre exutoire, le passage d'Eboro au Nord-ouest au niveau du point triple (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale) ; c'est la principale porte d'entrée au Cameroun. Les flux entre le Gabon et son grand voisin se concentrent en ce point d'où le Cameroun irrigue le marché de Bitam et d'Oyem en produit agricoles et manufacturés (Loungou 1999). Les commerçants haoussa, et pas seulement eux, profitent de ces flux pour faire sortir l'ivoire du Gabon. De nombreuses personnes en possession d'une pointe d'ivoire, le plus souvent néophytes dans l'activité de contrebande, tentent de faire passer des défenses en empruntant cette voie. Selon les conservateurs du parc, dont les propos furent recueillis par le journaliste Paul de Zardain, le périple des contrebandiers passe par la ville Djoum au Cameroun. De ce qui semblerait être la plaque tournante de la contrebande d'ivoire à partir de Minkébé, l'ivoire est acheminé jusqu'aux ports de Kribi et de Douala (De Zardain 2013). L'essentiel de l'ivoire de contrebande à Minkébé est sorti du Gabon par ces chemins.

D'autres voies sont utilisées pour faire sortir l'ivoire du Gabon. Ce sont des voies propres aux flux résiduels. C'est le cas pour les campagnes de chasse consécutive à une commande intra-étatiques. Le commanditaire peut être un ressortissant étranger ou un gabonais jouissant d'une assez bonne situation financière. Ces commanditaires habitent le plus souvent les principales villes du Gabon que sont la capitale politique Libreville, la capitale économique Port-Gentil, ainsi que la ville de Franceville dans le Sud-est du Gabon. L'ivoire leur revient par le biais des routes nationales où le *transporteur* rusera pour passer les nombreux points de contrôle de gendarmerie que l'on recense sur toute la Nationale. C'est évidemment une entreprise bien risquée. Corruption, trafic d'influence voire menaces envers des gendarmes sont bien souvent employés pour franchir les points de contrôle de gendarmerie. Parmi les étrangers

commanditant des campagnes de chasse, on compte de nombreux exploitants forestiers, notamment asiatiques. Ces derniers peuvent localement sculpter l'ivoire afin de le dissimuler plus facilement dans des bagages banalisés et de tenter de l'expédier en Asie par avion<sup>39</sup>.

Globalement, le transit est effectué à partir d'autres ports de la région, notamment ceux de Tincan au Nigéria et de Lomé au Togo. Les raisons de cette diversification des points d'extraction seraient, dans le cas du Nigéria, due à l'important trafic maritime qui se déploie à partir du port de Tincan. Grâce à la mondialisation, les gros échanges qu'entretient le premier producteur de pétrole d'Afrique sub-saharien avec la Chine, en font une porte d'accès privilégiée vers l'Est asiatique. De même, la destination togolaise de l'ivoire semble quant à elle répondre à un souci de transformation de l'ivoire avant exportation. Malgré cela, la route précise du « *commerce de l'ivoire [reste] un mystère* » (Constantin 1999).

Au port autonome de Lomé, les saisies les plus importantes effectuées les 23 et 29 janvier 2014, on conduit la police à découvrir 3,8 tonnes d'ivoire dans des conteneurs en partance pour le Vietnam (Ribadeau Dumas 2014). C'est une véritable plaque tournante de la contrebande de l'ivoire en général. On peut, sans trop de risques, considérer qu'il y a une véritable culture de la contrebande de l'ivoire au Togo. L'ancienne colonie allemande utilise une certaine partie de l'ivoire qui afflue sur son territoire, bien que ce niveau soit négligeable, pour alimenter son marché intérieur. L'essentiel du trafic est destiné à l'exportation. « *Au total, le point focal de la contrebande dans la sous-région s'articule entre les frontières de Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria et Burkina Faso, là où les contrôles sont encore plus inexistantes qu'à l'accoutumée : ce corridor est le cœur de l'illicite dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest* » (Boulegue 2010).

Le Vietnam, à l'instar de la Malaisie, les Philippines et Hong-Kong, est un pays de transit vers le plus grand consommateur d'ivoire du moment : la Chine (Wasser et al. 2008). Néanmoins, si pour Iain Douglas-Hamilton, fondateur de *Save the Elephants*, la Chine a les clés du trafic d'ivoire en provenance d'Afrique, le pays n'est pas l'exclusive destination de l'ivoire africain (Le Monde 2014). C'est un privilège qu'il partage avec la Thaïlande qui est le plus grand marché légal au monde. En effet, la Thaïlande autorise le commerce d'ivoire des éléphants domestiqués sur son territoire. Cette disposition serait la lézarde par laquelle les contrebandiers infiltrent l'ivoire provenant d'Afrique au moyen de faux documents faisant passer l'ivoire

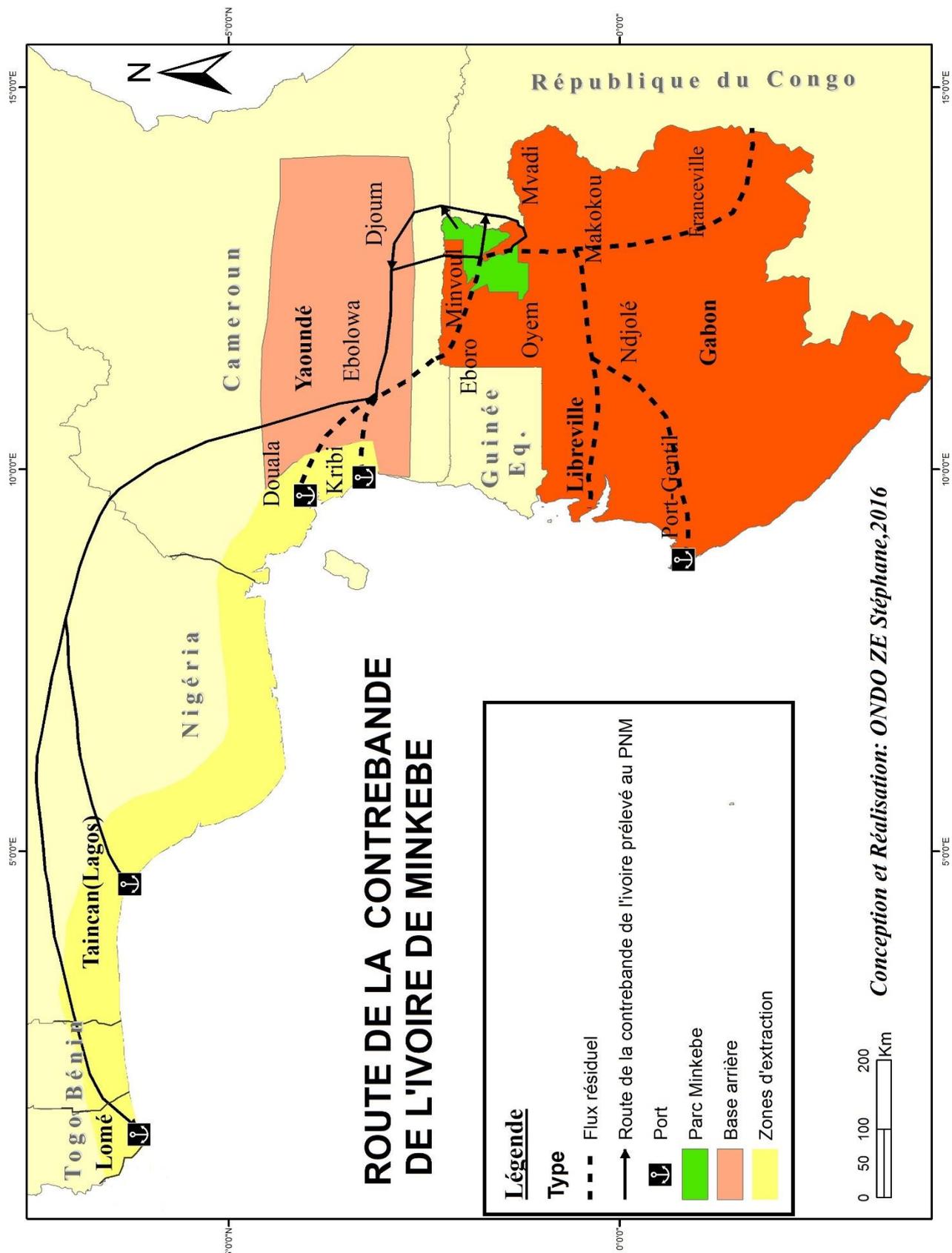
---

<sup>39</sup>Entretien avec Hervé Ndong Allogho, Ancien conservateur du parc national de Minkébé/ Chef de service investigation, surveillance et protection des parcs nationaux, le 30/03/16 à 19h52 à LBV.

d'éléphants d'Afrique pour celui d'éléphants thaïlandais. On compte encore Hong-Kong, le Vietnam et le Japon.

La destination Japon est particulière parce que, contrairement à d'autres marchés fournis indifféremment en ivoire quelle que soient les caractéristiques de l'ivoire et l'origine de celui-ci, la consommation d'ivoire au Japon est historiquement alimentée par des défenses provenant d'éléphants de forêt. En effet, « *le Japon est le seul pays où il existe toujours une forte demande pour l'ivoire «dur» ou l'ivoire des éléphants de forêt, bien qu'il n'y ait pas de preuves tangibles que l'ivoire provenant des éléphants de forêt en Afrique centrale passe en contrebande au Japon*» (Nishihara 2012)

Figure 40: Routes de la contrebande d'ivoire à partir de Minkébé



Source : ONDO ZE Stéphane, 2016

### 2.3.3. La contrebande de l'ivoire de Minkébé : une réponse globale

La contrebande de l'ivoire de Minkébé est enfant de la globalisation des marchés de consommation. Elle permet de répondre à une forte demande par l'abattage illégal d'éléphants et l'acheminement des défenses vers les marchés de consommation. Par ailleurs, elle participe à une plus grande intégration de l'Afrique au sein des circuits marchands de la mondialisation. Au bénéfice de territoires en déficit de gouvernabilité, la contrebande battit des réseaux drainant des flux intenses et continus. En Afrique ces flux mêlent sans discrimination des biens licites et d'autres illicites. C'est un « *contrepoint négatif de la mondialisation économique et politique* » (Cattaruzza 2012).

Pour Mathieu Boulegue, « *La mondialisation génère et favorise donc l'apparition et le développement d'espaces de « non gouvernance* » [De même que] *La croissance de l'internationalisation des activités illicites est tout d'abord la conséquence de la globalisation des échanges économiques et financiers : la mondialisation profite donc beaucoup à l'illégal.* » (Boulegue 2010)

De ce qui précède, la contrebande de l'ivoire de Minkébé apparaît donc comme un phénomène global auquel on ne saurait trouver de solution à une échelle locale ou même régionale. La collaboration interétatique à l'échelle mondiale est nécessaire pour endiguer ce phénomène. Pour l'heure, la Convention de Washington et les différentes initiatives restent malheureusement unilatérales. La France et les Etats Unis d'Amérique ont respectivement procédé à l'interdiction de tout commerce d'ivoire le 30 avril 2016 et le 02 juin 2016. Si en France le commerce de l'ivoire d'avant CITES est depuis longtemps fortement réglementé et soumis à de nombreuses contraintes légales, les USA restaient un important marché de consommation d'ivoire.

Il n'en demeure pas moins que l'actuel marché de l'ivoire a depuis bien longtemps tourné le dos à l'occident pour trouver un nouveau souffle en Asie du Sud-est. Les interdictions de commerce de l'ivoire dans les pays d'occidentaux ne répondent donc pas à la dynamique actuelle et s'apparente plutôt à une demande d'absolution pour leurs implications ancienne et intensives dans l'abattage des éléphants africains. En effet, même si au Gabon, la pratique du braconnage des éléphants pour sa viande est antérieure à la période de la colonisation, ce fut bien durant cette période que le négoce des défenses d'éléphants connut son apogée (Sournia 2000).

Néanmoins, nous pourrions les considérer comme des esquisses d'un nouvel ordre mondial dans la gestion des biens communs environnementaux. Ce sont des prises de positions assez fermes sur des questions à portée globale à très haute résonance économique. Seulement, est-il plus facile pour ces pays de prohiber ce genre de business du fait d'une opinion publique favorable à cette décision et du faible apport à leur économie qu'induit, de nos jours, le commerce de l'ivoire ?

En Afrique, les forces d'inertie à la prohibition du commerce d'ivoire empêchent de stopper la contrebande de l'ivoire à sa source. Ce sont généralement des considérations d'ordre économiques qui prévalent. En effet, pour le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe ainsi que pour l'Afrique du Sud, l'ivoire constitue une source non négligeable de dividendes alors que la protection du pachyderme nécessite de forts investissements difficilement supportables pour la plupart des Etats africains. Nombreux sont les foyers de conflits dans l'Afrique des Grands-Lacs et dans la Corne de l'Afrique qui s'appuient sur le commerce illégal de l'ivoire pour acheter des munitions nécessaires à leur combats. Tout cela alimente le stock d'ivoire et contribue à asseoir l'offre.

D'autre part, la demande asiatique, bien que se tassant ces derniers temps, reste assez importante. Le marché de consommation d'Asie est soutenu par l'émergence d'une classe moyenne désireuse de s'offrir des objets en ivoire jadis hors de prix.

Il semble donc que la prohibition totale de ce commerce est pour l'heure, difficile à envisager à cause des intérêts divergents des Etats et de la carence d'approche globale sur la question. Aussi, une des solutions envisagées par la CITES est de mettre en place un commerce légal de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique (CITES 2012). Dans le cas nous concernant, cela nécessiterait une meilleure connaissance de la dynamique démographique des éléphants de Minkébé ainsi qu'une évaluation de l'impact d'un prélèvement, même réglementé, sur la durabilité de la production de l'ivoire à Minkébé. L'ivoire reste et demeurera un objet précieux et la patrimonialisation qui naît de la crainte de voir les éléphants disparaître complexifie toutes démarches de gestion qui s'éloigneraient des positions extrêmes que sont l'interdiction complète de commerce et la libéralisation totale des échanges en rapport avec l'ivoire. Aussi, au-delà des simulations faites par la Convention durant l'évaluation des mécanismes de prise de décisions et conditions nécessaires pour un futur commerce de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique, il y a lieu de se demander dans quelle mesure l'ivoire et les éléphants pourraient-ils être gérés comme des biens communs capable de satisfaire une demande élevée sans pour autant tenir l'animal en captivité ?

Reste le projet écotouristique. En effet, les textes portant sur le statut des parcs nationaux en République gabonaise ont sans cesse été réévalués pour permettre la mise en place d'activités d'ordre touristique aux seins des aires protégées (Ango 2009). Il faut dire que la mise en place d'un tourisme de nature dans les différents parcs nationaux gabonais permettrait de faire émerger une filière économique combinant de façon harmonieuse le capital environnemental et la diversité culturelle du pays. Cela pourrait générer des fonds nécessaires à la protection des éléphants. Seulement, l'insécurité régnant à Minkébé, du fait des flux migratoires clandestins et des nombreuses activités illégales qui profitent du couvert forestier, ne permet pas d'envisager de projets touristiques dans le parc national de Minkébé pour le moment.

## **Conclusion de la deuxième partie**

Nous avons insisté sur la structuration de la filière du négoce illégal d'ivoire dans l'espace régional du Golfe de Guinée. La transfrontalité du négoce illégal d'ivoire repose sur la dynamique de l'espace frontalier à la frontière Gabon-Cameroun. En effet, la région Sud du Cameroun se pose en véritable base arrière de la contrebande d'ivoire prélevé à Minkébé au Gabon. L'implication du Cameroun dans cette activité illégale rend compte de son influence sur les marges de pays voisins. Sa situation charnière entre l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest lui donne d'être, dans le golfe de Guinée, le pivot de la contrebande de l'ivoire à destination de l'Est de l'Asie.

Pourtant, comme le souligne ce travail, l'arsenal juridique du Cameroun, en rapport avec la criminalité environnementale, semble plus contraignant que celui du Gabon où sont prélevées les défenses d'ivoire. De plus, la faiblesse des investissements de l'Etat gabonais dans la préservation et la gestion de la biodiversité locale, ne permettent pas de croire en une autonomie de la politique gouvernementale de lutte anti-braconnage.

Les questions sécuritaires et les perspectives régionales sur lesquelles donne à réfléchir la contrebande d'ivoire au Nord-est du Gabon illustrent l'enjeu qu'est devenu le patrimoine environnemental. Le rapport de force ayant cours à Minkébé permet d'observer une mise en application du concept de zone grise en rapport avec la criminalité environnementale. Cela réaffirme aussi la place des problématiques environnementales dans le circuit de la mondialisation.

## CONCLUSION GENERALE

La contrebande de l'ivoire de Minkébé au Nord-est du Gabon est un phénomène s'inscrivant typiquement dans le cadre de l'économie criminelle transétatique. Elle s'adosse sur un espace marginal de par l'impénétrabilité du massif forestier en déficit de gouvernabilité. La contrebande est le transport illégal de marchandises au travers de la frontière. L'ivoire des éléphants de forêt au Gabon, qui est interdit de commerce par la CITES depuis 1989, est la cause de l'abattage illégal de pachydermes. Ce braconnage a considérablement réduit la population d'éléphants dans le bloc forestier de Minkébé. Près de 40 000 dans les années 1990, la population totale des éléphants de Minkébé compterait désormais moins de 9000 individus. Sa survie est désormais en jeu.

La globalisation des marchés criminels s'appuie sur la mondialisation des flux. Elle profite d'« *espace de régulation sociale, de nature politique ou socio-économique de taille variable [...] dépendant d'un Etat souverain dont les institutions ne parviennent pas, par puissance ou par abandon, à y pénétrer pour affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives* » (Minissian 2001). Ce sont ces territoires en déliquescence par rapport à la norme westphalienne qui permettent la projection territoriale de la contrebande de l'ivoire au-delà de l'espace de prélèvement. En effet, le négoce illégal de l'ivoire spécialise les territoires avant de les solidariser pour dessiner un itinéraire répondant à des soucis de discrétion, de mobilité et de rentabilité.

Le caractère parasitaire et opportuniste de cette activité illicite s'explique par l'emprunt des logistiques, des circuits économiques et des infrastructures de l'économie vertueuse. Dans le Golfe de Guinée, la corrélation entre économie légale, économie informelle et économie criminelle est très prononcée. Ceci explique l'aisance des contrebandiers à se mouvoir dans cet espace à la recherche de zone d'extraction, préférentiellement des ports, pour expédier les précieuses défenses d'ivoire en Asie du Sud-est.

La mise en place d'aires protégées répond à un besoin de protection du patrimoine environnemental que représente le plus grand mammifère terrestre. Mais il semble que la solution permettant de mieux préserver l'éléphant des forêts du Nord-est du Gabon ne saurait intervenir en dehors d'un effort commun et de décisions unanimes adoptées par l'ensemble des Etats « producteurs » d'ivoire et des Etats couvrant les marchés noirs de négoce de l'ivoire.

Ce travail nous a permis de répondre à la question suivante : Comment se structure, dans l'espace, la contrebande de l'ivoire à partir de Minkébé ?

Nous avons pu vérifier, premièrement, que la situation et le site géographique du bloc forestier accroissent la pression sur le parc. L'horogénèse de la dyade Gabon/Cameroun est révélateur de l'attrait du territoire au Sud de la rivière Ayina du fait notamment de la présence de l'ivoire. Plusieurs sociétés humaines habitant le Nord du Gabon se sont progressivement rendues indispensables à l'activité de contrebande à l'instar des chasseurs et guides pygmées Baka ou des Haoussa originaires du Cameroun et rompus au transit illégal de l'or blanc de Minkébé.

Deuxièmement, le tronçon de frontière sur laquelle s'adosse le parc est effectivement un élément structurant du négoce illégal d'ivoire. Poreux et peu surveillé, il permet à la contrebande d'ivoire à Minkébé d'être inscrite dans une logique régionale au gré de la déliquescence de l'autorité des entités nationales et régionales qu'arpente le contrebandier. Avec le Sud du Cameroun comme principale base arrière de l'activité, les contrebandiers profitent du dynamisme des flux entre le Golfe de Guinée et l'Asie pour ravitailler des marchés de consommation en Chine, au Vietnam, à Hong-Kong et Japon.

Les efforts de lutte contre la contrebande de l'ivoire de Minkébé ne sauraient se contenter des velléités unilatérales de certains Etats ayant parfois perdu toute influence sur le marché de l'ivoire aussi illégal soit-il. La globalisation de l'activité exige des décisions prises à l'échelle supra-étatique. Au nombre de ces décisions, la gestion des populations d'éléphants et la traçabilité génétique de l'ivoire pourraient aller dans le sens d'un changement de paradigme avec la mise en place d'un marché légal de l'ivoire. Loin de considération libérale, cette idée pourrait permettre aux Etats d'avoir le monopole sur la transaction d'ivoire tout en gérant de façon durable leur population d'éléphants. Néanmoins, si la demande en Asie demeure aussi élevée, il paraît difficile à première vue de la satisfaire sans menacer durablement les populations d'éléphants des forêts d'Afrique. En fait, la contrebande de l'ivoire et donc le braconnage des éléphants rentre dans une dynamique plus large, celle de la société de consommation où l'accessibilité à un bien semble être déconnectée des conséquences liées à la production de ce bien. Car la gestion de l'éléphant et de son ivoire rentre effectivement dans le cadre de la gouvernance des biens communs nécessaires de peur d'en arriver à une tragédie selon l'expression du biologiste Garrett Hardin. La gestion des biens communs s'imposerait comme une solution à la contrebande de l'ivoire de Minkébé. Quelles seraient les modalités de la gestion d'un bien dont le prélèvement impacte aussi directement la biodiversité ?

# TABLE DES FIGURES

<b>Figure 1: Localisation des 13 parcs nationaux du Gabon</b> .....	7
<b>Figure 2 : Localisation du bloc forestier de Minkébé et du parc national de Minkébé.</b> .....	9
<b>Figure 3: Localisation du parc national de Minkébé</b> .....	10
<b>Figure 4: Carte des caractéristiques physique et hydrographique du bloc forestier de Minkébé.</b> .....	25
<b>Figure 5 : Les principaux bassins fluviaux du Nord du Gabon</b> .....	26
<b>Figure 6: Répartition des nationalités de la population</b> .....	35
<b>Figure 7: Evolution de la population de Minkébé chantier d'or de 1993 à 2011</b> .....	36
<b>Figure 8: Répartition de la population dans le Nord du Gabon en 1911 et 1970.</b> .....	37
<b>Figure 9: Campements et villages au Nord-ouest du bloc forestier.</b> .....	40
<b>Figure 10: Les infrastructures de transport au Gabon.</b> .....	42
<b>Figure 11: Croquis du trajet de Jean Louis Albert (Jean Lou) de Makokou vers Minkébé en 2013.</b> .....	43
<b>Figure 12: Le parc national de Minkébé et le tronçon Nord-est de la frontière du Gabon</b> .....	44
<b>Figure 13: Présence des forces de défenses à Minkébé.</b> .....	49
<b>Figure 14: Situation des permis forestier en 2008.</b> .....	53
<b>Figure 15: Piste des concessions forestières donnant au parc de Minkébé.</b> .....	54
<b>Figure 16: Intérêts des titulaires de concessions forestières sous aménagement durable et des concessions sous CPAET au Gabon en 2008.</b> .....	56
<b>Figure 17: Concessions forestières aux abords du parc national de Minkébé</b> .....	57
<b>Figure 18: Carte des principaux sites d'orpillage en périphérie du parc national de Minkébé</b> .....	58
<b>Figure 19: Piste trans-mikébéenne</b> .....	59
<b>Figure 20: Changements saisonniers dans la distribution en raison de la disponibilité en nourriture.</b> .....	63
<b>Figure 21: Cartes d'interpolation des signes d'éléphants (vert) et d'humains (rouge)</b> .....	63
<b>Figure 22: Evolution du nombre de carcasses d'éléphants braconnés découverts dans le bloc forestier de Minkébé de 2012 à 2015.</b> .....	66
<b>Figure 23: Localisation et décompte des carcasses d'éléphants dans les aires protégées du Gabon en 2013.</b> .....	68
<b>Figure 24: Localisation et décompte des carcasses d'éléphants dans les aires protégées du Gabon en 2014.</b> .....	69
<b>Figure 25: Localisation et décompte, selon les causes des décès, des carcasses d'éléphants dans les aires protégées du Gabon en 2015.</b> .....	70
<b>Figure 26: Evolution du nombre de pointes d'ivoire saisies provenant du parc national de Minkébé de 2012 à 2015</b> .....	75

<b>Figure 27: Répartition des aires protégées dans le paysage Tridom.....</b>	<b>76</b>
<b>Figure 28 : L'évolution du coût du kilogramme d'ivoire dans la région de Minkébé entre 2005-2013.....</b>	<b>82</b>
<b>Figure 29 : Coût approximatif du Kg d'ivoire Minkébé de Conservation de Justice en 2015.....</b>	<b>83</b>
<b>Figure 30: Peine de prison relative au braconnage dans quelques.....</b>	<b>84</b>
<b>Figure 31: Localisation de la ville de Djoum dans la région Sud du Cameroun.....</b>	<b>88</b>
<b>Figure 32: La rivière Ayina dans la contrebande.....</b>	<b>91</b>
<b>Figure 33: La contrebande de l'ivoire de Minkébé et la spécialisation des territoires.....</b>	<b>93</b>
<b>Figure 34: Groupe de braconniers arrêté par de la gendarmerie du Woleu-Ntem.....</b>	<b>95</b>
<b>Figure 35: Article du Journal Le Temps du Vendredi 13 Février 2015.....</b>	<b>102</b>
<b>Figure 36: Distribution des gains de la contrebande de l'ivoire de Minkébé en 2015.....</b>	<b>105</b>
<b>Figure 37: Armes saisies à des braconniers sévissant dans les forêts de Minkébé.....</b>	<b>107</b>
<b>Figure 38: Origine géographique de l'ivoire saisi à Hong Kong et au Cameroun.....</b>	<b>110</b>
<b>Figure 39: Pays impliqués dans la contrebande de l'ivoire à Minkébé au Gabon en 2016.....</b>	<b>111</b>
<b>Figure 40: Routes de la contrebande d'ivoire à partir de Minkébé.....</b>	<b>116</b>

**Crédits des illustrations à la page de garde : ANBG**

## BIBLIOGRAPHIE

- AFP. 2015. « Sous le feu des critiques, la Chine interdit l'importation d'ivoire sculpté pendant un an ». *lemonde.fr*. février 27. [www.lemonde.fr/asiapacifique/article/2015/02/27/critiquee-la-chine-accepte-d-interdire-l-importation-d-ivoire-sculpte-pendant-un-an\\_4584847\\_3216.html#BQYuMTGpMcOX7vT.99](http://www.lemonde.fr/asiapacifique/article/2015/02/27/critiquee-la-chine-accepte-d-interdire-l-importation-d-ivoire-sculpte-pendant-un-an_4584847_3216.html#BQYuMTGpMcOX7vT.99).
- ALBERT, Jean Louis. 2013. « Les inselbergs de Minkébé ». *carnetsdevoyages.jeanlou.fr*. [http://carnetsdevoyages.jeanlou.fr/Les\\_Inselbergs\\_de\\_MINKEBE/?PHPSESSID=107248d9](http://carnetsdevoyages.jeanlou.fr/Les_Inselbergs_de_MINKEBE/?PHPSESSID=107248d9).
- ANGO, Stéphane. 2009. « Valorisation des parcs nationaux ». Libreville: Ecole Nationale d'administration gabonaise.
- ANPN. 2010. « Rapport d'activité 2007-2009 ». Parcs Gabon. Agence Nationale des parcs nationaux du Gabon.
- ANPN, WCS, et WWF. 2013. « Evaluation sur la faune et braconnage dans le Nord-est du Gabon ». Libreville. [medias.legabon.net/PROD/0000004663.doc](http://medias.legabon.net/PROD/0000004663.doc).
- BAMBA, Ladj. 2012. « La contrebande des marchandises aux entrées routières du territoire douanier de la Côte d'Ivoire. Cas du district d'Abidjan ». *Criminologie, Cote d'Ivoire: Cocody*. [http://www.memoireonline.com/01/13/6747/m\\_La-contrebande-des-marchandises-aux-entrees-routieres-du-territoire-douanier-de-la-Cte-d-Ivoire10.html](http://www.memoireonline.com/01/13/6747/m_La-contrebande-des-marchandises-aux-entrees-routieres-du-territoire-douanier-de-la-Cte-d-Ivoire10.html).
- BEAULIEU, Alain. 2005. *Michel Foucault et le contrôle social*. Presses de l'Université de Laval.
- BLAKE, Stephen. 2002. « The Ecology of Forest Elephant Distribution and its Implications for Conservation ». U.K.: Edinburgh.
- BLUNDO, Giorgio. 2007. *Etat et corruption en Afrique: une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers, Bénin, Niger, Sénégal*. KARTHALA.
- BOSSARD, André. 1988. *La Criminalité internationale*. Que sais-je? Vendôme: Presses de l'Université de France.
- BOUKAR, Hamadou. 2009. « Les facteurs de contingence de la croissance des micro et petites entreprises camerounaises ». *La Revue des Sciences de Gestion*, n° 237-238: 75- 83. doi:10.3917/rsg.237.0075.
- BOULEGUE, Mathieu. 2010. « Relations internationales illicites et mondialisation de l'insécurité : L'impact des « zones grises » et des marchés transnationaux illégaux sur les relations entre Organismes Criminels Transnationaux et groupes terroristes ». IEP de Toulouse.
- BOUQUET, Christian. 2003. « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne: Turbulences et fermentation sur les marges ». *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 222: 181- 98. doi:10.4000/com.870.
- BOUSQUET, Bernard. 1992. *Guide des parcs nationaux d'Afrique*. Delachaux et Niestlé. Neufchâtel (Suisse).
- CATTARUZZA, Amael. 2012. « “ Zones grises”, interstices durables de la carte poolitique? », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, .
- CHURCH, Jon-Marco. 2016. « Gouvernance environnementale régionale ». *CERISCOPE Environnement* 2014. <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part3/gouvernance-environnementale-regionale>.
- CITES. 2012. « MECANISME DE PRISE DE DECISIONS ET CONDITIONS NECESSAIRES POUR UN FUTUR COMMERCE DE L'IVOIRE DE L'ELEPHANT D'AFRIQUE ». Notification CITES no 2011/046.
- . 2013. « COMMUNIQUÉ DE PRESSE: Les chiffres du braconnage des éléphants et de la contrebande d'ivoire publiés aujourd'hui ». *cites.org*.

- [https://cites.org/fra/elephant\\_poaching\\_and\\_ivory\\_smuggling\\_figures\\_for\\_2013\\_released](https://cites.org/fra/elephant_poaching_and_ivory_smuggling_figures_for_2013_released).
- . 2014. « Appendices I, II and III ». UNEP. <https://cites.org/sites/default/files/eng/app/2014/E-Appendices-2014-09-14.pdf>.
- . 2015. « Les Annexes I, II et III de la CITES ». <https://cites.org/fra/app/index.php>.
- COMIFAC. 2013. « Présentation du Projet TRIDOM ». [comifac.org. http://www.comifac.org/fr/node/423](http://www.comifac.org/fr/node/423).
- CONCA, Kenneth. 2012. « The rise of the region in global environmental politics ». *Global Environmental Politics* 12 (3): 127- 33.
- COUTURIER, Pierre. 2007. « Espaces ruraux marginaux ou fragiles : les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales dans le Haut-Forez ». *Norois*, n° 202. doi:10.4000/norois.1607.
- DE WACHTER, Pauwel. 2013. « A note on ivory prices in the TRIDOM ». WWF.
- De ZARDAIN, Paul. 2013. « Au nom de la loi ». *Gabon*.
- DOUGUELI, Georges. 2011. « Gabon : qui exploite la forêt gabonaise ? » [jeuneafrique.com. http://www.jeuneafrique.com/191570/archives-thematique/gabon-qui-exploite-la-for-et-gabonaise/](http://www.jeuneafrique.com/191570/archives-thematique/gabon-qui-exploite-la-for-et-gabonaise/).
- Du CHAILLU, Paul. 1863. *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale. Mœurs et coutumes des habitants: Chasses au gorille, au crocodile au léopard, à l'éléphant, à l'hippopotame, etct, etc.* Paris: Michel Levy Frères.
- EDOU, Mesmin. 2006. *L'économie forestière au Gabon: des activités traditionnelles à l'exploitation industrielle*. PUG-UOB.
- FAVAREL-GARRIGUES, Gilles. 2002. « La criminalité organisée transnationale : un concept à enterrer ? » *L'Economie politique*, n° 15: 8- 21. doi:10.3917/leco.015.0008.
- FOUCHER, Michel. 1994. *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*. Fayard. Paris.
- GABONLIBRE. 2010. « Gabon : Saisie de 100 kg d'ivoire à Libreville ». [gabonlibre.com. novembre 29. http://www.gabonlibre.com/Gabon-Saisie-de-100-kg-d-ivoire-a-Libreville\\_a6906.html](http://www.gabonlibre.com/Gabon-Saisie-de-100-kg-d-ivoire-a-Libreville_a6906.html).
- GABONNEWS. 2011. « L'exploitation anarchique des richesses du parc de Minkébé préoccupe les autochtones ». [http://www.bdpmoam.org. http://www.bdpmoam.org/articles/2011/03/22/lexploitation-anarchique-des-richesses-du-parc-de-minkebe-preoccupe-les-autochtones/#.VWUcNpWJhmQ](http://www.bdpmoam.org/articles/2011/03/22/lexploitation-anarchique-des-richesses-du-parc-de-minkebe-preoccupe-les-autochtones/#.VWUcNpWJhmQ).
- GAY, Jean-Christophe. 2004. *Les Discontinuités spatiales*. 2<sup>e</sup> éd. Poche géographie. Paris: Economica.
- GETTLEMAN, Jeffrey. 2012. « Elephants dying in epic frenzy as ivory fuels wars and profits ». [nytimes.com/. mars 9. http://www.nytimes.com/2012/09/04/world/africa/africas-elephants-are-being-slaughtered-in-poaching-frenzy.html?\\_r=2&ref=global-home](http://www.nytimes.com/2012/09/04/world/africa/africas-elephants-are-being-slaughtered-in-poaching-frenzy.html?_r=2&ref=global-home).
- GREENPEACE. 2008. « Qu'est qu'une forêt intacte? » [http://www.greenpeace.org/. http://www.greenpeace.org/canada/fr/campagnes/Forets/foret-boreale/Ressources1/Faits-saillants/Quest-quune-foret-intacte-/](http://www.greenpeace.org/http://www.greenpeace.org/canada/fr/campagnes/Forets/foret-boreale/Ressources1/Faits-saillants/Quest-quune-foret-intacte-/).
- GUILLAUME, Henri. 2001. *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou: la colonisation de l'interfluve Sangha-Oubangi et l'évolution des rapports entre chasseurs-collecteurs pygmées Aka et agriculteurs (Centrafrique, Congo) 1880-1980*. Peeters Publishers. Vol. 27. Langues et cultures africaines. Selaf 393.
- GUYOT, Sylvain. 2006. « Géopolitique des parcs (trans) frontaliers en Afrique Australe ». *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 234: 215- 32. doi:10.4000/com.75.
- GUYOT, Sylvain, et FREDERIC Richard. 2009. « Les fronts écologiques -Une clef de lecture socio-territoriale des enjeux environnementaux? » *L'Espace politique*. [espacepolitique.revues.org](http://espacepolitique.revues.org). - 2009-3.

- HOFF, Krista. 2013. « Forest elephants and whitetip sharks: PLOS ONE papers at CITES ». <http://blogs.plos.org/>. <http://blogs.plos.org/everyone/2013/03/11/forest-elephants-and-whitetip-sharks-plos-one-papers-at-cites/>.
- HUGONIE, Gerard. 2006. « Site ». *Hypergéô*. <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article366#>.
- INFOSGABON. 2015a. « La filière forêt bois et la lutte contre le trafic d'ivoire soutenues par la France et le Gabon ». *infosgabon.com*. <http://fr.infosgabon.com/la-filiere-foret-bois-et-la-lutte-contre-le-traffic-divoire-soutenues-par-la-france-et-le-gabon/>.
- . 2015b. « Gabon : La PJ arrête 3 trafiquants d'ivoire à Libreville ». *infosgabon.com*. août 2. <http://fr.infosgabon.com/gabon-la-pj-arrete-3-trafiquants-divoire-a-libreville/>.
- INSTITUT NATIONAL DE LA, et STATISTIQUE. 2014. « Monographie des échanges transfrontaliers de marchandises au Cameroun ». République du Cameroun. [http://www.statistics-cameroon.org/downloads/DSA/Monographie\\_des\\_echanges\\_transfrontaliers\\_2014.pdf](http://www.statistics-cameroon.org/downloads/DSA/Monographie_des_echanges_transfrontaliers_2014.pdf).
- JACKSON, Tim. 2013. « Ivory apocalypse », 32- 56.
- JOURNALLDUCAMEROUN. 2013. « Sommet de l'Elysée : 10 millions d'euros pour appuyer la lutte contre les braconniers au Gabon ». *journalducameroun.com*. <http://www.journalducameroun.com/article.php?aid=15981>.
- KOCK, Michaël. 2008. « Minkébé : Monts et merveilles ». *Gabon*.
- KOUTOUZIS, Michel, et Pascale PEREZ. 2012. *Crime, trafics et réseaux: Géopolitique du monde parallèle*. Ellipses.
- LE BELZIC, Sébastien. 2014. « L'or blanc: une plaie au coeur de la Chinafrique ». *lemonde.fr*. septembre 12. [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/16/l-or-blanc-une-plaie-au-c-ur-de-la-chinafrique\\_4577101\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/16/l-or-blanc-une-plaie-au-c-ur-de-la-chinafrique_4577101_3212.html).
- LE MONDE. 2014. « Les éléphants d'Afrique menacés par le boom de l'ivoire en Asie ». *lemonde.fr*, septembre 12. [http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/12/09/les-elephants-d-afrique-sont-menaces-d-extinction\\_4537297\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/12/09/les-elephants-d-afrique-sont-menaces-d-extinction_4537297_3244.html).
- LERAL.NET. 2010. « Trafic d'ivoire : 15 personnes arrêtées, 105 kg d'ivoire saisis au Gabon dont des Sénégalais », novembre 27. [http://www.leral.net/Trafic-d-ivoire-15-personnes-arretees-105-kg-d-ivoire-saisis-au-Gabon-dont-des-Senegalais\\_a12376.html](http://www.leral.net/Trafic-d-ivoire-15-personnes-arretees-105-kg-d-ivoire-saisis-au-Gabon-dont-des-Senegalais_a12376.html).
- LE ROY, Frédéric, et Olivier TORRES. 2001. « La place de l'innovation dans les stratégies concurrentielles des P.M.E. internationales ». *Innovation*, n° 13: 43- 60. doi:10.3917/inno.013.0043.
- LOUNGOU, Serge. 1998. « La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon ». Géographie politique, France: Angers.
- . 1999. « La frontière nord du Gabon : une brève étude de géographie politique » 17 (3): 439- 49.
- . 2012. « La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la C.E.M.A.C : entre mythes et réalités ». *Belgeo*. <http://belgeo.revues.org/7096>.
- LOWRY, Rich. 2013. « Pity the Elephants ». <http://www.nationalreview.com/article/355008/pity-elephants-rich-lowry>.
- LRA Crisis Tracker, Invisible Children, et Resolve. 2016. « L'état de la LRA en 2016 ». <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/LEtat-de-la-LRA-en-2016.pdf>.
- MACCAGLIA, Fabrizio, et Marie-Anne MATARD-BONUCCI. 2014. *Atlas des mafias. Acteurs, trafics et marchés de la criminalité organisée*,. Autrement. Broché.
- MAISELS, Fiona, Samantha STRINDBERG, Stephen BLAKE, George WITTEMYER, John HART, Elizabeth WILLIAMSON, Rostand ABA'A, et al. 2013. « Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa », 14. doi:10.1371/journal.pone.0059469.
- MALAUQUAIS, Dominique. 2001. « Anatomie d'une arnaque : feymen et feymania au Cameroun ». *Les Etudes du Centre d'études et de recherches internationales*, n° 77 (juin). <http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude77.pdf>.

- MANGONGO-NZAMBI, André. 1969. « La délimitation des frontières du Gabon (1885-1911) ». *Cahiers d'études africaines* 9 (33): 5- 53. doi:10.3406/cea.1969.3152.
- MAQUET, Jacques. 2008. « FANGS ». *Encyclopædia Universalis*. [www.universalis.fr/encyclopedie/fang/](http://www.universalis.fr/encyclopedie/fang/).
- MATTEI, Aurelio. 2000. *Manuel de micro-économie*. Librairie Droz. Genève-Paris.
- MEKUI -MBA, Armelle Karine. 2004. *Dynamique migratoire Haoussa dans le Woleu-Ntem: de l'immigration à l'intégration*. Dynamique de population et processus de peuplement, Gabon: Université OMAR BONGO.
- MINISSIAN, Gaidz. 2011. *Zones Grises, quand les Etats perdent le contrôle*. Autrement. Paris.
- MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE. 2014. « Destruction des stocks d'ivoire illicite ». juin 2. [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Destruction\\_d\\_ivoire\\_-\\_dossier\\_de\\_presse.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Destruction_d_ivoire_-_dossier_de_presse.pdf).
- . 2016. « Dossier de presse : Préserver les éléphants Ségolène, Royal suspend les exportations d'ivoire brut et renforce la lutte contre le braconnage ». [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2015-01-28\\_-\\_Dossier\\_de\\_presse\\_Ivoire.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2015-01-28_-_Dossier_de_presse_Ivoire.pdf).
- MOINE, Alexandre. 2006. « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie ». *L'Espace géographique*, n° 115-132. [www.cairn.info/revue-espace-geographique-2006-2-page-115.htm](http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2006-2-page-115.htm).
- MVE EBANG, Bruno. 2009. « La contrebande de voitures volées entre la Gabon, le Cameroun et la Guinée-Equatoriale : essai sur une activité criminelle transfrontalière en Afrique centrale ». *Droit et Sciences politiques*, Libreville: UNIVERSITE OMAR BONGO. [http://www.memoireonline.com/10/09/2854/m\\_La-contrebande-de-voitures-volees-entre-la-Gabon-le-Cameroun-et-la-Guinee-Equatoriale9.html#toc18](http://www.memoireonline.com/10/09/2854/m_La-contrebande-de-voitures-volees-entre-la-Gabon-le-Cameroun-et-la-Guinee-Equatoriale9.html#toc18).
- NDJIO, Basile. 2012. *Magie et enrichissement illicite: la feymania au Cameroun*. Karthala. [https://books.google.ga/books?id=Or1xTl2jjAMC&dq=Basile+Ndjio+Feymen+ivoire&hl=fr&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.ga/books?id=Or1xTl2jjAMC&dq=Basile+Ndjio+Feymen+ivoire&hl=fr&source=gbs_navlinks_s).
- NGAHAN T., Jules de R., et Nicholas MUKAMA. 2004. « Le Cameroun face au défi de la pauvreté et de l'emploi des jeunes : Analyse critique et propositions ». *Jeunesse Horizon*. [http://www.un.org/esa/socdev/nyin/documents/wpaysubmissions/cameroun\\_jh.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/nyin/documents/wpaysubmissions/cameroun_jh.pdf).
- NISHIHARA, Tomoaki. 2012. « Demand for forest elephant ivory in Japa ». *Pachyderm*, n° 52.
- OBAME ONDO, Prosper. 2011. « Etat des lieux actualisés du Parc National de Minkebe (PNM), de sa zone périphérique et des interactions avec les autres aires de conservation du paysage TRIDOM ». UICN ITTO MEF. [http://www.itto.int/files/itto\\_project\\_db\\_input/2977/Technical/PPPD147-10-Tech.Rep-Etat%20des%20lieux%20actualis%C3%A9s%20du%20Parc%20National%20de%20Minkebe%20-%20version%20finale%20160112.pdf](http://www.itto.int/files/itto_project_db_input/2977/Technical/PPPD147-10-Tech.Rep-Etat%20des%20lieux%20actualis%C3%A9s%20du%20Parc%20National%20de%20Minkebe%20-%20version%20finale%20160112.pdf).
- PARCS GABON. 2013. « L'Agence nationale des parcs nationaux ». <http://www.parcsgabon.org/l-anpn/l-agence>.
- PERALDI, Michel. 2007. « Economies criminelles et mondes d'affaire à Tanger ». *Cultures et Conflits*, n° 68. <http://conflits.revues.org/5973>.
- PINCHEMEL, Philippe, et Genevieve PINCHEMEL. 1997. *La Face de la Terre*. Armand Colin.
- PNUE. 2014. « Annual report 2014 - environmental governance. » DCP/1884/NA. [http://www.unep.org/annualreport/2014/fr/pdf/fr\\_UNEP\\_Annual\\_Report\\_2014.pdf](http://www.unep.org/annualreport/2014/fr/pdf/fr_UNEP_Annual_Report_2014.pdf).
- POURTIER, Roland. 1989. *Le Gabon : Etat et développement*. L'Harmattan. Paris.
- . 2011. « Un siècle d'exploitation forestière au Gabon: de l'okoumé-roi à l'exploitation sous aménagement durable ». Festival international de géographie.

- Rainforest fondation UK. 2011. « Minkébé ». *Mapping for rights.org*.  
<http://www.mappingforrights.org/minkebe?language=FR>.
- Rép. GABON. 2007. *Loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux*.
- RIBADEAU DUMAS, Laurent. 2014. « Togo: quelle défense contre le trafic d'ivoire ? »  
<http://geopolis.francetvinfo.fr/>. <http://geopolis.francetvinfo.fr/togo-quelle-defense-contre-le-traffic-divoire-41857>.
- ROSIERE, Stéphane. 2007a. « Dispute territoriale ». *Hypergeo.eu*.  
<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article393#>.
- . 2007b. *Géographie politique et Géopolitique*. Ellipses. Paris.
- . 2007c. « Comprendre l'espace politique ». *Espace Politique*, janvier. doi:10.4000/espacepolitique.223.
- . 2008. *Dictionnaire de l'Espace politique*. Armand Colin. Paris.
- ROUDAUT, Michaël. 2010. *Marchés Criminels: un acteur global*. Presses Universitaire de France. Paris.
- ROUGIER. 2013. « Responsabilité sociale et environnementale ».
- SOURNIA, Gerard. 2000. *Des Eléphants, des hommes et de l'ivoire : un patrimoine universel, symbole de l'enjeu commercial de la biodiversité*. Sang de la terre. Paris.
- SPIRE, Alexis. 2013. « Pour une approche sociologique de la délinquance en col blanc ». *Champ pénal/ Penal field X* (juillet). doi:10.4000/champpenal.8582.
- STEINER, Achim. 2015. Il faut donner une valeur à la nature *Le Bilan du monde / Le Monde*.
- SUTHERLAND, Edwin H. 2013. « Le problème de la criminalité en col blanc ». *Champ pénal/ Penal field*, septembre. doi:10.4000/champpenal.8534.
- SUYRU, Vernuy Eric. 2011. « La coopération sécuritaire dans le golfe de Guinée à l'épreuve de la criminalité transfrontalière. Etat des lieux et esquisse de solution ». Master en relations internationales, option intégration régionale et management des institutions communautaires 2011, Cameroun : Yaoundé II.  
<http://www.memoireonline.com/01/14/8496/La-cooperation-securitaire-dans-le-golfe-de-Guinee--l-epreuve-de-la-criminalite-transfrontali.html>.
- TAGUEGUIM, Edouard. 2010. « Evaluation de la pression anthropique et son impact sur la faune dans les zone d'intérêt cynégétique au tour du parc national de la Bénoué, nord Cameroun ». Belgique : Liège.  
[http://www.memoireonline.com/11/10/4119/m\\_Evaluation-de-la-pression-anthropique-et-son-impact-sur-la-faune-dans-les-zone-d-intert-cyneg11.html](http://www.memoireonline.com/11/10/4119/m_Evaluation-de-la-pression-anthropique-et-son-impact-sur-la-faune-dans-les-zone-d-intert-cyneg11.html).
- UICN, CITES, et TRAFFIC. 2013. « Rapport pour le Sommet sur l'éléphant d'Afrique: Etat des populations des éléphants africains et les niveaux d'abattage illégal et le commerce illégal de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique ». [http://www.uicn.fr/IMG/pdf/african\\_elephant\\_summit\\_background\\_document\\_2013\\_fr.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/african_elephant_summit_background_document_2013_fr.pdf).
- UNESCO. 2003. « Ecosystème et paysage culturel pygmée du massif de Minkébé ». Nations Unies. [whc.unesco.org](http://whc.unesco.org).
- VANDE WEGHE, Jean Pierre. 2013. *Les parcs nationaux du Gabon : MINKEBE*. ANPN. Libreville.
- VAN EEUWEN, Daniel. 1994. *La Transformation de l'état en Amérique latine : légitimation et intégration*. Khartala-CREALC. Paris.
- VAN SCHUYLENBERGH, Patricia. 2009. « Entre délinquance et résistance au Congo belge : l'interprétation coloniale du braconnage », *Afrique et histoire* 1, 7: 25 - 48.
- VERNA, Gerard. 1993. « La contrebande et ses acteurs : un essai de classification », n° 14: 2.
- WASSER, Samuel K., L. BROWN, C. MAILAND, S. MONDOL, W. CLARK, C. LAURIE, et B.S. WEIR. 2015. « Genetic assignment of large seizure of elephant ivory reveals Africa's major poaching hotspots », juin. [sciencemag.org/content/early/recent](http://sciencemag.org/content/early/recent) / 18 June 2015 / Page 1 / 10.1126/science.aaa2457.

- WASSER, Samuel K., W. CLARK, Ofir DRORI, Emily Stephen KISAMO, C. MAILAND, Benezeth MUTAYOBA, et Mathews STEPHENS. 2008. « Combating the Illegal Trade in African Elephant Ivory with DNA Forensic ». *Conservation Biolog* 22 (4): 1065- 71. doi:10.1111/j.1523-1739.2008.01012.
- WASSER, Samuel K., Andrew M. SHEDLOCK, Kenine COMSTOCK, Elaine A. OSTRANDER, Benezeth MUTAYOBA, et Mathews STEPHENS. 2004. « Assigning African elephant DNA to geographic region of origin: Applications to the ivory trade ». *PNAS*, août. www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.0403170101.
- WCS. 2005. « Central african forests: final report on population surveys (2003 – 2004) ». CITES.
- WITTEMYER, George, Joseph NORTHRUP, Julian BLANC, Iain DOUGLAS-HAMILTON, Patrick OMONDI, et Kenneth BURNHAM. 2014. « Illegal Killing for ivory drives global decline in african elephants ». Seattle: The Nature Conservancy. <http://savetheelephants.org/wp-content/uploads/2014/12/2014IllegalKillingDrivesDecline.pdf>.
- WORLD RESOURCES INSTITUTE. 2009. « Atlas forestier interactif du Gabon ».

# TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
Rappel et contexte .....	4
Localisation de la zone d'étude .....	8
Pertinence de l'étude .....	11
Notions et concepts .....	11
Contrebande et braconnage .....	11
Zone grise .....	14
Gouvernance des aires protégées .....	15
Problématique.....	17
Méthodologie de l'enquête.....	18
Annonce du plan.....	21
<b>1. LE PARC NATIONAL DE MINKEBE .....</b>	<b>23</b>
1.1. Caractéristiques géographiques du parc national de Minkébé .....	24
1.1.1. Minkébé, une périphérie enclavée.....	27
1.1.2. Le contexte frontalier .....	44
1.1.3. L'exploitation des matières premières autour du parc national de Minkébé .....	52
1.2. Minkébé et ses éléphants .....	61
1.2.1. Quelques généralités sur les éléphants de forêt à Minkébé.....	62
1.2.2. Les éléphants dans le parc national de Minkébé .....	64
1.3. De la gestion du parc national de Minkébé .....	71
1.3.1. La tutelle administrative de l'Agence nationale des parcs nationaux .....	72
1.3.2. Le mandat du parc national de Minkébé .....	73
1.3.3. Coopération transfrontalière : Le projet de parc Tridom .....	75
Conclusion de la première partie.....	77
<b>2. LES MODALITES DE LA CONTREBANDE D'IVOIRE DANS LE PARC NATIONAL DE MINKEBE .....</b>	<b>78</b>
2.1 Les facteurs de contingence de la contrebande d'ivoire dans le parc national de Minkébé.....	80
2.1.1. La logique économique de la contrebande de l'ivoire .....	81
2.1.2. Un cadre législatif favorable à la contrebande .....	84
2.1.3. La variété des espaces politiques dans la région comme facteur d'édification d'un circuit de contrebande .....	87

2.2. Les acteurs de la contrebande d'ivoire prélevé à Minkébé.....	94
2.2.1. L'internationalisation des acteurs.....	96
2.2.2. La prolifération d'acteurs locaux .....	100
2.2.3. La contrebande de l'ivoire et la maximisation des profits .....	104
2.3. La route de la contrebande de l'ivoire prélevé à Minkébé .....	108
2.3.1. Traçabilité génétique de l'ivoire .....	109
2.3.2. Le circuit d'écoulement de l'ivoire illégal prélevé à Minkébé .....	113
2.3.3. La contrebande de l'ivoire de Minkébé : une réponse globale .....	117
Conclusion de la deuxième partie .....	119
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>120</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>122</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>124</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>130</b>